



Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Bilan intermédiaire

FÉVRIER 2026

Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

Table des matières

Préambule	4
Introduction	5
1. Rappel des chiffres clés du PCAET	7
1.1 Précis méthodologique	7
1.2 Les consommations d'énergie territoriales	8
1.2.1 Par secteurs	8
1.2.2 Par vecteurs	11
1.3 Les émissions de gaz à effet de serre territoriales	13
1.3.1 Par secteurs	13
1.3.2 Par origines	16
1.3.3 Séquestration carbone	17
1.4 La production d'énergie	18
1.4.1 Par filière et par vecteur	18
1.4.2 Production de chaleur renouvelable	19
1.4.3 Production d'électricité renouvelable	19
1.4.4 Injection de biogaz sur le réseau	20
1.4.5 Diagramme de Sankey	20
1.5 Les polluants atmosphériques	21
1.5.1 Emissions de polluants atmosphériques par secteur	21
1.5.2 Evolution des émissions de polluants atmosphériques	23
1.6 Synthèse globale des chiffres clés du PCAET	25
2. Le plan d'action	26
2.1 Rappel des actions du PCAET	27
2.2 Avancement global	34
2.3 État d'avancement détaillé par axe	35
2.3.1 Axe 1 - Contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti	35
2.3.2 Axe 2 - Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique	43
2.3.3 Axe 3 - Anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire vers la résilience	55

2.2.4	Axe 4 : Favoriser et développer la mobilité alternative et raisonnée	73
2.2.5	Axe 5 - Développer les énergies renouvelables locales.....	82
2.2.6	Axe 6 Garantir la transversalité du PCAET.....	92
3.	Projection sur la continuité du PCAET	101
3.1	Des freins et leviers à l'action locale.....	101
3.1.1	Les points forts et faibles de la mise en place de l'outil de planification	101
3.1.2	Priorisation des actions.....	101
3.2	Anticipation de la prise en compte des évolutions réglementaires 101	
	Conclusion	102

Préambule

> Rappel du cadre légal

La réglementation en vigueur

Article L.2224-34 du Code général des collectivités territoriales : « Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

Article R.229-51 du Code de l'environnement : « IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.»

Chaque Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet bilan à mi-parcours de son exécution, soit trois ans. Pour la CCPC, ce travail a été réalisé en février 2026, soit quatre ans et demi après l'approbation du PCAET. Il est donc été choisi de l'intituler « bilan intermédiaire ».

> Vocation du rapport

Le bilan intermédiaire est le résultat d'un travail de suivi du PCAET et a consisté à répondre à deux grands objectifs :

- Mesurer les évolutions des variables et des indicateurs durant les trois premières années ;
- Évaluer la démarche proposée et les résultats au regard des objectifs de départ.

> Méthodologie de travail

La conduite du bilan intermédiaire a été menée en interne, ce qui a permis de valoriser les compétences acquises lors de la construction du PCAET. Ce fut donc un avantage pour l'équipe en charge de l'élaboration de ce dernier.

> Validation politique

Le comité de pilotage PCAET se réunit quatre fois par an depuis 2021 pour suivre les actions du PCAET, orienter les actions prioritaires et suivre les indicateurs en lien avec la stratégie définie. Ce comité de pilotage est composé d'élus issus des trois commissions (Environnement, Économie et Mobilité) et de partenaires territoriaux. Il est unique en Vendée du fait de sa composition et de son dynamisme, ce qui en fait un véritable atout pour le territoire de la CCPC.

Introduction

Les collectivités territoriales jouent un **rôle clé** dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air.

Elles ont la responsabilité d'investissements structurants sur le plan énergétique : les bâtiments et les transports.

À travers leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement, elles organisent la répartition des activités et des lieux d'habitation. À travers leurs politiques économiques et d'aménagement du territoire, elles déterminent la valorisation du potentiel énergétique de ce territoire.

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, ainsi que de nombreux acteurs du territoire menaient déjà des actions environnementales. Le PCAET a permis de les formaliser et de mettre en place des actions complémentaires nécessaires à la lutte contre le changement climatique.



Le PCAET a été approuvé lors du Conseil communautaire en date du **29 septembre 2021** et sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2022, 2023, 2024 et 2025 avec le pilotage des actions par la chargée de mission PCAET dont le poste est pris en charge en partie par un financement du SyDEV.

Le PCAET comprend **vingt actions réparties en six axes**, qui doivent permettre l'atteinte des objectifs fixés, au bout des six années. Le comité de pilotage PCAET suit de près la mise en œuvre des actions. Ce comité de pilotage est une vraie force pour l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise qu'il est **l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique** sur le territoire. Les objectifs du PCAET sont de répondre aux enjeux nationaux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations

d'énergie (en particulier fossiles) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

Le PCAET doit prendre en compte les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le SRADDET des Pays de la Loire, élaboré par le Conseil Régional, a été adopté par délibération des 16 et 17 décembre 2021, avant son approbation par arrêté du Préfet de Région le 7 février 2022.

Un des principaux objectifs portés par ce document est de devenir une Région à énergie positive en 2050, avec des particularités marquées :

- une capacité de production favorable pour l'éolien terrestre et surtout off-shore ;
- un potentiel de méthanisation important compte tenu de la prépondérance de l'élevage dans la région ;
- une capacité intéressante pour l'énergie houlomotrice et pour le photovoltaïque ;
- un potentiel qui se situe dans la moyenne pour les énergies renouvelables thermiques ;
- une filière hydrogène en pleine émergence en Pays de Loire.

Ainsi, avec la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, (LTECV, 2015), la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay a eu l'obligation d'élaborer son PCAET. La LTECV donne le cadre général de la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de l'environnement et l'indépendance énergétique. Elle fixe des objectifs à l'horizon 2030 et à l'horizon 2050, auxquels les différentes collectivités doivent répondre avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le PCAET s'est donc accés :

LES 5 THÉMATIQUES DU PCAET



**La réduction
des gaz à effet
de serre (GES)**



**L'adaptation
au changement
climatique**



**La diminution
des besoins
énergétiques**



**L'amélioration
de la qualité de l'air**



**Le développement
des énergies
renouvelables**

1. Rappel des chiffres clés du PCAET

Le PCAET est un document qui décline la stratégie de transition écologique d'un territoire autour de quatre axes principaux :

- La maîtrise des **consommations d'énergie** qui fait appel à la sobriété énergétique et au déploiement de solutions d'efficacité énergétique ;
- La réduction **des émissions de gaz à effet de serre** (GES) à la fois en décarbonant la consommation d'énergie et en favorisant la séquestration du carbone dans les écosystèmes ;
- Le développement des **énergies renouvelables** qui contribue à diminuer l'impact carbone de la production d'énergie comme à développer l'autonomie énergétique ;
- Le maintien d'une bonne **qualité de l'air**, essentielle à la santé des habitants du territoire.

Rappel des objectifs stratégiques :

- ✓ Une **réduction de 37 % des consommations énergétiques entre 2014 et 2050 ;**
- ✓ Une **réduction de 72 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2014 et 2050 ;**
- ✓ Une **augmentation importante de la production locale d'ENR&R**, afin que celle-ci soit **au-moins équivalente à la consommation à l'horizon 2050 ;**
- ✓ Une **réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2050** par rapport à 2014 (-10% pour les Nox, -9% pour les PM2.5, -9% pour les PM10, -8% pour le NH3, -7% pour le SO2, -9% pour les COVNM).

Un plan d'action a été mis en œuvre pour atteindre ces niveaux d'engagements. Ce support doit permettre d'actualiser l'avancement de la CCPC dans l'atteinte de ces objectifs, notamment pour estimer les efforts à poursuivre.

1.1 Précis méthodologique

BASEMIS® est un inventaire territorial orienté « sources », c'est-à-dire que seules les sources comprises sur le territoire sont prises en compte. Les résultats de l'inventaire BASEMIS® sont reportés conformément au format PCAET imposé par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016. Il y est notamment indiqué que le secteur « branche énergie » (production, transformation et distribution d'énergie) n'inclut pas les émissions territoriales de CO2 liées à la production d'électricité et de chaleur. Ces émissions sont associées en tant que « CO2 indirect » aux secteurs consommateurs, tels que le résidentiel, le tertiaire, l'agriculture ou l'industrie.

De même, certaines consommations d'énergie et émissions ne sont pas prises en compte dans le format de rapportage PCAET. C'est le cas du transport aérien et maritime international pour les GES ainsi que des émissions naturelles liées au secteur biotique (émissions des prairies, forêts et zones humides). Ces éléments sont regroupés sous l'intitulé « émetteurs non inclus ».

Les données BASEMIS fournies par Air Pays de la Loire ont évolué entre le moment où le diagnostic du PCAET a été réalisé et la dernière version disponible, à savoir BASEMIS V8. Par exemple, la consommation énergétique finale en 2014 dans le diagnostic du PCAET était de 614 GWh alors que dans BASEMIS V8 elle est de 719 GWh. Aussi, pour apprécier l'évolution des données et le travail à engager pour suivre les objectifs, les données présentées dans ce rapport seront celles de BASEMIS V8 avec des objectifs présentés en pourcentages.

Les données présentées dans cette première partie sont toutes issues de BASEMIS V8.

1.2 Les consommations d'énergie territoriales

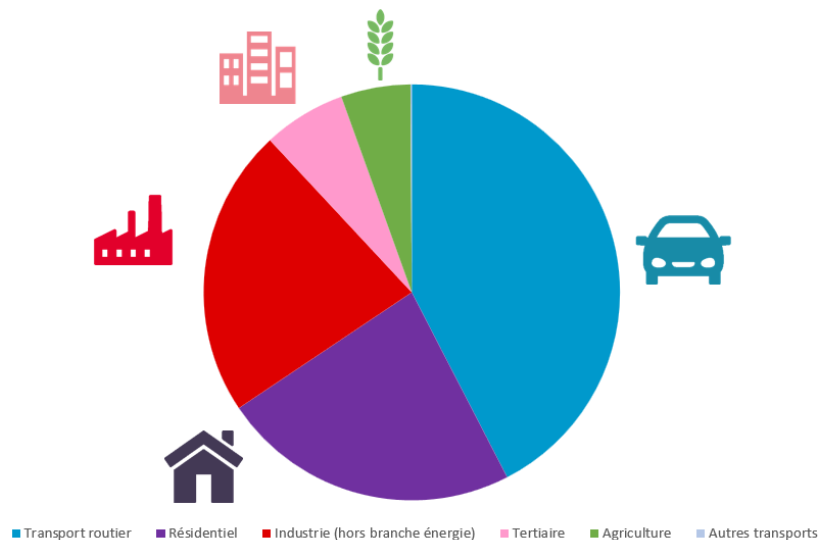
En 2024, la consommation finale d'énergie provisoire du territoire est de **705 GWh**. On identifie une tendance à la **baisse de la consommation** d'énergie finale entre 2014 et 2024 **de -1,95 %**, malgré l'augmentation de la population (environ + 5 %).

La consommation d'énergie par habitant en 2024 (24 MWh/hab) est supérieure à l'indicateur régional (22,2 MWh/hab) et national (21,9 MWh/hab).

1.2.1 Par secteurs

Données brutes des consommations d'énergie en GWh par secteurs entre 2014 et 2024p :

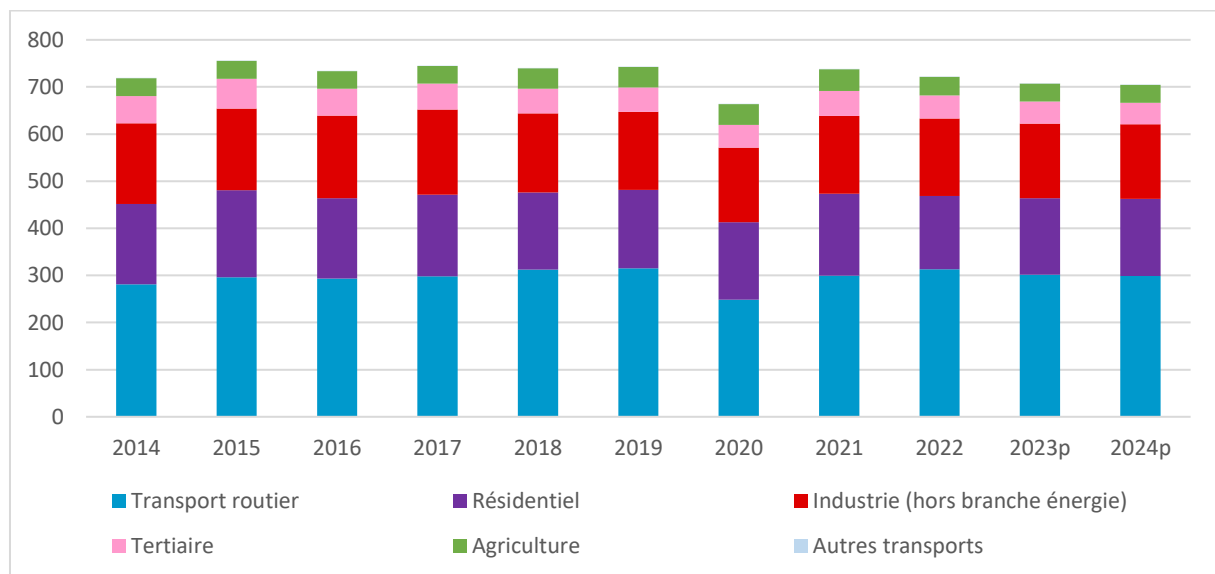
Année	Transport routier	Résidentiel	Industrie (hors branche énergie)	Tertiaire	Agriculture	Autres transports	Total général
2014	281	171	171	58	38	0	719
2015	296	185	173	63	38	0	756
2016	293	171	175	57	37	0	734
2017	298	173	180	55	37	0	745
2018	312	164	168	53	43	0	740
2019	315	166	166	52	44	0	743
2020	248	165	158	48	44	0	664
2021	300	174	165	52	46	1	738
2022	313	156	164	49	40	1	722
2023p	302	162	158	47	38	1	708
2024p	299	163	158	45	38	1	705



Graphique 1 : Consommations énergétiques sectorielles en 2024p

En 2024, les secteurs les plus consommateurs sont le **transport routier** (42% de la consommation totale), le **résidentiel** (23%) et **l'industrie** (22%).

Le transport routier est le premier émetteur du fait d'axes structurants sur le territoire comme l'axe A83 reliant Nantes à Niort ou l'axe routier reliant Chantonnay à La Roche-sur-Yon.



Graphique 2 : Évolution des consommations énergétiques sectorielles en GWh entre 2014 et 2024p

La consommation du **transport routier** a **augmenté** entre 2014 et 2024p. Pour tous les autres secteurs, elle a stagné ou diminué.

Une hausse de la consommation d'énergie du secteur routier est observée entre 2014 et 2024p en lien avec une augmentation du trafic routier sur le territoire. Cette tendance s'explique malgré l'amélioration de la performance énergétique du parc automobile, car l'augmentation du nombre de véhicules et des distances parcourues annulent en partie les gains d'efficacité.

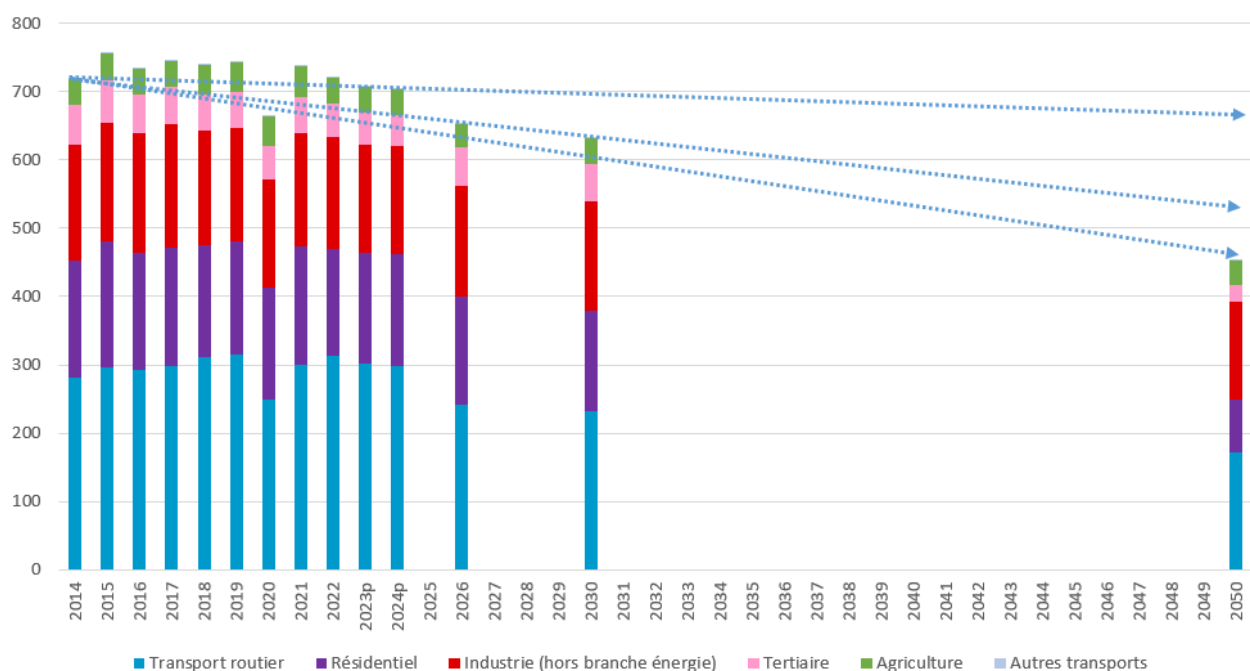
Le secteur routier a cependant connu un recul important des consommations d'énergie pendant la crise du COVID-19 (-21 % entre 2019 et 2020) du fait des restrictions de déplacement, suivi d'un rebond en 2021 avec la reprise de la mobilité (+21 % entre 2020 et 2021), puis une stagnation des consommations d'énergie depuis 2021.

Le **résidentiel connaît une baisse des consommations d'énergie** depuis 2014 et a été fortement impacté par la crise énergétique de 2022 (-10 % entre 2021 et 2022). L'augmentation du prix de l'énergie, le renforcement de la réglementation thermique (RT 2005, RT 2012 et RT 2020) et les mesures incitatives pour l'isolation des logements ont engendré une baisse de la consommation énergétique de ce secteur, dont **le chauffage reste le premier poste de consommation** (68 % de la consommation d'énergie du secteur résidentiel en 2024p).

Entre 2014 et 2024p, la consommation d'énergie dans **l'industrie est en diminution**. Cette baisse est liée à plusieurs sous-secteurs consommateurs dont l'agroalimentaire et la construction.

Les objectifs de diminution des consommations énergétiques à atteindre en pourcentage par rapport à l'année de référence 2014 sont les suivants :

Année	Transport routier	Résidentiel	Industrie (hors branche énergie)	Tertiaire	Agriculture	Autres transports	Total général
2026	-15%	-8%	-5%	-4%	-13%	-17%	-9%
2030	-18%	-14%	-7%	-7%	-5%	-17%	-12%
2050	-39%	-54%	-16%	-58%	-5%	-42%	-37%



Graphique 3 : Objectifs de réduction des consommations énergétiques en GWh entre 2014 et 2050

On identifie une tendance à la baisse de la consommation d'énergie finale entre 2014 et **2024 de -1,95 %, ce qui est loin de l'objectif de -9% à atteindre en 2026.**

Si la CCPC souhaite atteindre les objectifs de 2030 et 2050, il y aura un travail conséquent sur la maîtrise des énergies à réaliser.

De plus, il faudra également se réinterroger sur la production d'ENR pour atteindre l'objectif d'autonomie énergétique en 2050.

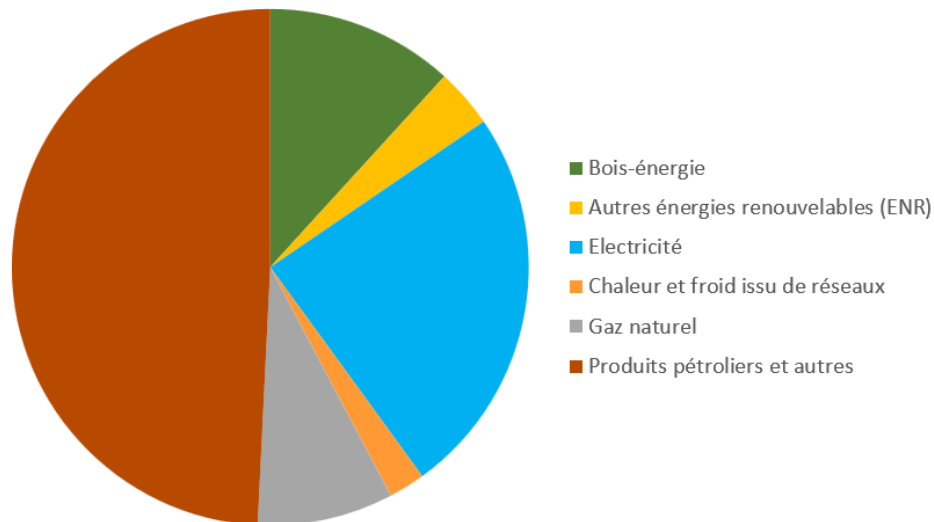
1.2.2 Par vecteurs¹

La vision par vecteur permet de regarder la substitution entre vecteurs énergétiques et notamment en regardant l'évolution de la part de chaque vecteur dans la consommation finale. Il s'agit **d'évaluer les tendances de décarbonation du mix énergétique territorial.**

Données brutes des consommations d'énergie en GWh par vecteurs entre 2014 et 2024p :

Année	Bois-énergie	Autres énergies renouvelables (ENR)	Electricité	Chaleur et froid issu de réseaux	Gaz naturel	Produits pétroliers et autres	Total général
2014	58	17	176	7	71	390	719
2015	64	19	181	8	73	411	756
2016	73	19	185	9	71	377	734
2017	72	21	183	9	69	391	745
2018	73	23	174	10	66	394	740
2019	77	24	174	11	63	394	743
2020	70	20	169	12	62	331	664
2021	84	25	177	14	66	372	738
2022	76	28	171	16	62	369	722
2023p	83	26	168	16	59	356	708
2024p	83	26	173	16	60	347	705

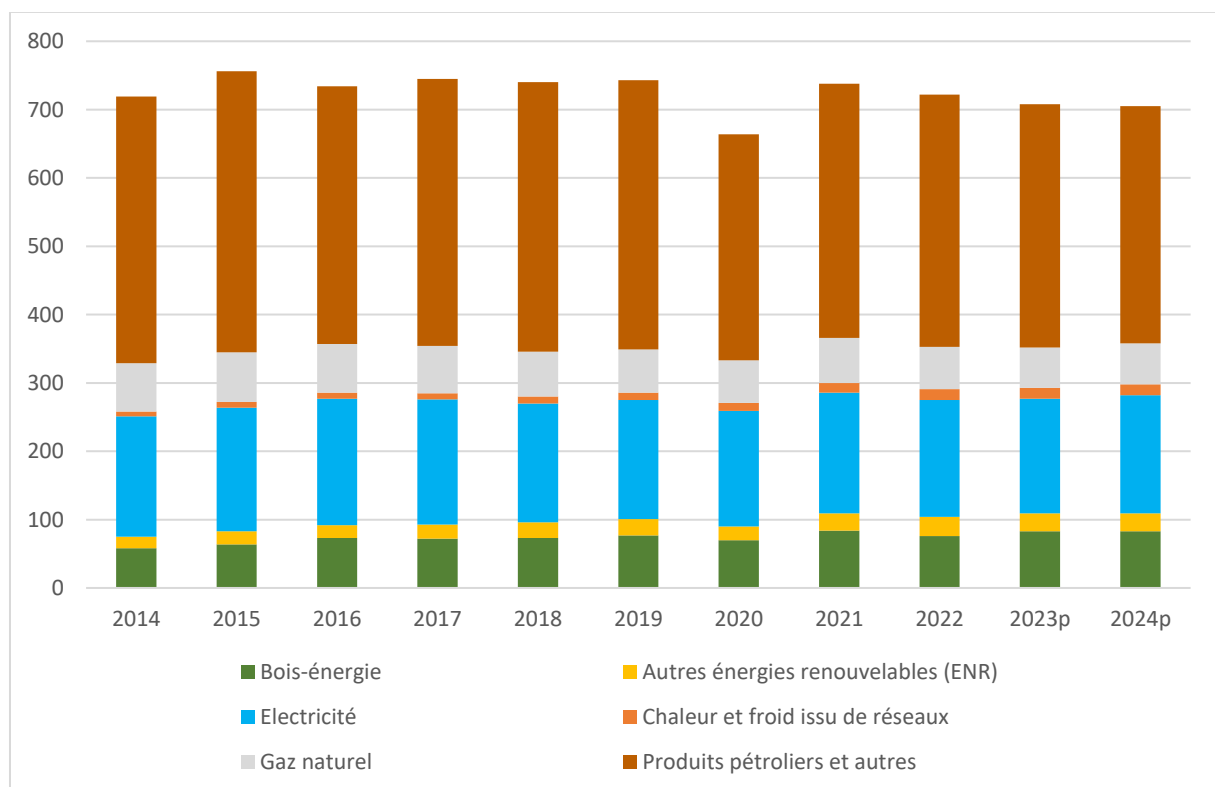
¹ Un vecteur est une substance ou une méthode permettant de transporter et de stocker de l'énergie d'un endroit à un autre.



Graphique 4 : Consommations énergétiques vectorielles en 2024p

Le vecteur **le plus consommé** en 2024 concerne **les produits pétroliers** qui représentent 49 % de l’approvisionnement énergétique de la CCPC.

La consommation de produits pétroliers est due pour 76% au secteur du transport routier. On peut néanmoins noter qu’entre 2014 et 2024, le secteur routier a fait évoluer ses consommations en se **diversifiant avec des énergies renouvelables, de l’électricité et du gaz naturel**.



Graphique 5 : Évolution des consommations énergétiques vectorielles en GWh entre 2014 et 2024p

Globalement, la consommation de bois énergie, d'ENR et de chaleur et froid issue de réseaux a augmenté, celle d'électricité a stagné, tandis que la consommation d'énergie fossile (gaz naturel et produits pétroliers) a diminué. Il y a donc eu une substitution des énergies fossiles par les énergies renouvelables sans que la consommation ne baisse de manière significative (-1,95% entre 2014 et 2024).

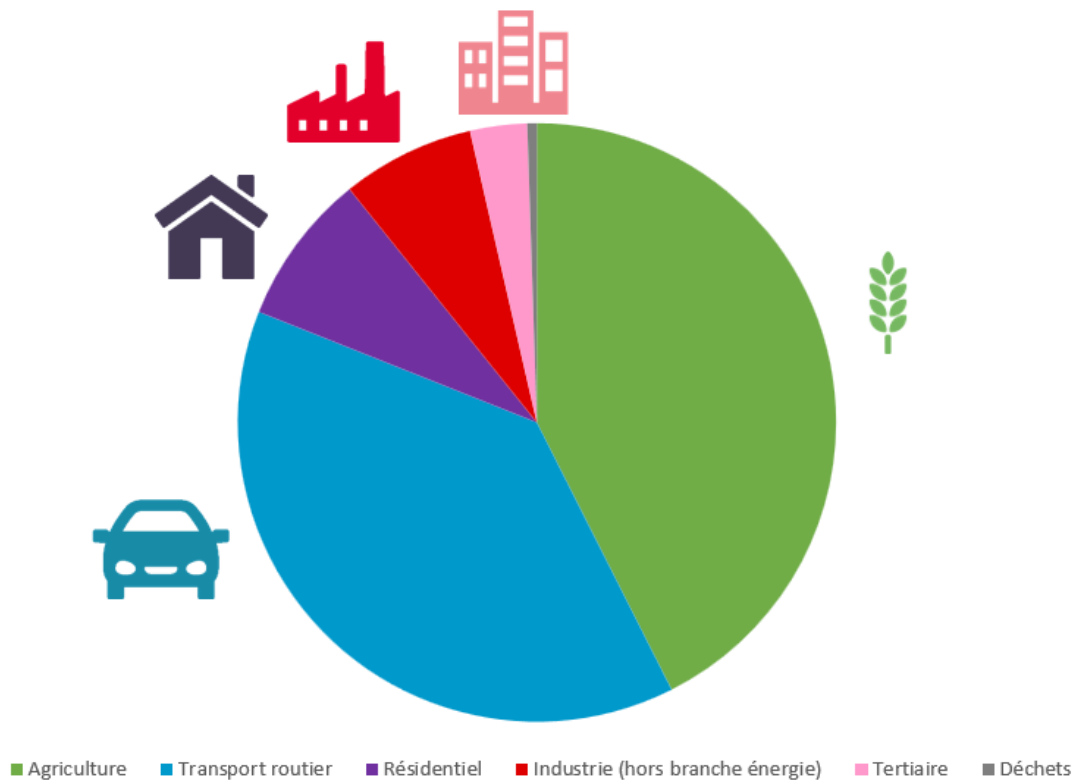
1.3 Les émissions de gaz à effet de serre territoriales

En 2024, les émissions de GES du territoire sont de 195 kteqCO₂. On identifie une tendance à la baisse des émissions de GES entre 2014 et 2024 de **-17 %**, malgré l'augmentation de la population (environ + 5 %). Les émissions de GES par habitant en 2024 (8,42 teqCO₂) sont supérieures à l'indicateur régional (6,1 teqCO₂) du fait d'un secteur agricole important et d'axes routiers structurants sur le territoire.

1.3.1 Par secteurs

Données brutes des émissions de GES en kteqCO₂ par secteurs entre 2014 et 2024p :

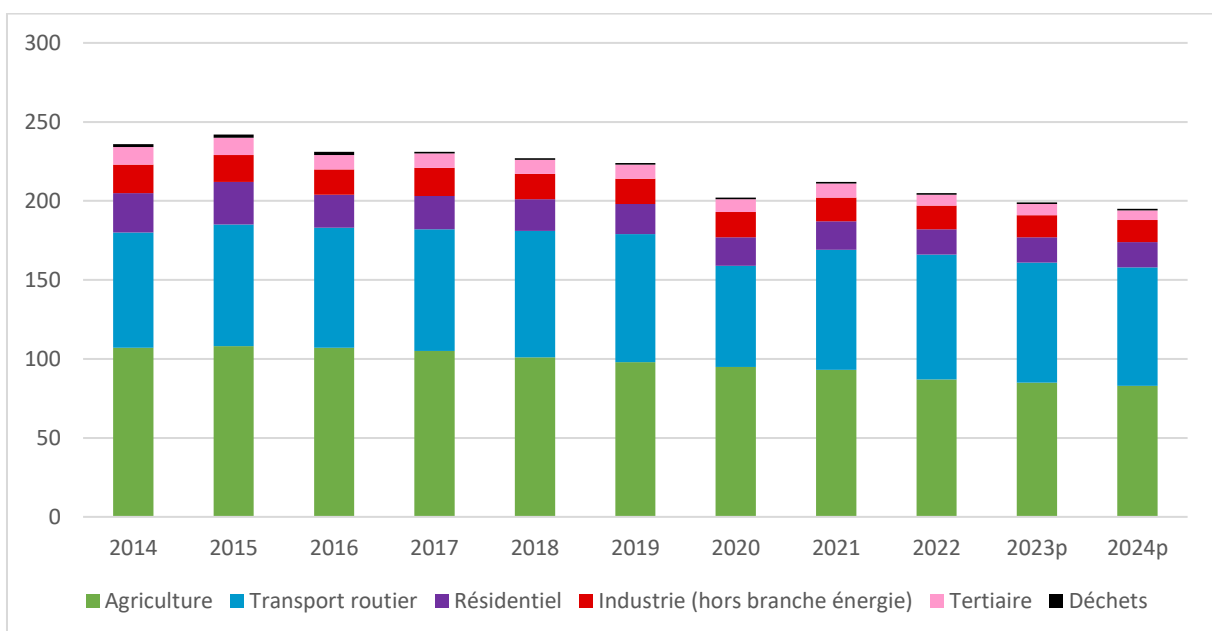
Année	Agriculture	Transport routier	Résidentiel	Industrie (hors branche énergie)	Tertiaire	Déchets	Total général
2014	107	73	25	18	11	2	236
2015	108	77	27	17	11	2	242
2016	107	76	21	16	9	2	231
2017	105	77	21	18	9	1	231
2018	101	80	20	16	9	1	227
2019	98	81	19	16	9	1	224
2020	95	64	18	16	8	1	202
2021	93	76	18	15	9	1	212
2022	87	79	16	15	7	1	205
2023p	85	76	16	14	7	1	199
2024p	83	75	16	14	6	1	195



Graphique 6 : Émissions de GES sectorielles en 2024p

En 2024, les secteurs les plus émissifs sont **l'agriculture** (43% des émissions totales), le **transport routier** (38%), le **résidentiel** (8%) et **l'industrie** (7%).

Les émissions du secteur agricole sont à 90% non énergétiques et sont notamment dues aux émissions de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O) par **l'élevage et la culture**.



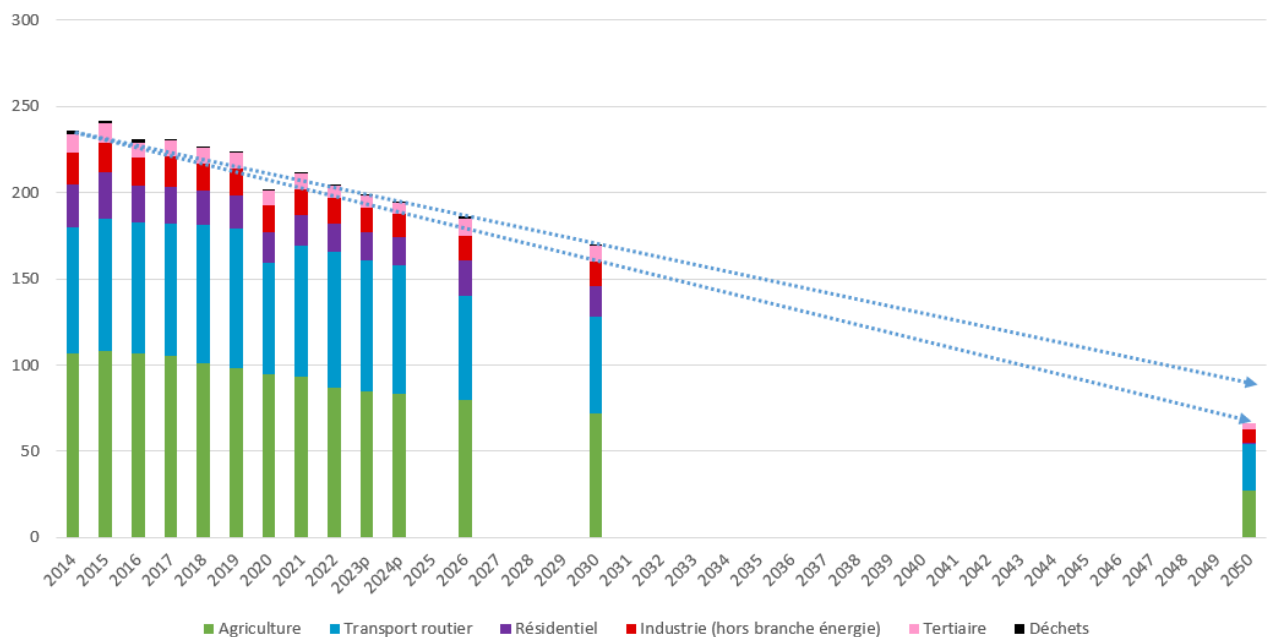
Graphique 7 : Évolution des émissions de GES sectorielles en kteqCO2 entre 2014 et 2024p

Les émissions de **GES sont en baisse de -17 %** sur la période 2014 à 2024p. L'année 2020, marquée par la crise sanitaire du COVID-19, enregistre une baisse des émissions de GES (-21 % entre 2019 et 2020) avec la baisse des consommations d'énergie fossile notamment dans le secteur des transports routiers.

Après un rebond des émissions en 2021 avec la reprise de l'activité, les émissions de GES diminuent depuis 2022 en lien avec la baisse des consommations d'énergie fossile qui s'est accélérée depuis 2022 notamment dans les secteurs résidentiel (-14 % entre 2021 et 2024p) et tertiaire (-24 % entre 2021 et 2024p), et une baisse des émissions de GES de l'agriculture avec la diminution des cheptels sur le territoire depuis 2015 (baisse de -23 % des émissions de GES du secteur agricole entre 2015 et 2024p).

Les objectifs de diminution des consommations énergétiques à atteindre en pourcentage par rapport à l'année de référence 2014 sont les suivants :

Année	Transport routier	Résidentiel	Industrie (hors branche énergie)	Tertiaire	Agriculture	Autres transports	Total général
2026	-19%	-16%	-16%	-4%	-24%	-17%	-21%
2030	-24%	-27%	-20%	-11%	-32%	-17%	-28%
2050	-63%	-98%	-51%	-75%	-74%	-58%	-72%



Graphique 8 : Objectifs de réduction des GES en kteqCO2 entre 2014 et 2050

Le PCAET fixe l'objectif de réduction des émissions de GES de **-72 %** d'ici 2050 par rapport à 2014. En 2024p, la baisse des émissions de GES par rapport à 2014 est de **-14 %**. Avec la pente annuelle constatée (entre 2014 et 2024p), l'objectif de réduction des émissions de GES par rapport à 2014 ne serait pas atteint en 2050 (voir la tendance à l'horizon 2050 sur

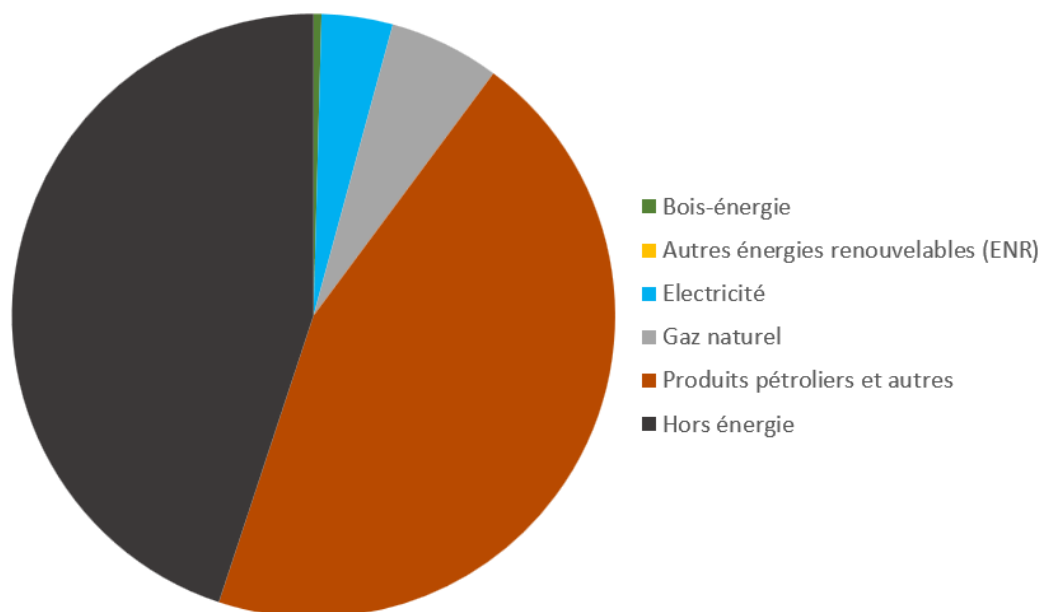
le graphique 8). **Des efforts supplémentaires seront nécessaires** pour réduire les émissions de GES et atteindre l'objectif fixé dans le PCAET.

1.3.2 Par origines

Une décomposition par origine des GES devrait permettre d'identifier les leviers de réduction à renforcer pour atteindre les niveaux de décarbonation envisagés.

Données brutes des émissions de GES en kteqCO₂ par origines entre 2014 et 2024 :

Année	Bois-énergie	Autres énergies renouvelables (ENR)	Electricité	Gaz naturel	Produits pétroliers et autres	Hors énergie	Total général
2014	1	0	9	14	106	106	236
2015	1	0	8	15	111	107	242
2016	1	0	8	14	102	106	231
2017	1	0	7	14	106	103	231
2018	1	0	7	13	107	99	227
2019	1	0	7	13	107	96	224
2020	1	0	7	13	90	91	202
2021	1	0	7	13	101	90	212
2022	1	0	6	13	100	85	205
2023p	1	0	6	12	96	84	199
2024p	1	0	6	12	94	82	195



Graphique 9 : Emissions de GES par origines en 2024p

Les **émissions** sur le territoire sont à **58 % d'origine énergétique** liée à la consommation d'énergie fossile et à **42 % d'origine non-énergétique** notamment dues aux émissions de méthane (CH₄) ou de protoxyde d'azote (N₂O) par l'élevage et la culture dans le secteur agricole.

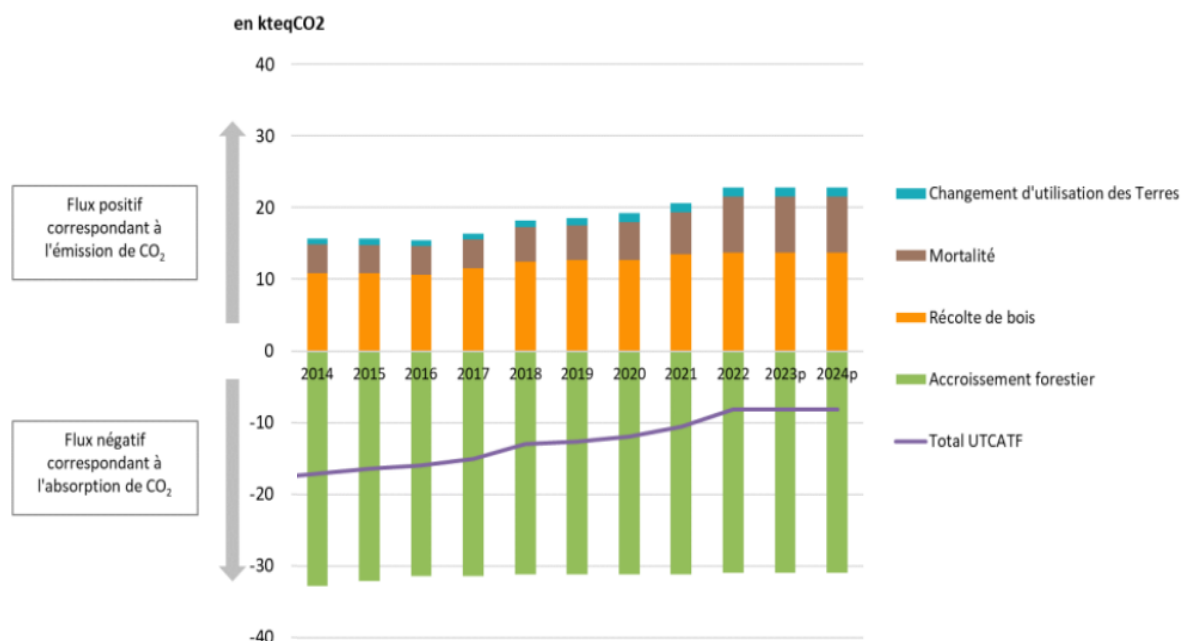
1.3.3 Séquestration carbone

Le secteur « Utilisation des Terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) » permet de comptabiliser les **flux de carbone induits par la végétation** : qu'ils soient positifs, cela correspond alors à des émissions, ou négatifs, cela correspond à de l'absorption. Ce secteur n'est pas par convention intégré dans le total des émissions de GES d'un territoire.

Le secteur UTCATF prend en compte quatre flux : l'accroissement forestier (absorptions), la mortalité des arbres (émissions), la récolte de bois (émissions) et les changements d'utilisation des sols (émissions et absorptions).

Par exemple : une terre cultivée qui devient une prairie va stocker du carbone alors que dans le sens inverse, elle va en libérer.

Il s'agit ici d'un flux qui rend compte de la dynamique de stockage et de déstockage du carbone sur un territoire. Le flux se distingue du stock qui rend compte de la quantité totale de carbone contenu dans les différents réservoirs (sol, biomasse, produits bois...).



Graphique 10 : Évolution annuelle des émissions de GES des sous-secteurs de l'UTCATF de 2014 à 2024p

La neutralité carbone correspond à un état d'équilibre entre les émissions de GES résiduelles et les puits de carbone (naturels et technologiques). En 2024p, l'ensemble du secteur UTCATF de la CC Pays de Chantonnay absorbe 8 kteqCO₂. Cette absorption ne permet pas de compenser les 195 kteqCO₂ émises par les différentes activités du territoire. La part des émissions de GES du territoire par rapport aux puits de carbone est de 4 %.

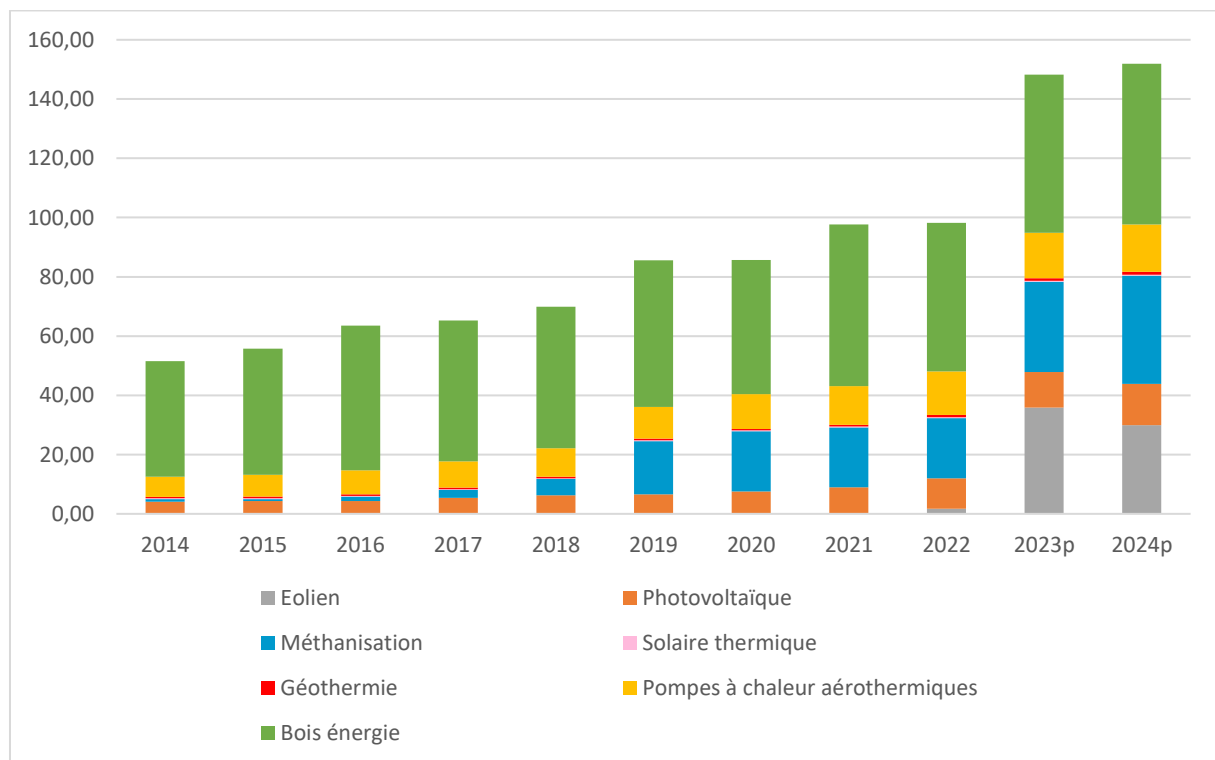
1.4 La production d'énergie

L'enjeu de la production d'énergie à partir de source renouvelable est double. Cela concerne d'une part, de participer à la décarbonation de l'approvisionnement énergétique du territoire. D'autre part, il est question de souveraineté énergétique du territoire, particulièrement en permettant, par le déploiement des renouvelables, l'émergence de modèles énergétiques qui favorisent la diminution des dépenses énergétiques sur le territoire.

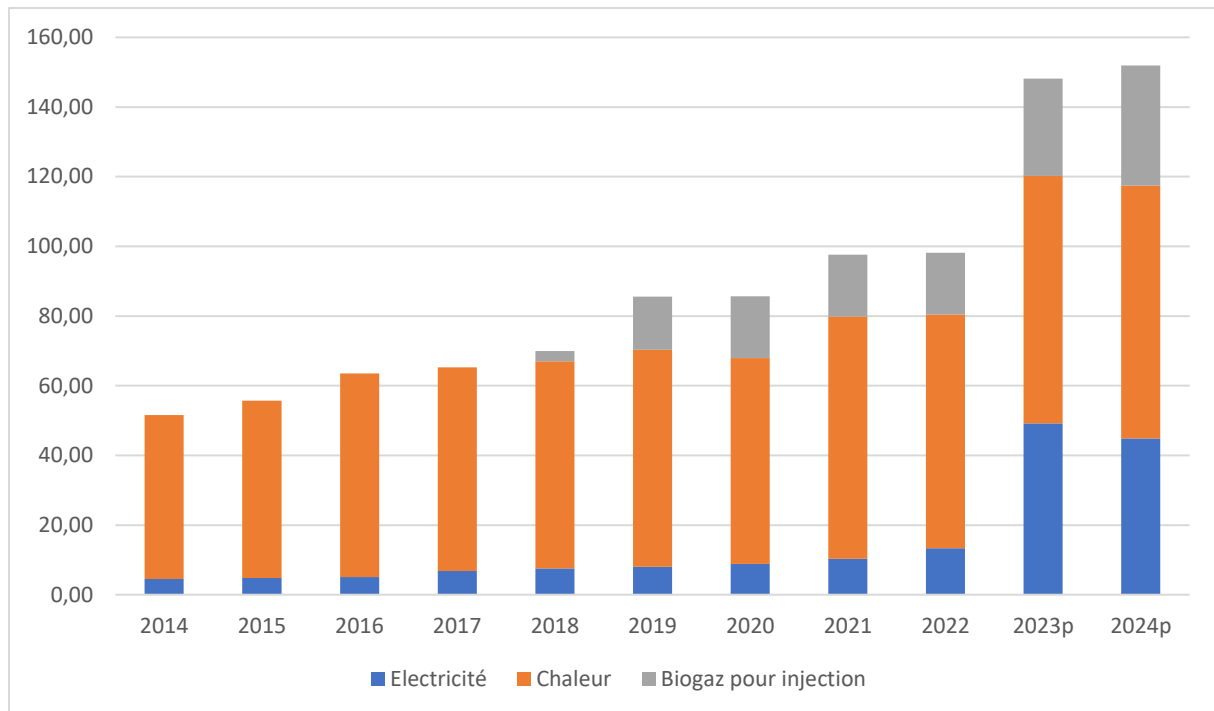
1.4.1 Par filière et par vecteur

Le PCAET du territoire fixe un objectif chiffré en matière de production d'énergie renouvelable par rapport à la consommation d'énergie finale à l'horizon 2026 (30,9 %), à l'horizon 2030 (40,1 %) et à l'horizon 2050 (108,6 %). En 2024p, la part de production EnR par rapport à la consommation d'énergie finale s'élève à 21,5 %.

Les énergies renouvelables ont connu un essor significatif sur le territoire. Ainsi, la part des EnR dans la consommation d'énergie finale est passée de 7,2 % en 2014 à **21,5 %** en 2024p. Cette progression s'explique notamment par la mise en service du parc éolien de Bournezeau à partir de 2022 et la progression de la production énergétique issue de la méthanisation, ainsi que par le développement de l'ensemble des filières renouvelables présentes sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.



Graphique 11 : Évolution de la production d'ENR par filières en GWh entre 2014 et 2024p



Graphique 12 : Évolution de la production d'ENR par vecteurs en GWh entre 2014 et 2024p

1.4.2 Production de chaleur renouvelable

La production de chaleur renouvelable connaît un **essor** entre 2014 et 2024p sur le territoire. Cette croissance de la production de chaleur renouvelable est liée à l'augmentation de la production par les **pompes à chaleur** aérothermiques sur le territoire avec une **multiplication par 2** de la production des PAC entre 2014 et 2024p, et par le **bois-énergie** (+38 %).

Les dispositifs incitatifs comme les certificats d'économie d'énergie (CEE) et à la mise en œuvre des nouvelles réglementations thermiques (RT 2012, RE2020) ont permis un développement important des pompes à chaleur sur le territoire.

Le bois-énergie (notamment par le chauffage individuel) représente la principale filière de production de chaleur renouvelable (75 % en 2024p). La filière des PAC aérothermiques contribue à 22 % de la production de chaleur renouvelable en 2024p.

En effet, les installations de moyenne puissance comptent pour 93 % de la production d'énergie du territoire.

1.4.3 Production d'électricité renouvelable

La production d'électricité renouvelable à l'échelle du territoire est en progression avec une **multiplication par 10** entre 2014 et 2024p.

Cette hausse de la production est portée par la création du parc éolien de Bournezeau et par le développement du photovoltaïque en lien avec les tarifs d'achat et les crédits d'impôt (production d'électricité photovoltaïque multipliée par 3 entre 2014 et 2024p).

Ainsi, la filière éolienne est la principale filière productrice d'électricité renouvelable sur le territoire (67 % en 2024p), devant la filière photovoltaïque (31 % en 2024p) et la méthanisation (2 % en 2024p).

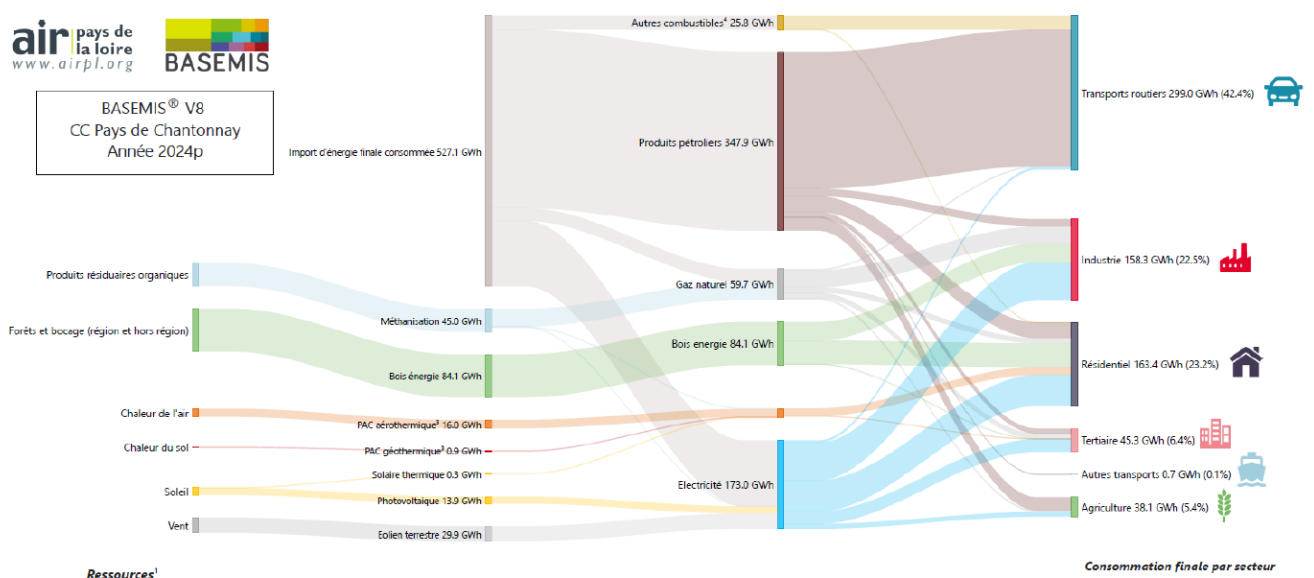
1.4.4 Injection de biogaz sur le réseau

Dans la filière de la méthanisation, l'injection de biogaz dans le réseau gazier représente 94 % de l'utilisation énergétique du biogaz en 2024p, tandis que la production de chaleur et d'électricité en représente chacune 3 %. L'injection de biogaz est en fort développement depuis les premiers GWh injectés sur le réseau en 2018. Cette injection de biogaz permet de couvrir **58 %** de la consommation de gaz naturel du territoire en 2024p.

1.4.5 Diagramme de Sankey

Un diagramme de Sankey est un diagramme de flux qui permet de visualiser des transferts et la répartition de l'énergie. Les « bandes » représentent le flux d'énergie avec une largeur proportionnelle à la quantité d'énergie. Le diagramme représente la production et la consommation d'énergie sur le territoire du Pays de Chantonay en 2024p depuis les ressources énergétiques jusqu'aux secteurs consommateurs.

Les trois-quarts de l'énergie consommée par la Communauté de communes du Pays de Chantonay sont **importés** en 2024p, en effet, les produits pétroliers consommés par les transports routiers. La filière **bois-énergie** est la principale filière de production énergétique sur le territoire et assure **12 %** de la consommation d'énergie, suivi de la filière de **méthanisation** qui assure **6 %** de la consommation d'énergie.



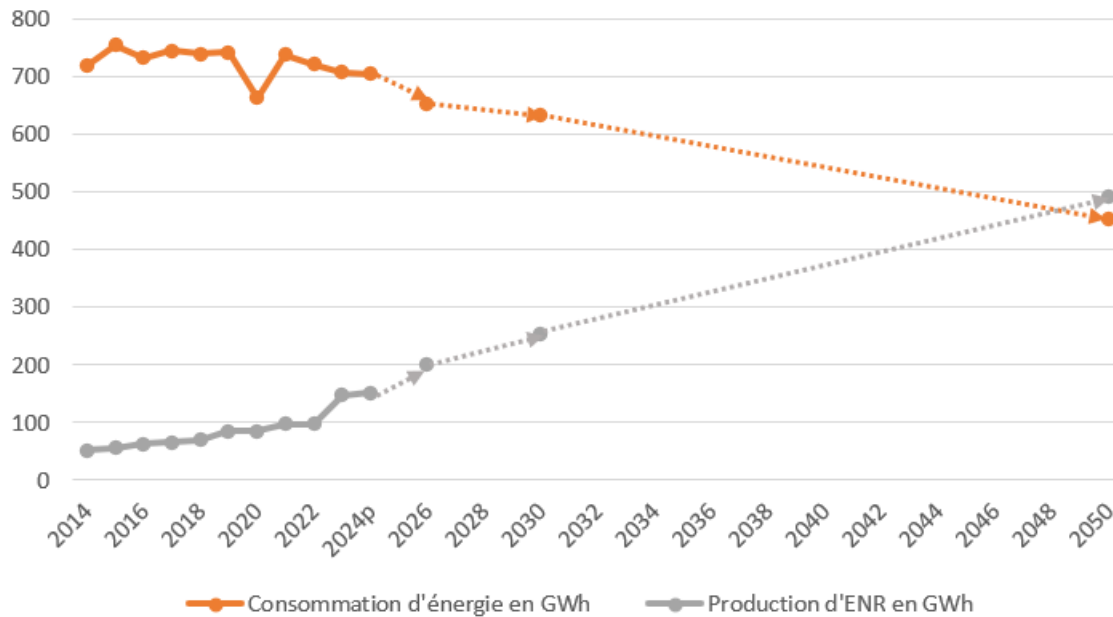
Ce diagramme de flux n'intègre pas la transformation de l'énergie sur le territoire.

¹ La largeur indiquée du flux de ressource est donnée à titre indicatif et ne tient pas compte des pertes liées aux rendements énergétiques dans le processus de transformation en électricité ou en chaleur.

³ La consommation en électricité des pompes à chaleur est incluse dans la consommation d'électricité des secteurs PCAET (résidentiel, tertiaire, etc.).

⁴ Les autres combustibles sont constitués des autres énergies renouvelables (biocarburants, part des déchets ENR, etc.).

Graphique 13 : Flux d'énergie en GWh en 2024p (diagramme de Sankey)

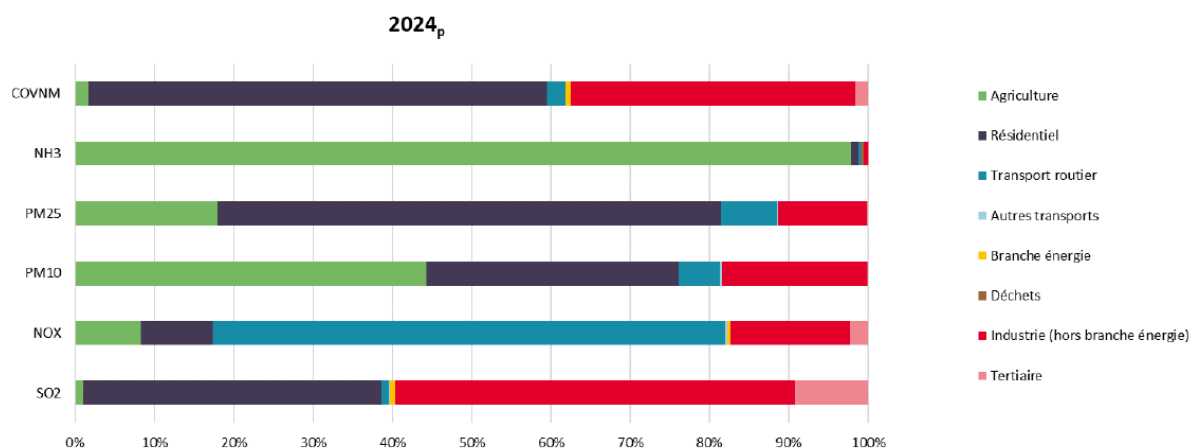


Graphique 14 : Objectifs de réduction de la consommation d'énergie et de production d'ENR en GWh entre 2014 et 2050

1.5 Les polluants atmosphériques

Dans l'arrêté relatif au PCAET du 28 juin 2016, les polluants pris en compte en termes d'émissions annuelles sont les suivants : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les particules (PM₁₀ et PM_{2.5}), l'ammoniac (NH₃) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM). Ces polluants sont issus de diverses sources et impactent aussi bien l'environnement (acidification, eutrophisation, contribution indirecte au réchauffement climatique, formation de polluants secondaires etc.) que la santé (troubles respiratoires, cardio-vasculaires et métaboliques, effets cancérigènes etc.). Aussi, une approche intégrée air-énergie-climat permet de s'appuyer sur les synergies existantes et d'agir à la fois sur les émissions de GES et les émissions de polluants atmosphériques.

1.5.1 Emissions de polluants atmosphériques par secteur



Graphique 15 : Émissions calculées sur le territoire par secteur et par polluant en 2024p

>Transport routier et autres transports

Le **transport routier** est le **principal émetteur d'oxydes d'azote** (65 % des émissions en 2024p) en raison de la combustion des **carburants**. Les émissions de type autoroute (2x2 voies) contribuent pour moitié aux émissions de NOX du transport routier de la CC Pays de Chantonnay avec l'axe A83 reliant Nantes à Niort et l'axe routier reliant Chantonnay à La Roche-sur-Yon, lesquels concentrent une grande part du trafic routier. Le transport routier contribue également aux émissions de particules PM10 (5 % en 2024p) et PM2.5 (7 % en 2024p) par la combustion de carburant et l'usure des freins et pneumatiques des véhicules.

Les autres transports qui correspondent uniquement au transport **ferroviaire** sur le territoire génèrent des émissions de NOX représentant *moins de 1 %* des émissions de l'EPCI (dus à la consommation des locomotives diesel du secteur).

>Résidentiel et tertiaire

Le secteur **résidentiel** représente une grande part des émissions de **COVNM** (58 % des émissions en 2024p), de **PM2.5** (64 % des émissions en 2024p), de PM10 (32 % des émissions en 2024p) et de SO2 (38 % des émissions en 2024p). Le **chauffage au bois**, en particulier dans les appareils peu performants (foyers ouverts, inserts et poêles anciens), représente 97 % des émissions de PM10 et PM2.5 du secteur résidentiel en 2024p. Le chauffage au bois contribue également à 64 % des émissions de COVNM en 2024p. **L'usage de solvants** (peintures, colles, produits de nettoyage, etc.) en représente 33 %. Les émissions de dioxyde de soufre (SO2) sont issues essentiellement du chauffage au fioul domestique qui contribue à 61 % des émissions du secteur résidentiel en 2024p.

Le secteur **tertiaire** est aussi un contributeur aux émissions de SO2 (9 % des émissions en 2024p). Ces émissions du tertiaire sont principalement générées par le **chauffage au fioul** domestique (47 % en 2024p dont 74 % au global pour les commerces, bâtiments liés à l'enseignement et locaux communautaires).

>Industrie

En 2024p, l'activité **industrielle** sur le territoire se traduit par les contributions suivantes aux émissions : 50 % des émissions de SO2, 15 % des émissions de NOX, 18 % des émissions de PM10, 11 % des émissions de PM2.5 et 36 % des émissions de COVNM. Les émissions de **COVNM** proviennent en grande partie de l'usage de **solvants** dans les procédés (principalement de l'utilisation de peintures, de colles, de solvants divers dans le secteur du bâtiment). Les émissions de SO2 proviennent essentiellement de l'usage de carburants pour les engins non routiers, notamment dans le BTP. Les émissions de particules PM10 proviennent en majorité des activités de **carrières** (émissions non énergétiques). Les émissions de NOX proviennent de la combustion de produits pétroliers, de bois-énergie et de gaz dans les différents sous-secteurs industriels. Les émissions PM2.5 sont issues de sources multiples dans le secteur industriel : combustion de bois-énergie, et émissions non-énergétiques (activités de carrières et de construction).

>Agriculture

Le secteur **agricole** est responsable de la majeure partie des émissions **d'ammoniac** (98 %) en 2024p. L'ammoniac provient de la gestion des rejets organiques des élevages (à hauteur de 46 % en 2024p) et de l'épandage d'engrais (minéraux et organiques) sur les cultures (54 % en 2024p). Ce composé, principalement émis lors des périodes d'épandage d'engrais, peut sous l'effet de réactions chimiques produire des aérosols secondaires qui contribuent significativement aux augmentations des concentrations de PM10 au printemps.

L'agriculture est également le **premier** secteur émetteur des **PM10** en 2024p (44 %) et contribue à 18 % des émissions de PM2.5. Les émissions de particules proviennent du sous-secteur de **l'élevage** avec la gestion des **effluents** (58 % des émissions de l'agriculture pour les PM2.5 et PM10) et du sous-secteur de la culture avec le travail du sol et **l'épandage** (40 % des émissions de l'agriculture pour les PM10 et 35 % des émissions de l'agriculture pour les PM2.5). Les émissions de NOX associées à l'agriculture (8 % en 2024p) proviennent des engins agricoles.

>Branche énergie et traitement des déchets

La branche **énergie** (réseaux de distribution de gaz, stations-services etc.) représente de **faibles parts** des émissions, comprises entre 0 % et 1 % selon les polluants en 2024p par rapport au total. Le secteur des **déchets** prend en compte les émissions liées à la dégradation des déchets (émissions d'origine non énergétique). Le secteur du traitement des déchets est responsable de moins de 1 % des émissions de NH3 en 2024p en lien avec la dégradation des déchets organiques d'unité de compostage (déchets verts) et en lien avec la méthanisation. Le tri à la source des biodéchets pourrait contribuer à une augmentation des émissions de NH3 sur les sites de compostage.

1.5.2 Evolution des émissions de polluants atmosphériques

Les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques (SO₂, NO_x, COVNM, NH₃ et PM_{2.5}) sont fixés par le PREPA5 (Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques). Ces objectifs sont fixés par rapport à l'année de référence 2005.

Objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques :

	ANNÉES 2020 à 2024	ANNÉES 2025 à 2029	À PARTIR DE 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55 %	-66 %	-77 %
Oxydes d'azote (NO _x)	-50 %	-60 %	-69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43 %	-47 %	-52 %
Ammoniac (NH ₃)	-4 %	-8 %	-13 %
Particules fines (PM _{2.5})	-27 %	-42 %	-57 %

L'évolution des émissions par polluant entre 2005 et 2024p, ainsi que la comparaison de la tendance par rapport aux objectifs nationaux de réduction des émissions à 2030 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les émissions 2005 de BASEMIS® ont été estimées à partir de l'évolution des données nationales 2005 - 2008 appliquées aux données de l'inventaire sur le territoire.

Par ailleurs, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a fixé dans son PCAET des objectifs chiffrés de réduction des émissions de polluants atmosphériques spécifiques à son territoire, à horizon 2050 par rapport à 2014 pour les polluants visés dans un PCAET :

Polluant	Objectif à horizon 2050 par rapport à 2014 (%)	Atteinte de l'objectif
SO2	-7 %	>Déjà atteint
NOx	-10 %	>Déjà atteint
PM10	-9 %	>Déjà atteint
PM2.5	-9 %	>Atteignable avec la trajectoire actuelle en poursuivant les efforts
NH3	-8 %	>Déjà atteint
COVNM	-9 %	>Atteignable avec la trajectoire actuelle en poursuivant les efforts

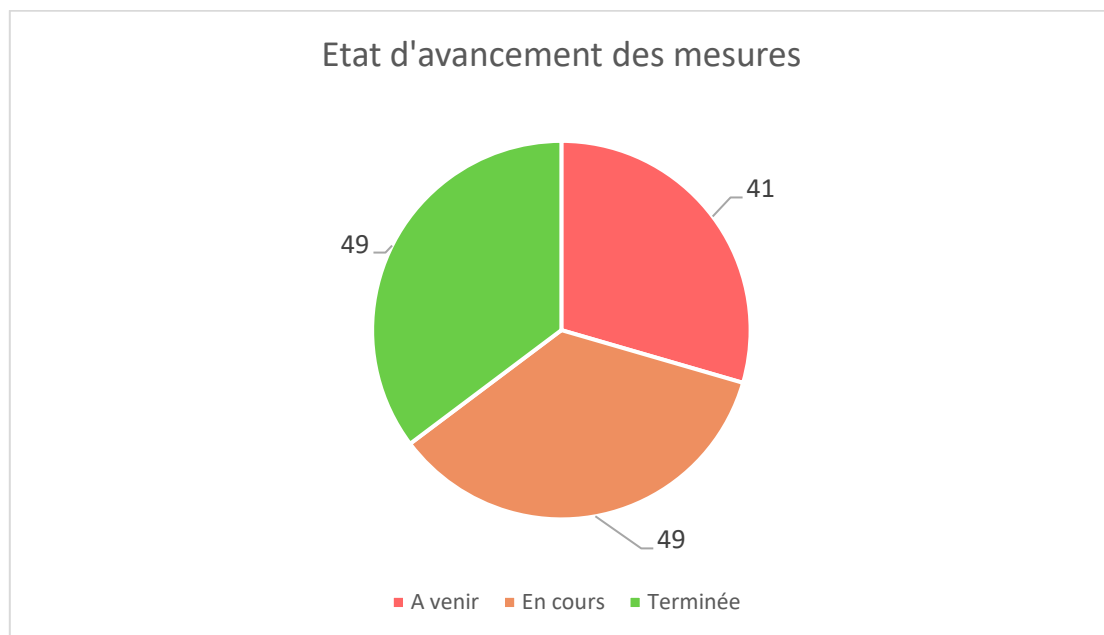
1.6 Synthèse globale des chiffres clés du PCAET

<p>Consommations d'énergie</p>	<p>Les consommations d'énergie finale sont en baisse de -2 % entre 2014 et 2024p pour un objectif de -37 % à horizon 2050 par rapport à 2014.</p> <p>Les principaux secteurs consommateurs d'énergie sont le transport routier (42 % en 2024p), le résidentiel (23 % en 2024p) et l'industrie (22 % en 2024p).</p>
<p>Emissions de gaz à effet de serre</p>	<p>En 2024p, la baisse des émissions de GES par rapport à 2014 est de -14 % sur le territoire pour un objectif de -72 % à horizon 2050 par rapport à 2014.</p> <p>Les principaux secteurs émetteurs de GES sur le territoire sont l'agriculture (41 % en 2024p) et le transport routier (37 % en 2024p).</p>
<p>Séquestration carbone</p>	<p>La part des émissions de GES du territoire par rapport aux puits de carbone est de 4 %. Les puits de carbone (UTCATF) évoluent à la baisse entre 2014 et 2024p. Une attention particulière doit être portée à la préservation de ces puits de carbone sur le territoire, car leur dégradation compromettrait davantage l'équilibre entre les émissions et les capacités naturelles de séquestration, rendant les objectifs climatiques plus difficiles à atteindre.</p>
<p>Production d'énergie renouvelable</p>	<p>En 2024p, la part de production EnR par rapport à la consommation d'énergie finale s'élève à 21,5 %. L'objectif PCAET à l'horizon 2050 est que la production EnR couvre la consommation d'énergie du territoire.</p> <p>Les principales filières en 2024p sont le bois-énergie (39 %), la méthanisation (21 %) et l'éolien (14 %).</p>
<p>Émissions de polluants atmosphériques</p>	<p>Les émissions de polluants atmosphériques suivis dans le cadre des PCAET ont diminué entre 2014 et 2024p.</p> <p>Les objectifs fixés en 2050 pour le SO₂, les NO_x, les PM₁₀ et le NH₃ sont déjà atteints. Pour les PM_{2.5} et les COVNM, les objectifs sont atteignables avec la trajectoire actuelle en poursuivant les efforts.</p>

2. Le plan d'action

Cette partie est dédiée à l'avancement de la réalisation des mesures inscrites dans les fiches actions afin d'atteindre la stratégie fixée initialement.

L'exécution des actions connaît une **progression satisfaisante**.



Graphique 16 : Etat d'avancement des mesures du PCAET en février 2026

Ainsi, il en ressort :

- **35 %** des mesures sont **terminées**,
- **35 %** des mesures prévues sont **en cours de réalisation**,
- **30 %** des mesures ont leur réalisation **à venir**.

Le pôle Développement et Transitions de la CCPC est le coordinateur de la mise en place du PCAET.

2.1 Rappel des actions du PCAET

Le PCAET se décline en six axes, vingt actions et cent trente-neuf mesures :

AXE	ACTIONS	MESURES
AXE 1 Contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti	Action 1.1 Sensibiliser les usagers des bâtiments pour des comportements plus sobres	Communiquer auprès du grand public et des scolaires sur les écogestes à adopter
		Assurer un relais d'information et de sensibilisation des scolaires vers les parents
		Organiser des temps d'échanges et de visites (visites bâti témoins, etc.)
		Sensibiliser un maximum de citoyens de l'ensemble du territoire lors d'événements type Semaine de l'Environnement
		Réaliser des défis pour le grand public : l'outil DECLICS
		Permettre au grand public de s'outiller pour pouvoir réaliser un suivi de leurs consommations (fichier de suivi mensuel)
	Action 1.2 Accompagner les projets de rénovation énergétique des logements	Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux
		Réaliser des accompagnements à la fois énergétiques et techniques par des personnes formées
		Identifier des logements prioritaires en fonction de l'année de construction
		Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire
		Développer une plateforme unique de sensibilisation et d'information sur la rénovation et l'écoconstruction
		Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat avec des subventions communautaires aux habitants
		Accompagner les artisans à l'adaptation des bâtiments et des lotissements au changement climatique
		Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques
	Action 1.3 Accompagner les projets de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments de la collectivité	Mettre en place un observatoire de l'habitat pour réaliser un suivi du parc bâti
		Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux, avec recours PILE
		Identification des bâtiments prioritaires en fonction de l'année de construction
		Adaptation des bâtiments au changement climatique (nécessaire former artisans)
		Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques
		Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire

AXE	ACTIONS	MESURES	
<p>AXE 2</p> <p>Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique</p>	<p>Action 2.1</p> <p>Sensibiliser le monde économique à la réduction des consommations énergétiques et au recours aux énergies renouvelables</p>	<p>GÉNÉRAL</p> <p>Sensibiliser sur les écogestes en entreprises, exploitations agricoles</p> <p>Sensibiliser sur les gains financiers par exemple</p> <p>Réaliser des défis dans les entreprises et entre les entreprises</p> <p>Mesurer les consommations énergétiques, afin d'identifier l'impact des actions</p> <p>Accompagner techniquement et financièrement les acteurs du monde éco sur le recours aux ENR</p>	
		<p>TERTIAIRE ET INDUSTRIE</p> <p>Accompagnement ORACE</p> <p>Parcours PEPS : Programme pour optimiser les énergies de l'entreprise (porté par CCI, CMA, CA), partenariat Région, ADEME</p>	
		<p>ARTISANS</p> <p>Charte Eco-Défi (porté par la CMA)</p> <p>Réseau Répar'Acteur (porté par la CMA)</p> <p>Association Ruptur : propose une intervention lors d'un petit déjeuner d'entreprises</p> <p>Formation de référents Energie en entreprise : PROREFEI</p>	
		<p>TOURISME</p> <p>Label Clef Verte</p>	
		<p>Action 2.2</p> <p>Sensibiliser et informer les agriculteurs pour mieux maîtriser les questions environnementales</p>	<p>Réaliser des diagnostics carbone pour évaluer l'impact des exploitations agricoles et identifier leurs leviers d'actions</p> <p>Développer les outils d'aide à la décision pour limiter les intrants</p> <p>Réaliser un diagnostic complet de la production agricole du territoire en lien avec le PAT</p> <p>Organiser des temps d'échanges pour que les éleveurs puissent communiquer</p> <p>Orienter vers des pratiques culturelles plus vertueuses</p> <p>Accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques en matière d'irrigation</p> <p>Favoriser et développer le pâturage</p> <p>Communiquer et former les agriculteurs vers un modèle éco résilient et autonome</p> <p>Encourager l'agriculture biologique et les démarches plus vertueuses</p> <p>Etudier les besoins énergétiques et le potentiel de production d'énergie renouvelable à l'échelle de l'exploitation</p> <p>Promouvoir et développer des productions et consommations alimentaires relocalisées</p> <p>Développer le recours aux énergies renouvelables</p>

		Adapter les pratiques agricoles au changement climatique pour plus d'autonomie et de résilience
	Action 2.3 Mettre en place une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	Développer de nouvelles manières de produire et de consommer pour limiter la consommation des ressources
		Favoriser les échanges et la mutualisation entre les acteurs du monde économique
		Réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production
		Dynamiser le développement économique et la création d'emplois et de valeurs dans les territoires en favorisant une économie de production, de réutilisation, de recyclage, et de consommation en boucle courte et locale

AXE	ACTIONS	MESURES
AXE 3 Anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire vers la résilience	Action 3.1 Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et préserver la ressource en eau	Développer la culture du risque en informant et communiquant en amont auprès des usagers du territoire
		Sensibiliser aux enjeux de l'eau
		Développer une sensibilisation des usagers et l'accompagnement des mesures d'économie d'eau sur le territoire notamment sur les bonnes pratiques de préservation de l'eau
		Aider à la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes
		Limiter l'imperméabilisation des sols, dans un objectif de sobriété foncière
		Favoriser la récupération des eaux de pluie
		Augmenter la place de la nature en Ville
	Action 3.2 Mettre en place un Plan Alimentaire Territorial (PAT)	Valoriser une dynamique dite de la fourche à la fourchette avec développement de circuits courts et favoriser l'accès à une alimentation diversifiée
		Créer des liens entre agriculteurs et les consommateurs
		Sensibiliser la population du territoire aux enjeux alimentaires (santé, écologie, goût, etc.)
		Respecter la saisonnalité des aliments
		Sensibiliser les restaurations collectives afin de favoriser les produits locaux et de qualité
		Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les foyers, écoles, entreprises
		Développer une charte qualité environnementale, sociétale et équitable (par ex : certification rémunération éthique des agriculteurs)
		Accompagner les acteurs porteurs de l'achat alimentaires vers des circuits de proximité
		Identifier les leviers de soutien à l'agriculture au travers de l'action foncière (adaptation foncier agricole, etc.)

	<p>Action 3.3 Renforcer la séquestration carbone</p>	Communiquer et sensibiliser les professionnels agricoles aux bonnes pratiques
		Informier sur l'intérêt des prairies, couverts végétaux et bocages
		Préserver et exploiter les haies existantes, inciter la plantation, recréer du maillage bocager
		Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques, et les mettre en lien avec les filières bois-énergie et bois c°
		Accompagner les professionnels de l'agriculture et les propriétaires forestiers dans le choix des essences à planter sur leur terrain
		Réaliser un inventaire des haies et cartographier les zones "sans usage" pour planter des bois ou des haies
		Quantifier la séquestration carbone associée aux activités agricoles
		Identifier des zones à boiser
		S'inspirer de la charte forestière de la CC du Pays de Pouzauges
		Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions ou rénovations
	<p>Action 3.4 Mettre en œuvre le PLUi pour un aménagement du territoire raisonné</p>	Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels
		Lutter contre l'étalement urbain en optimisant le foncier constructible via renouvellement urbain et dents creuses
		Adopter des dispositions en matière de densité, notamment pour habitat
		Préserver les espaces agricoles, naturels, préservation et restauration des continuités écologiques (TVB, ZH, bocages, etc.)
		Soutenir la réhabilitation du bâti ancien par un règlement adapté et la mise en place d'une OPAH
		Optimiser le foncier économique et favoriser la reconversion des friches
		Réfléchir à l'optimisation énergétique lors de l'aménagement de nouveaux quartiers en zones d'activités économiques

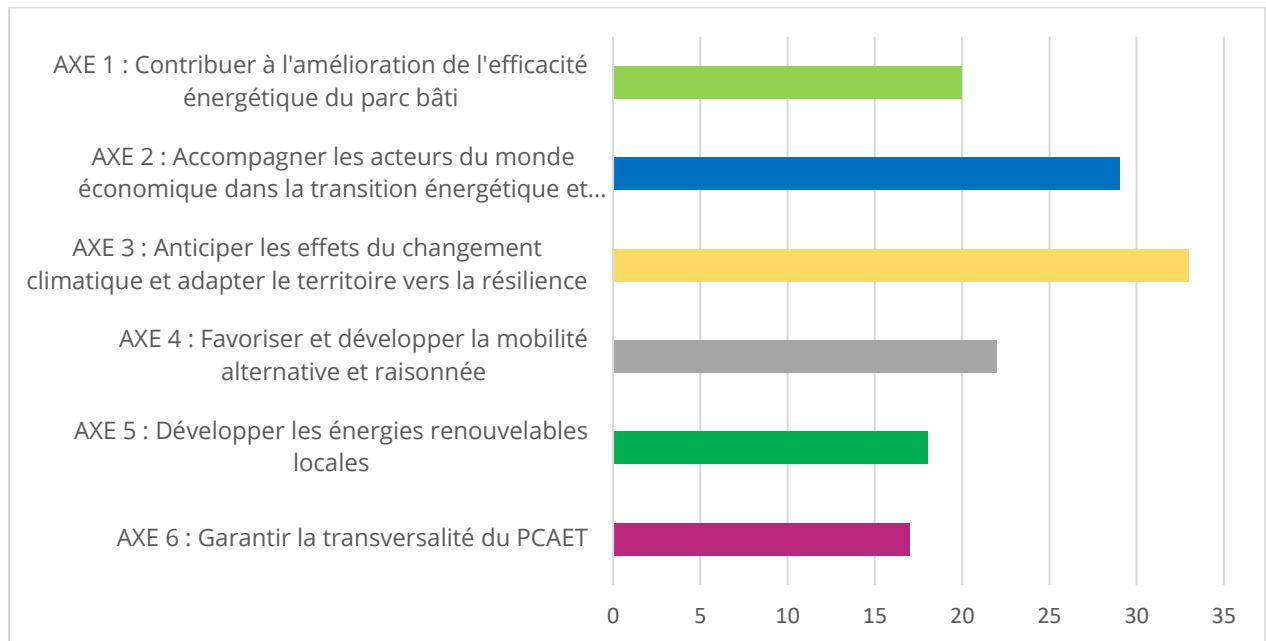
AXE	ACTIONS	MESURES
<p style="text-align: center;">AXE 4</p> <p style="text-align: center;">Favoriser et développer la mobilité alternative et raisonnée</p>	<p style="text-align: center;">Action 4.1 Développer le covoiturage</p>	Créer un réseau de covoiturage local
		Mettre en place des bornes de covoiturage afin de réhabiliter l'auto-stop
		Identifier les trajets quotidiens réalisés, afin d'évaluer le besoin et d'adapter le covoiturage
		Communiquer sur les moyens et services actuels liés au covoiturage
		Développer les services de déplacement basés sur le bénévolat et l'échange (transport solidaire, transport à la demande, autopartage)
	<p style="text-align: center;">Action 4.2 Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs</p>	Sensibiliser et faire des animations auprès des entreprises et des agriculteurs autour des motorisations alternatives comme GNV ou hydrogène
		Produire localement de l'énergie renouvelable, tel que le biogaz afin d'alimenter les bornes de recharge locale
		Identifier des zones favorables à l'implantation de bornes de recharges électriques et stations GNV
		Sensibiliser les entreprises à renouveler leur flotte de véhicules par des véhicules peu consommateurs ou peu émetteurs de GES
		Sensibiliser les collectivités à l'optimisation de leur flotte, dans un souci d'exemplarité
	<p style="text-align: center;">Action 4.3 Favoriser la mobilité douce</p>	Réaliser une étude de mobilité afin de déterminer les zones favorables à l'implantation de bandes / pistes cyclables / de voies partagées
		Créer des voies partagées pour vélos et piétons
		Aider à l'acquisition de vélos électriques
		Densifier à la prise en compte des mobilités douces dans l'aménagement urbain
		Sensibiliser les scolaires à la prévention routière
		Engager un schéma directeur des déplacements
	<p style="text-align: center;">Action 4.4 Valoriser et développer les transports en commun existants</p>	Etablir un état des lieux des offres de transport en commun existants
		Communiquer cette offre
		Valoriser et développer les lignes de chemin de fer existantes
		Adapter les horaires de transports en commun aux activités (scolaire, loisirs, entreprises, etc.)
Mener une réflexion sur la multimodalité des transports en commun à l'échelle de la CC, mais aussi CC limitrophes		
Réaliser des aménagements permettant de favoriser et d'optimiser les transports en commun		

AXE	ACTIONS	MESURES
<p>AXE 5</p> <p>Développer les énergies renouvelables locales</p>	<p>Action 5.1</p> <p>Favoriser l'émergence et la mise en place de la filière locale bois</p>	Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques
		Prendre contact avec des collectivités ayant structuré une filière bois
		Augmenter la ressource bois-énergie et bois d'œuvre et la gérer durablement
		Limiter le gaspillage bois (économie circulaire)
		Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire concernant la filière bois-énergie
		Prioriser, en amont de projet de construction, le choix de chauffage
		Création de chaufferie locale par les collectivités dans un but d'exemplarité
	<p>Action 5.2</p> <p>Sensibiliser sur les énergies renouvelables pour un développement raisonné</p>	Sensibiliser et débattre autour du développement de tous les projets d'énergies renouvelables
		Identifier les projets en cours
		Encourager l'autoconsommation
		Valoriser les projets des énergies renouvelables sur le territoire
		Mener une réflexion sur le financement participatif des projets
	<p>Action 5.3</p> <p>Développer les énergies renouvelables</p>	Identifier les projets et sites pouvant accueillir des systèmes de productions ENR
		Intégrer la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) dans projet ENR
		Favoriser l'installation d'ENR
		Soutenir le développement des PAC
		Communiquer sur les projets identifiés
		Engager des réflexions sur les outils de financement pour le développement des énergies renouvelables

AXE	ACTIONS	MESURES
<p>AXE 6</p> <p>Garantir la transversalité du PCAET</p>	<p>Action 6.1 Piloter, animer, sensibiliser et informer autour de la transition énergétique</p>	Viser tous les publics
		Initier une dynamique collective autour de la transition énergétique
		Favoriser une prise de conscience collective et notamment des personnes éloignées
		Accompagner le changement de comportement et de pratique de tous les habitants
		Donner de la visibilité au territoire sur son engagement dans la transition énergétique et écologique
		Veiller à impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre du PCAET
		Mener une réflexion sur la création d'un groupe citoyen de projets ENR
	<p>Action 6.2 Agir pour stabiliser la qualité de l'air</p>	Communiquer sur les outils existants de surveillance de la qualité de l'air intérieur et extérieur
		Informer les acteurs de la qualité de l'air et notamment la pollution atmosphérique
		Sensibiliser les acteurs sur les sources de pollution, notamment mauvaise combustion bois
		Informer les acteurs sur équipements de chauffage bois les + performants et - polluants
	<p>Action 6.3 Poursuivre la dynamique de réduction des déchets</p>	Travailler avec les agents des espaces verts pour réduire allergies et essences à éviter
		Réduire le tonnage de déchets en enfouissement
		Développer les recycleries
		Communiquer sur les résultats obtenus
Communiquer, sensibiliser et informer les acteurs du territoire sur la réduction des emballages (vente vrac, etc.) Valoriser les biodéchets		

2.2 Avancement global

Cette troisième partie, retrace pour chaque axe du PCAET, un état technique de la mise en œuvre des actions et mesures afin de mettre en évidence l'avancement des tâches, distinguant celles réalisées, celles terminées et celles pas encore réalisées pour différentes raisons (manque de ressource, évolution politique etc.).



Graphique 17 : Nombre de mesures par axe du PCAET (total 139 mesures)

Pour chaque action, est indiqué :

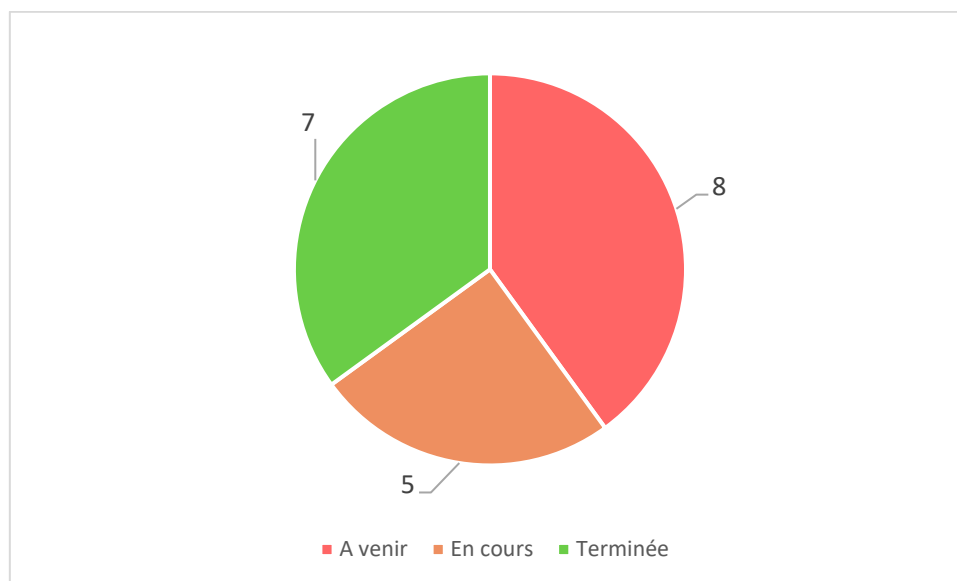
- la présentation des objectifs ;
- le bilan d'exécution technique ;
- le bilan d'exécution budgétaire ;
- le bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat.

2.3 État d'avancement détaillé par axe

2.3.1 Axe 1 - Contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti

Action 1.1 Sensibiliser les usagers des bâtiments pour des comportements plus sobres	Communiquer auprès du grand public et des scolaires sur les écocgestes à adopter
	Assurer un relais d'information et de sensibilisation des scolaires vers les parents
	Organiser des temps d'échanges et de visites (visites bâti témoins, etc.)
	Sensibiliser un maximum de citoyens de l'ensemble du territoire lors d'événements type Semaine de l'Environnement, etc.
	Réaliser des défis pour le grand public : l'outil DECLICS
	Permettre au grand public de s'outiller pour pouvoir réaliser un suivi de leurs consommations (fichier de suivi mensuel)
Action 1.2 Accompagner les projets de rénovation énergétique des logements	Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux
	Réaliser des accompagnements à la fois énergétiques et techniques par des personnes formées
	Identifier des logements prioritaires en fonction de l'année de construction
	Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire
	Développer une plateforme unique de sensibilisation et d'information sur la rénovation et l'écoconstruction
	Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat avec des subventions communautaires aux habitants
	Accompagner les artisans à l'adaptation des bâtiments et des lotissements au changement climatique
	Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques
Mettre en place un observatoire de l'habitat pour réaliser un suivi du parc bâti	
Action 1.3 Accompagner les projets de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments de la collectivité	Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux, avec recours PILE
	Identification des bâtiments prioritaires en fonction de l'année de construction
	Adaptation des bâtiments au changement climatique (nécessaire former artisans)
	Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques
Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire	

Cet axe est composé de **3** actions et de **20** mesures.



Graphique 18 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 1

Toutes les actions de cet axe ont débuté, mais certaines mesures sont à venir.

Aujourd'hui, l'habitat et les bâtiments industriels et tertiaires sont responsables d'une grande partie de la consommation en énergie du territoire.

Demain, pour parvenir à réduire la consommation énergétique, les particuliers seront conseillés et aidés pour rénover leur logement (grâce au guichet unique de l'habitat) et des dispositifs de suivi de dépenses d'énergie seront mis en place. Tous les acteurs seront sensibilisés aux bons gestes, pour limiter le gaspillage au quotidien.



Action 1.1 - Sensibiliser les usagers des bâtiments pour des comportements plus sobres

>Présentation des objectifs

Communiquer auprès du grand public et des scolaires sur les écogestes à adopter	À venir
Assurer un relais d'information et de sensibilisation des scolaires vers les parents	À venir
Organiser des temps d'échanges et de visites (visites bâti témoins, etc.)	À venir
Sensibiliser un maximum de citoyens de l'ensemble du territoire lors d'événements type Semaine de l'Environnement, etc.	Terminée
Réaliser des défis pour le grand public : l'outil DECLICS	Terminée
Permettre au grand public de s'outiller pour pouvoir réaliser un suivi de leurs consommations (fichier de suivi mensuel)	En cours

>Bilan d'exécution technique

La liste des actions de sensibilisation et de communication organisées dans le cadre de la mise en œuvre du guichet unique de l'habitat à compter de janvier 2021 est la suivante :

2021

- **Campagne de communication** au lancement du guichet via un dossier dans le magazine de la CCPC (janvier 2021), une plaquette d'information, une communication sur les supports de diffusion de la CCPC et des communes (site internet, réseaux sociaux, etc.) ;

2023

- Stand d'information pour le guichet de l'habitat de la CCPC à la **foire expo de Chantonnay** en avril 2023 ;
- **Conférence grand public « Habiter demain »** dans le cadre des **Journées pour le Climat** avec un animateur du CEREMA le 25 septembre 2023 ;
- **Visites de maisons rénovées** dans le cadre des **Journées pour le Climat** en septembre 2023 ;

2024

- **Soirée d'information grand public sur l'énergie solaire pour l'habitat** le 28 mai 2024 par l'association ELISE ;

2025

- **Prêt d'une mallette énergétique** de janvier à mars 2025 pendant la période de chauffe pour permettre aux particuliers de mieux appréhender leur logement et commencer à identifier d'éventuels travaux ;
- Stand d'information pour le guichet de l'habitat de la CCPC à la **foire expo de Chantonnay** en avril 2025 ;

- **Petit déjeuner artisans** le 18 juillet 2025 pour présenter le guichet de l'habitat et échanger sur les actualités sur les aides de l'ANAH ;
- **Journées pour le Climat « Habiter le Pays de Chantonnay »** du 25 au 27 septembre 2025 : Petit déjeuner artisans sur le thème de la rénovation de l'habitat ancien par le CAUE ; une trentaine d'ateliers et plus de 250 visiteurs sur les 3 jours, programme concentré à la salle Antonia à Chantonnay, en partenariat avec ECHOBAT ;
- **Prêt d'une mallette énergétique** de novembre 2025 à mars 2026 pendant la période de chauffe pour permettre aux particuliers de mieux appréhender leur logement et commencer à identifier d'éventuels travaux ;

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action a été partiellement réalisée et est en attente de nouvelles décisions.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Grand Public : nombre de participants aux défis DECLICS	Données non recueillies en l'absence de la réalisation des défis DECLICS
Nombre de scolaires sensibilisés via le programme d'éducation à l'environnement	Action non engagée en intra, ce public n'a pas été sensibilisé dans cette action. En revanche, le grand public a quant à lui été associé à de nombreuses reprises sous forme de différentes propositions : ateliers, visites, mallette énergétique mise à disposition.
Réduction consommations énergétiques du secteur bâtiment	Cf. 1.2. Les consommations d'énergie territoriales 1.2.1. Par secteurs

Action 1.2 - Accompagner les projets de rénovation énergétique des logements

>Présentation des objectifs

Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux	Terminée
Réaliser des accompagnements à la fois énergétiques et techniques par des personnes formées	Terminée
Identifier des logements prioritaires en fonction de l'année de construction	À venir
Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire	En cours
Développer une plateforme unique de sensibilisation et d'information sur la rénovation et l'écoconstruction	En cours
Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat avec des subventions communautaires aux habitants	Terminée
Accompagner les artisans à l'adaptation des bâtiments et des lotissements au changement climatique	À venir
Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques	En cours
Mettre en place un observatoire de l'habitat pour réaliser un suivi du parc bâti	À venir

>Bilan d'exécution technique

Une étude pré-opérationnelle menée par SOLIHA de septembre 2019 à mars 2020, a confirmé la pertinence de mettre en place un dispositif couplé Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (OPAH-PTRE) sur le territoire aboutissant à la mise en place d'un Guichet unique de l'habitat à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Guichet unique a pour but de centraliser l'ensemble des demandes relatives à l'amélioration de l'habitat du territoire et d'accompagner au mieux les habitants dans toutes les étapes de leur projet en les aiguillant vers le dispositif financier correspondant. Cette voie d'entrée unique permet de simplifier et faciliter les démarches pour toutes les personnes ayant un projet de rénovation de l'habitat.

Le Guichet unique de l'habitat du Pays de Chantonnay est reconnu Espace Conseil France Rénov' (ECFR) depuis 2022. Il intervient sur les thématiques de la rénovation énergétique de l'habitat, l'adaptation et l'habitat indigne. La Communauté de communes a pour volonté d'accompagner tous les ménages sur toutes les thématiques de la rénovation ainsi que pour tous les statuts d'occupation, propriétaires ou bailleurs et toutes les typologies d'habitat, collectif ou individuel.

En continuité des conclusions de l'étude de 2019 et de la mise en œuvre d'un dispositif mixte OPAH- PTRE pendant 3 ans, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a souhaité poursuivre sa politique de l'habitat et s'engager dans un Pacte territorial dans les objectifs suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique ;

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments en visant une massification des rénovations globales sur le territoire ;
- Produire (en réhabilitation) des logements locatifs à loyers conventionnés ;
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Résorber le parc de logements vacants ;
- Adapter les logements à la perte d'autonomie d'une personne âgée, à mobilité réduite ou handicapée ;
- Aider à l'accession à la propriété en centre-bourg ;
- Aider les transformations ou changements d'usages.

En réponse aux problématiques et enjeux identifiés par l'étude pré-opérationnelle, la convention Pacte territorial, signée pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, est venue renforcer la dynamique engagée sur le territoire.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les subventions de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) notamment. Aucun budget initial n'a été alloué pour le déploiement de cette action.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action a été partiellement réalisée et est en attente de nouvelles décisions.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de personnes reçues et évènements de la plateforme	<u>Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025</u> 1 519 personnes reçues en rendez-vous (permanences CCPC ou RDV téléphonique)
Nombre de projets de rénovation aboutis	<u>Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025</u> 382 dossiers de subvention déposés pour travaux de rénovation énergétique (pour 554 logements visités)
Evolution consommations énergétiques du secteur résidentiel	Cf. 1.2. Les consommations d'énergie territoriales 1.2.1. Par secteurs
Nombre de projets au sein de secteurs ou bâtiments à forte valeur patrimoniale	Les données ne sont pas accessibles à ce niveau de précision.

Action 1.3 - Accompagner les projets de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments de la collectivité

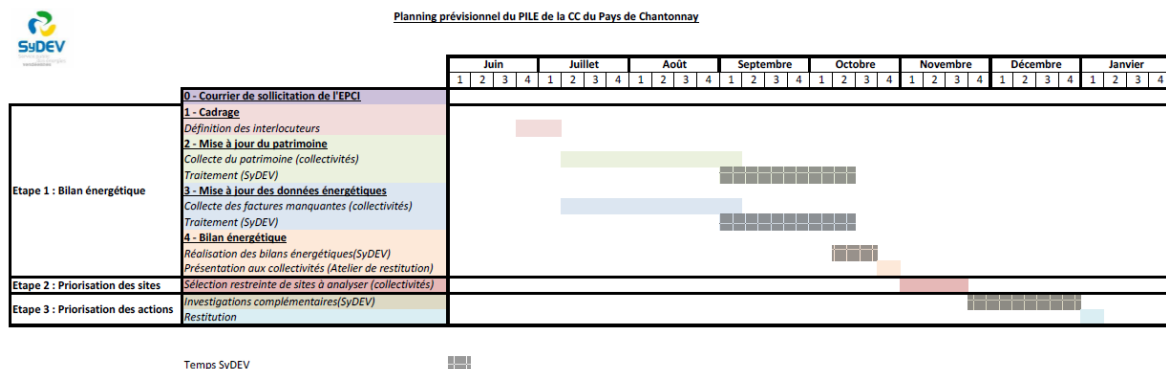
>Présentation des objectifs

Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux, avec recours PILE	Terminée
Identification des bâtiments prioritaires en fonction de l'année de construction	Terminée
Adaptation des bâtiments au changement climatique (nécessaire former artisans)	À venir
Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques	À venir
Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire	En cours

>Bilan d'exécution technique

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay a conventionné avec le SyDEV afin de réaliser des missions d'audits énergétiques des bâtiments public, entrant dans le cadre du « PILE » (**P**riorisation des **I**nterventions **L**iés à l'**É**nergie).

Feuille de route suivie :



Ce travail a permis d'identifier les bâtiments prioritaires en termes de besoin de rénovation énergétique.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

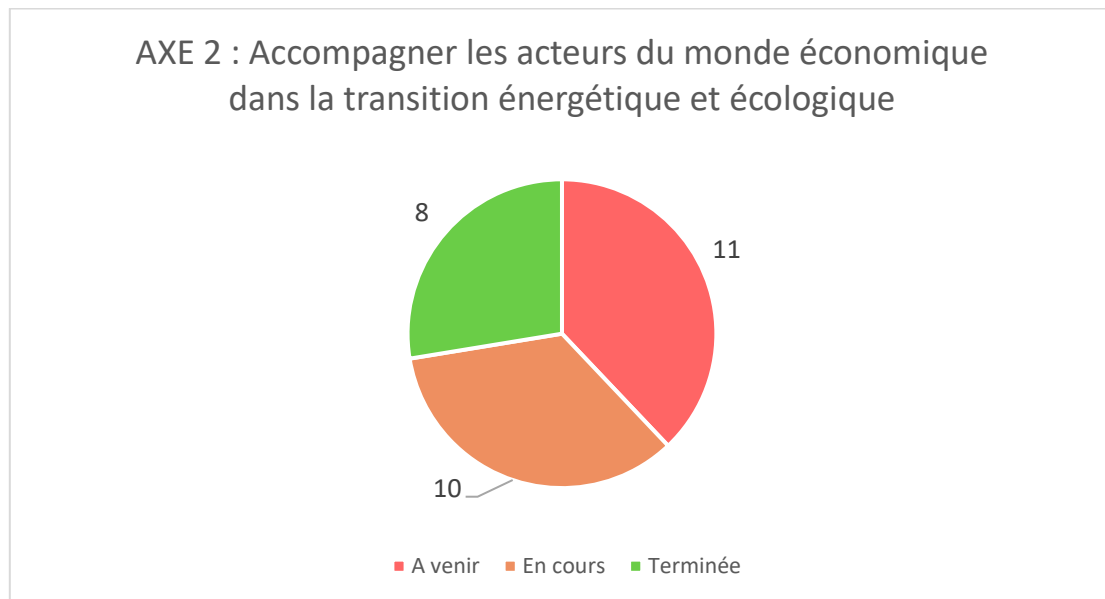
L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de projets de rénovation aboutis	En attente de définition
Evolution des consommations énergétiques du secteur tertiaire	Cf. 1.2. Les consommations d'énergie territoriales 1.2.1. Par secteurs
Nombre de projets au sein de secteurs ou bâtiments à forte valeur patrimoniale	Les données ne sont pas accessibles à ce niveau de précision.

2.2.2 Axe 2 - Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique

<p>Action 2.1 Sensibiliser le monde économique à la réduction des consommations énergétiques et au recours aux énergies renouvelables</p>	GÉNÉRAL
	Sensibiliser sur les écogestes en entreprises, exploitations agricoles
	Sensibiliser sur les gains financiers par exemple
	Réaliser des défis dans les entreprises et entre les entreprises
	Mesurer les consommations énergétiques, afin d'identifier l'impact des actions
	Accompagner techniquement et financièrement les acteurs du monde éco sur le recours aux ENR
	TERTIAIRE ET INDUSTRIE
	Accompagnement ORACE
	Parcours PEPS : Programme pour optimiser les énergies de l'entreprise (porté par CCI, CMA, Chbr Agri), partenariat Région, ADEME
	ARTISANS
	Charte Eco-Défi (porté par la CMA)
	Réseau Répar'Acteur (porté par la CMA)
	Association Ruptur : propose une intervention lors d'un petit déjeuner d'entreprises
	Formation de référents Energie en entreprise : PROREFEI
	TOURISME
Label Clef Verte	
<p>Action 2.2 Sensibiliser et informer les agriculteurs pour mieux maîtriser les questions environnementales</p>	Réaliser des diagnostics carbone pour évaluer l'impact des exploitations agricoles et identifier leurs leviers d'actions
	Développer les outils d'aides à la décision pour limiter les intrants
	Réaliser un diagnostic complet de la production agricole du territoire en lien avec le PAT
	Organiser des temps d'échanges pour que les éleveurs puissent communiquer
	Orienter vers des pratiques culturelles plus vertueuses
	Accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques en matière d'irrigation
	Favoriser et développer le pâturage
	Communiquer et former les agriculteurs vers un modèle éco résilient et autonome
	Encourager l'agriculture biologique et les démarches plus vertueuses
	Etudier les besoins énergétiques et le potentiel de production d'énergie renouvelable à l'échelle de l'exploitation
	Promouvoir et développer des productions et consommations alimentaires relocalisées
	Développer le recours aux énergies renouvelables
Adapter les pratiques agricoles au changement climatique pour plus d'autonomie et de résilience	
<p>Action 2.3 Mettre en place une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)</p>	Développer de nouvelles manières de produire et de consommer pour limiter la consommation des ressources
	Favoriser les échanges et la mutualisation entre les acteurs du monde économique
	Réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production
	Dynamiser le développement économique et la création d'emplois et de valeurs dans les territoires en favorisant une économie de production, de réutilisation, de recyclage, et de consommation en boucle courte et locale

Cet axe est composé de **3** actions et **29** mesures.



Graphique 19 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 2

Il s'agit de l'axe le plus développé et le plus précis ce qui a été le plus complexe à mettre en œuvre car les dispositifs visés étaient soit trop ciblés, ou repris dans d'autres thématiques c'est pour cela qu'il apparaît comme le moins avancé en termes de chiffres.



Sainte-Cécile

Axe 2 : Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique

Aujourd'hui, les gaz à effet de serre (GES) sont à l'origine du dérèglement climatique. Les exploitations agricoles et les entreprises industrielles font partie des secteurs qui en produisent le plus.

Demain, pour parvenir à réduire ces GES, les entreprises et les agriculteurs seront sensibilisés et accompagnés pour favoriser l'installation d'énergies renouvelables, pour adopter des pratiques de culture plus vertueuses (pâturage, irrigation...), mais aussi pour mutualiser les moyens et les services afin de trouver des solutions ensemble (gestion des déchets, recyclage...).

Action 2.1 - Sensibiliser le monde économique à la réduction des consommations énergétiques et au recours aux énergies renouvelables

>Présentation des objectifs

GÉNÉRAL	
Sensibiliser sur les écogestes en entreprises, exploitations agricoles	En cours
Sensibiliser sur les gains financiers par exemple	Terminée
Réaliser des défis dans les entreprises et entre les entreprises	À venir
Mesurer les consommations énergétiques, afin d'identifier l'impact des actions	Terminée
Accompagner techniquement et financièrement les acteurs du monde éco sur le recours aux ENR	À venir
TERTIAIRE ET INDUSTRIE	
Accompagnement ORACE	En cours
Parcours PEPS : Programme pour optimiser les énergies de l'entreprise (porté par CCI, CMA, Chambre Agri), partenariat Région, ADEME	À venir
ARTISANS	
Charte Eco-Défi (porté par la CMA)	À venir
Réseau Répar'Acteur (porté par la CMA)	En cours
Association Ruptur : propose une intervention lors d'un petit déjeuner d'entreprises	À venir
Formation de référents Energie en entreprise : PROREFEI	À venir
TOURISME	
Label Clef Verte	À venir

>Bilan d'exécution technique

La sensibilisation sur les gains financiers et la mesure de la consommation énergétique sera vu dans l'action 2.3 « Mettre en place une démarche EIT ».

Cependant, cet axe 2 prévoit un accompagnement des acteurs économiques dans leur transition énergétique et écologique, à travers un partenariat avec l'association ORACE.

Le secteur industriel représente 25 % des consommations énergétiques du territoire et le secteur tertiaire 14 %. Une meilleure sobriété des usages peut permettre une réduction allant jusqu'à 20 % selon les typologies de bâtiments.

Présentation de l'association ORACE

ORACE est une association régionale créée en 2013, regroupant plus de 170 adhérents. Soutenue par la Région Pays de la Loire et l'ADEME, elle accompagne les entreprises dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie et travaille en lien étroit avec les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Modalités du partenariat

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay propose la mise en place d'un accompagnement à destination des entreprises industrielles et artisanales, reposant sur deux dispositifs : le **Pack Carbone** et le **Pack Énergie**.

1/ Le Pack Carbone

Le Pack Carbone vise à accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Il s'appuie notamment sur l'outil Eval'Carbone et un parcours progressif : apprentissage, action, suivi.

>Objectifs :

- Former des référents carbone ;
- Fournir des outils de suivi annuel ;
- Élaborer une stratégie bas-carbone.

>Déroulement :

- 1,5 jour de formation collective (à la CCPC Chantonnay) ;
- Un accompagnement individuel ;
 - o visite sur site (½ journée) ;
 - o bilan carbone simplifié et plan d'action ;
 - o suivi semestriel ;
 - o bilan à 1 an.

>Cible 2026 : 5 entreprises industrielles.

>Coût :

- 2 000 € par entreprise (dont 80 % pris en charge par la Communauté de communes).
- Reste à charge entreprise : 400 €.
- **Coût total pour 5 entreprises : 8 000 € pour la CCPC.**

2/ La Mise en place du Pack Énergie

Le Pack Énergie vise à structurer une démarche énergie en entreprise, sous forme de coaching.

>Objectifs :

- Structurer une démarche d'économies d'énergie ;
- Monter en compétence sur la thématique énergie ;
- Construire et mettre en œuvre un plan d'actions ;
- Réduire la consommation énergétique de l'entreprise de 5 %.

>Déroulement :

- Deux sessions collectives de 2 jours en 2026 (10 entreprises par session) ;
- Analyse énergétique en entreprise par un chargé de mission ;
- Recommandations adaptées ;
- Suivi trimestriel + bilan à 1 an.

>Prise en charge :

- L'animation du temps collectif : **3 000 €** prise en charge par la CCPC (1 500 € par session) ;
- Journée en entreprise (1 200 €) prise en charge par l'ADEME.

>Coût global de la prestation

Le coût total du partenariat est de 11 500 €, incluant 500 € d'adhésion à l'association.

Un Petit-déjeuner éco sera organisé au printemps 2026 pour mesurer l'intérêt des entreprises.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de personnes sensibilisées	En attente
Consommation d'énergie du secteur industriel et tertiaire	Cf. 1.2. Les consommations d'énergie territoriales 1.2.1. Par secteurs.

Action 2.2 - Sensibiliser et informer les agriculteurs pour mieux maîtriser les questions environnementales

>Présentation des objectifs

Réaliser des diagnostics carbonés pour évaluer l'impact des exploitations agricoles et identifier leurs leviers d'actions	En cours
Développer les outils d'aides à la décisions pour limiter les intrants	À venir
Réaliser un diagnostic complet de la production agricole du territoire en lien avec le PAT	Terminée
Organiser des temps d'échanges pour que les éleveurs puissent communiquer	En cours
Orienter vers des pratiques culturales plus vertueuses	En cours
Accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques en matière d'irrigation	À venir
Favoriser et développer le pâturage	En cours
Communiquer et former les agriculteurs vers un modèle éco résilient et autonome	En cours
Encourager l'agriculture biologique et les démarches plus vertueuses	En cours
Etudier les besoins énergétiques et le potentiel de production d'énergie renouvelable à l'échelle de l'exploitation	À venir
Promouvoir et développer des productions et consommations alimentaires relocalisées	En cours
Développer le recours aux énergies renouvelables	Terminée
Adapter les pratiques agricoles au changement climatique pour plus d'autonomie et de résilience	En cours

>Bilan d'exécution technique

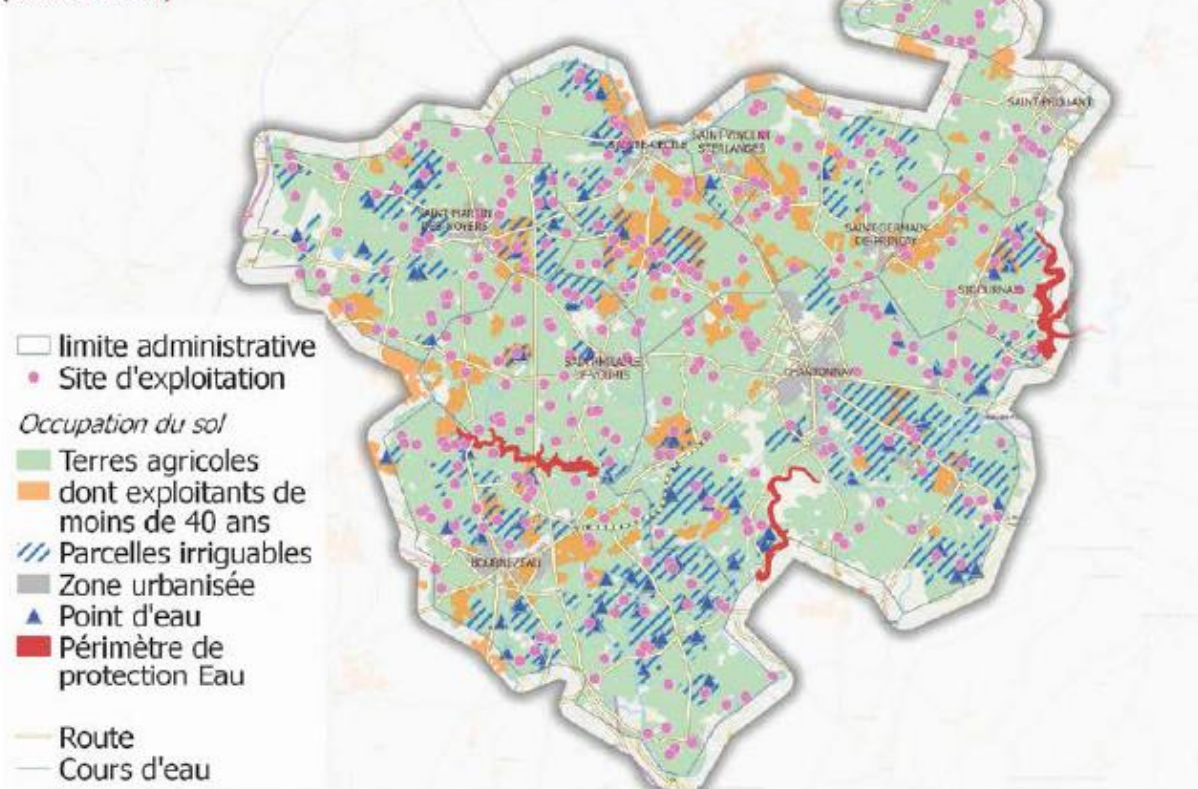
10 Diagnostics carbonés : réalisé en partenariat avec la Chambre Agriculture :

Dans le cadre de la démarche EIT, présentée dans l'action 2.3 de ce bilan, il est à souligner qu'une dizaine d'exploitations agricoles ont réalisé des diagnostics afin de répondre à la démarche.

Diagnostic complet de la production agricole du territoire en lien avec le PAT :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay, un diagnostic agricole a été réalisé.

Définition des enjeux agricoles du Territoire Communauté de Communes du Pays de Chantonnay (source CA 2017)



Communication avec les exploitants agricoles

La CCPC et la Chambre d'agriculture ont signé une convention cadre de partenariat notamment dans le cadre du PCAET pour :

- Alimentation et territoire (Projet Alimentaire Territorial, Restauration collective et produits locaux, magasin de producteurs, Marchés de Producteurs de Pays,...) ;
- Favoriser l'émergence et la structuration de la filière bois locale ;
- Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et préserver la ressource en eau ;
- Développer les énergies renouvelables et diminuer les consommations d'énergies ;
- Favoriser les techniques de séquestrations du carbone :
- Économie circulaire (EIT), Opérations recyclables pneus, bâches...
 - Énergie : photovoltaïque, méthanisation, biomasse ;
 - Biodiversité.
- Soutien aux exploitations d'élevage ;
- Favoriser l'installation et la transmission des exploitants agricoles.

Développer recours aux énergies renouvelables

Des formations, animations ont été proposées par la CCPC ainsi qu'un accompagnement administratif et technique au besoin par les différents services de l'intercommunalité.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre d'exploitants sensibilisés	10 exploitants dans le cadre de diagnostics Forte participation aux réunions notamment relatives aux échanges parcellaires à l'amiable

Action 2.3 - Mettre en place une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

>Présentation des objectifs

Développer de nouvelles manières de produire et de consommer pour limiter la consommation des ressources	Terminée
Favoriser les échanges et la mutualisation entre les acteurs du monde économique	Terminée
Réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production	Terminée
Dynamiser le développement éco et la création d'emplois et de valeurs dans les territoires en favorisant une économie de production, de réutilisation, de recyclage, et de consommation en boucle courte et locale	Terminée

>Bilan d'exécution technique

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay a mené depuis 2019 dans le cadre d'un appel à projets régional une démarche expérimentale d'Ecologie Industrielle et Territoriale. La démarche EIT menée par la CCPC a été intégrée au Plan Climat Air Energie Territorial dans l'axe 2 « Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique ».

Cette démarche a été animée par la Chambre de Commerce et d'industrie, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et par le développeur économique.

Les consulaires ont réalisé des diagnostics auprès des agriculteurs, artisans, commerçants et industriels pour identifier les besoins spécifiques de chacun en matière de ressources et de gestion des déchets ainsi que les synergies potentielles entre eux.

Les synergies permettent de réduire les coûts tout en améliorant la durabilité : une entreprise qui produit des déchets d'un matériau peut les transférer à une autre entreprise qui en a besoin comme matière première, créant ainsi un cercle vertueux de ressources.

Plus de **50** entreprises ont été rencontrées par les Chambres et la Communauté de communes. Cette approche a permis d'identifier les besoins des différents acteurs et a donné des pistes de réflexion pour des solutions collectives.

Les principaux enjeux détectés :

- la gestion des déchets ;
- la sobriété énergétique ;
- l'indépendance énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Ainsi, plusieurs ateliers pratiques ont été proposés sur la thématique des énergies :

- un **atelier sur les énergies** et les **déchets** en janvier 2022 :
Une trentaine d'entreprises étaient présentes. L'objectif de la rencontre était de valider et partager avec les entreprises du territoire les enjeux d'économie circulaire identifiés lors de la phase de diagnostic.

- un **atelier pratique** sur **l'autoconsommation photovoltaïque** en avril 2022 : Plus de 40 participants étaient présents. Cet atelier a permis de présenter le fonctionnement de l'autoconsommation photovoltaïque pour permettre aux entreprises de réduire leurs factures relatives aux dépenses énergétiques.
- un **atelier pratique** animé par l'association **ORACE**, en mars 2023 sur la maîtrise de l'énergie : Les 10 entreprises présentes ont pu apprendre à analyser leurs factures, à identifier leurs principaux postes de consommations ainsi qu'émettre les premières idées d'actions de réduction. Cet atelier fut l'occasion pour elles de partager leurs expériences et d'améliorer leur maîtrise de l'énergie.

Par ailleurs, la thématique des déchets a été au cœur de la démarche EIT.

Un atelier pratique a ainsi été proposé en septembre 2022 pour présenter le fonctionnement du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères Est Vendée, et échanger avec les artisans sur la gestion des déchets.

De plus, dans le cadre de la loi « Anti-Gaspillage Eco-circulaire » (AGEC) une action sur le réemploi des bocalages a été proposée en 2022 avec deux ateliers qui ont mobilisé 6 entreprises.

L'objectif était de réduire l'utilisation d'emballage à usage unique. Cela a permis à deux entreprises de mener une expérimentation avec l'entreprise SYCLEO sur différents points de ventes afin de proposer aux consommateurs de bocalages réutilisables. C'est ainsi que les Vergers de Vendée ont généralisé l'expérimentation dans l'ensemble de leurs magasins, dont celui de Chantonnay.

En 2023, des échanges sur les biodéchets avec des commerçants ont permis d'aller vers une logique de mutualisation d'une collecte sur le Pays de Chantonnay.

Dans un autre domaine, plusieurs collectes ont été organisées :

- Une **collecte de matériel informatique usagé** en 2021
Plus de 400 kilos de matériel informatique usagé ont été collectés. La gestion de la collecte a été confiée à FACE Vendée qui a pour objectif de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Le matériel a été reconditionné et revendu à petit prix, à des scolaires, à des demandeurs d'emploi, à des familles nombreuses ;
- Une **collecte de déchets d'équipements électroniques** en 2022 a permis de collecter plus de 2,5 tonnes de déchets pour une vingtaine d'entreprises ;
- Une **collecte de papiers confidentiels** a eu lieu le 22 septembre 2023

Avec l'appui du Club d'Entreprises Pays de Chantonnay, une collecte de papiers confidentiels a été proposée aux entreprises. Plus de trente entreprises ont bénéficié de ce service pour une benne de 10 m³.

Enfin, plusieurs échanges sur le thème de la mobilité ont eu lieu avec **un atelier sur les mobilités alternatives** en 2022 (30 entreprises présentes) et des ateliers sur les **échanges parcellaires pour exploitations agricoles**. Le travail sur les échanges parcellaires se poursuit en 2024 et 2025 afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serres liés aux déplacements agricoles sur le territoire.

Au total, ce sont plus de 50 entreprises (dont une dizaine d'exploitants agricoles) qui ont été rencontrées. Cette approche a permis d'identifier les besoins des différents acteurs et a donné des pistes de réflexion pour mettre en place des synergies entre entreprises. Par exemple, depuis, nous proposons des sessions de formations (SST) mutualisées au sein de la Communauté de communes. Cela réduit les déplacements pour les participants qui ne sont pas contraints d'aller sur la Roche-sur-Yon, et cela favorise la rencontre entre salariés.

Ces premières actions sur les déchets et l'énergie sont des exemples concrets de ce qui peut être accompli lorsque les entreprises et les collectivités locales travaillent ensemble sur un avenir plus durable. L'EIT ne se cantonne pas qu'aux déchets et à l'énergie. Des solutions collectives peuvent également être trouvées en termes d'achats de groupés, de partage de main-d'œuvre, d'équipements, d'espace de stockage, d'espace de travail, d'entretien des espaces verts, de mobilité.

Les résultats de cette démarche sont déjà tangibles. Les entreprises locales ont réduit leurs coûts, diminué leur production de déchets et amélioré leur efficacité énergétique. Elles ont été sensibilisées aux principes de l'écologie industrielle et territoriale.

De nombreux partenaires étaient présents dans la démarche : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, Club d'entreprises Pays de Chantonnay, Association ORACE, SCOM Est Vendée, Région Pays de la Loire, SyDEV, ATLANSUN.

> Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>**Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat**

L'action est terminée en ce sens que la démarche a été menée jusqu'au bout, mais elle a vocation à perdurer.

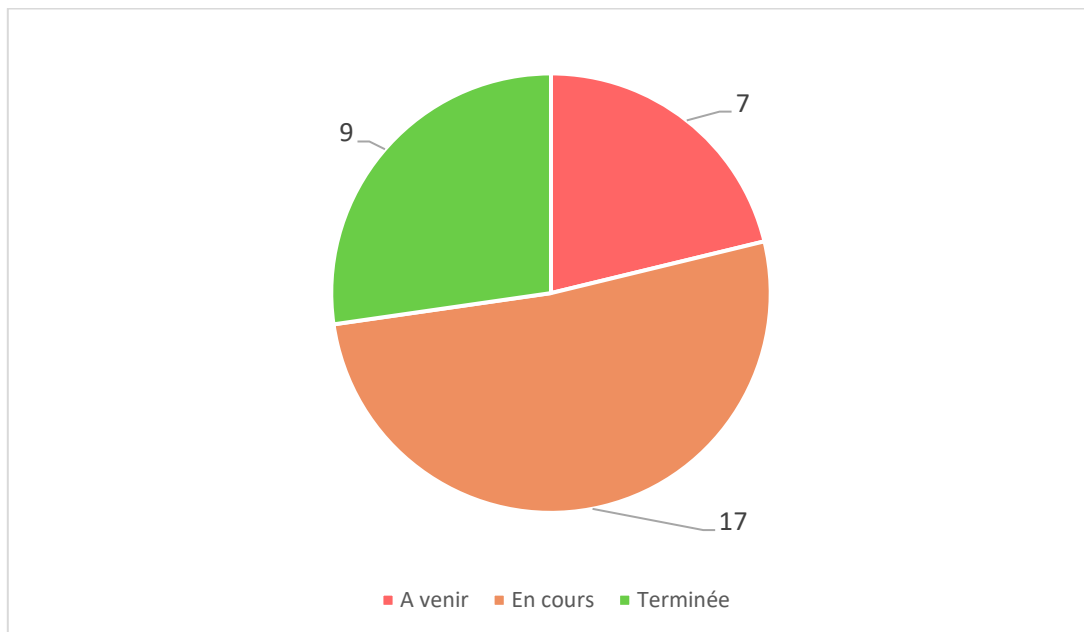
INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Part de matière réintroduite dans les cycles de production	3 collectes de déchets >400kg de matériel informatique >2,5 tonnes de déchets >1 benne de 10 m ³ de papier
Nombre d'entreprises engagées dans la démarche	50 entreprises engagées dans la démarche dont 10 exploitations agricole

2.2.3 Axe 3 - Anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire vers la résilience

Action 3.1 Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et préserver la ressource en eau	Développer la culture du risque en informant et communiquant en amont auprès des usagers du territoire
	Sensibiliser aux enjeux de l'eau
	Développer une sensibilisation des usagers et l'accompagnement des mesures d'économie d'eau sur le territoire notamment sur les bonnes pratiques de préservation de l'eau
	Aider à la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes
	Limiter l'imperméabilisation des sols, dans un objectif de sobriété foncière
	Favoriser la récupération des eaux de pluie
	Augmenter la place de la nature en Ville
Action 3.2 Mettre en place un Plan Alimentaire Territorial (PAT)	Valoriser une dynamique dite de la fourche à la fourchette avec dvp circuits courts et favoriser l'accès à une alimentation diversifiée
	Créer des liens entre agriculteurs et les consommateurs
	Sensibiliser la population du territoire aux enjeux alimentaires (santé, écologie, goût, etc.)
	Respecter la saisonnalité des aliments
	Sensibiliser les restaurations collectives afin de favoriser les produits locaux et de qualité
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les foyers, écoles, entreprises
	Développer une charte qualité environnementale, sociétale et équitable (par ex : certification rémunération éthique des agriculteurs)
	Accompagner les acteurs porteurs de l'achat alimentaires vers des circuits de proximité
Identifier les leviers de soutien à l'agriculture au travers de l'action foncière (adaptation foncier agricole, etc.)	
Action 3.3 Renforcer la séquestration carbone	Communiquer et sensibiliser les professionnels agricoles aux bonnes pratiques
	Informar sur l'intérêt des prairies, couverts végétaux et bocages
	Préserver et exploiter les haies existantes, inciter la plantation, recréer du maillage bocager
	Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques, et les mettre en lien avec les filières bois-énergie et bois c°
	Accompagner les professionnels de l'agriculture et les propriétaires forestiers dans le choix des essences à planter sur leur terrain
	Réaliser un inventaire des haies et cartographier les zones "sans usage" pour planter des bois ou des haies
	Quantifier la séquestration carbone associée aux activités agricoles
	Identifier des zones à boiser
S'inspirer de la charte forestière de la CC du Pays de Pouzauges	

	Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions ou rénovations
Action 3.4 Mettre en œuvre le PLUi pour un aménagement du territoire raisonné	Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels
	Lutter contre l'étalement urbain en optimisant le foncier constructible via renouvellement urbain et dents creuses
	Adopter des dispositions en matière de densité, notamment pour habitat
	Préserver les espaces agricoles, naturels, préservation et restauration des continuités écologiques (TVB, ZH, bocages, etc.)
	Soutenir la réhabilitation du bâti ancien par un règlement adapté et la mise en place d'une OPAH
	Optimiser le foncier économique et favoriser la reconversion des friches
	Réfléchir à l'optimisation énergétique lors de l'aménagement de nouveaux quartiers en zones d'activités économiques

Cet axe est composé de **4** actions et **33** mesures.



Graphique 20 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 3

Toutes les actions de cet axe ont débuté, mais certaines mesures sont à venir.

Aujourd'hui, le territoire est peu exposé aux risques climatiques. C'est une chance et il faut que cela continue.

Demain, c'est agir pour préserver la ressource en eau (en qualité et en quantité) notamment en réhabilitant les assainissements non conformes. C'est aussi favoriser les circuits-courts et les producteurs locaux, que ce soit pour la préparation des repas des scolaires, ou dans les assiettes des particuliers. C'est augmenter la place de la nature dans les communes et préserver le bocage. Et enfin, c'est aménager le territoire de façon raisonnée, tant par la construction et la réhabilitation des logements que pour les zones d'activités.



Action 3.1 - Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et préserver la ressource en eau

>Présentation des objectifs

Développer la culture du risque en informant et communiquant en amont auprès des usagers du territoire	En cours
Sensibiliser aux enjeux de l'eau	En cours
Développer une sensibilisation des usagers et l'accompagnement des mesures d'économie d'eau sur le territoire notamment sur les bonnes pratiques de préservation de l'eau	À venir
Aider à la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes	En cours
Limiter l'imperméabilisation des sols, dans un objectif de sobriété foncière	En cours
Favoriser la récupération des eaux de pluie	Terminée
Augmenter la place de la nature en Ville	En cours

>Bilan d'exécution technique

Récupération des eaux de pluie

En janvier 2024, la Commission Environnement et Développement Durable a voté la mise en place d'une subvention pour les propriétaires souhaitant installer une cuve enterrée de récupération de l'eau de pluie.

Cette subvention concerne les propriétaires sur leur habitation principale, sans condition de ressource, pour une cuve enterrée de 3000 L au minimum.

La subvention concerne 50% du prix de l'aménagement, plafonné à 500 €.

Journée pour le Climat – événement intercommunal

L'édition 2024 des Journées pour le Climat (du 27 septembre au 8 octobre 2024) avait un fil conducteur autour de l'eau. À la suite de cette édition, il a été proposé au comité de pilotage PCAET de participer à un atelier Fresque de l'eau le 13 mars 2025. Il s'agit d'un atelier collaboratif qui sensibilise aux enjeux liés à l'eau et à notre impact sur cette ressource.

Assainissement Non Collectif (ANC)

Les modalités d'aides sont une réhabilitation complète de l'ANC, à la suite d'une vente ou non, avec un rapport de contrôle indiquant une non-conformité :

- Nombre d'installations réhabilités avec cette aide :
 - o 2021 > 66 ;
 - o 2022 > 53 ;
 - o 2024 > 70 ;
 - o 2025 > 52 ;

Il est à souligner que la CCPC n'a pas fixé de nombre maximum à réhabiliter par an.

Elle a uniquement mis un plafond pour le montant de l'aide le montant à hauteur de **1 000 € pour chaque dossier**. Par an, selon représente un budget de 70 000 €, soit 70 dossiers maxi ;

À savoir, en 2021, il y avait encore des aides du SIAEP, qui étaient cumulées à notre subvention. Aujourd'hui, il n'y a plus que celle de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre d'installations d'assainissement non collectif réhabilitées (avec subventionnement CCPC)	En moyenne sur 4 ans (2021-2025) 60,25 installations ont été réhabilitées avec subvention
Quantité d'eau potable consommée sur le territoire et taux de polluants relevés	
Nombre de réunions ou évènements autour de l'eau	Journée pour le Climat 2024
Qualité des eaux de surface	Le Pays de Chantonnay est situé à cheval sur deux bassins versants : celui de Grand Lieu, au nord-ouest sur une petite partie de la commune de Saint-Martin-des-Noyers, et celui du Lay, sur le reste du territoire. Les deux rapports d'activités font état d'une bonne qualité de l'eau.

Action 3.2 - Mettre en place un Plan Alimentaire Territorial (PAT)

>Présentation des objectifs

Valoriser une dynamique dite de la fourche à la fourchette avec développement circuits courts et favoriser l'accès à une alimentation diversifiée	En cours
Créer des liens entre agriculteurs et les consommateurs	En cours
Sensibiliser la population du territoire aux enjeux alimentaires (santé, écologie, goût, etc.)	En cours
Respecter la saisonnalité des aliments	En cours
Sensibiliser les restaurations collectives afin de favoriser les produits locaux et de qualité	Terminée
Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les foyers, écoles, entreprises	Terminée
Développer une charte qualité environnementale, sociétale et équitable (par ex : certification rémunération éthique des agriculteurs)	Abandonnée
Accompagner les acteurs porteurs de l'achat alimentaires vers des circuits de proximité	En cours
Identifier les leviers de soutien à l'agriculture au travers de l'action foncière (adaptation foncier agricole, etc.)	A venir

>Bilan d'exécution technique

L'élaboration du PAT du Pays de Chantonnay a été engagé en 2021 dans le cadre d'une démarche concertée avec la pluralité des acteurs locaux du système alimentaire locale et leurs représentants. Les travaux menés, qui ont impliqués une centaine de participants, ont permis la définition d'un plan d'actions sur 3 ans, approuvé par le Conseil communautaire du 28 septembre 2022.

Le PAT 2022-2024 (prolongé jusqu'à mi-2025) se décline en 14 actions articulées autour de 5 axes. L'accompagnement de la restauration collective vers une alimentation durable, de qualité et locale a constitué le point d'entrée pour faire émerger une dynamique de relocalisation de l'alimentation et agir de manière croisée sur plusieurs objectifs du PAT.

Un poste de chargé(e) de mission PAT et filière bois a été créé en 2022 afin d'assurer le pilotage du projet (0,75 d'ETP, puis 0,5 depuis 2024).

Réalisations par axes :

Axe 1 : Informer sur les produits locaux en impliquant les consommateurs

- réalisation d'un recensement annuel des producteurs en circuits courts du Pays de Chantonnay et sa valorisation dans un Guide des producteurs. Deux éditions, en 2022 et 2023, 26 puis 30 producteurs référencés, 1 000 guides distribués ;
- organisation d'évènements et animations grand public : marché de producteurs, visites de ferme organisées lors des Journées pour le Climat et par l'Office de tourisme. Environ 2500 personnes sensibilisés.

Axe 2 : Inciter la population à aller vers une alimentation simple et saine pour tous

Les actions de sensibilisation et de communication à une alimentation durable, simple et saine, à destination de la population ont constitué la seconde axe de travail, développé en transversalité avec les services en charges du CLS, de la CTG et du RPE :

- actions à destination de la jeunesse :
 - o *sur temps scolaire* : création d'un parcours éducatifs « Alimentation durable ». Une classe participante par an en moyenne ;
 - o *sur temps de loisirs* : matinée d'animation avec la Maison des jeunes : 38 participants ;
- actions à destination des adultes en charge de la petite enfance : conférence, ateliers d'éveil, formation des assistantes maternelles : 27 assistantes maternelles formées, 53 familles et professionnels de la petite enfance,
- actions à destination des séniors portés par le CLS : 32 seniors
- sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets : en complément de la réalisation de diagnostics, mise en place d'un groupe de travail afin d'organiser pour une collecte mutualisée des déchets alimentaires avec les structures volontaires : le CIAS pour 4 établissements et 3 communes (voir action 6.3).

Axe 3 : Accompagner les producteurs vers une offre locale, diversifiée et de qualité

L'action auprès du monde agricole s'est traduite par l'instauration d'aides directes, notamment le soutien de projets de transformation et/ou commercialisation au dispositif d'aides au monde économique géré par le service économie.

Axe 4 : Faire le lien de la fourche à la fourchette

- recensement des pratiques en cours et des besoins des structures (2022-début 2023) ;
- 10 établissements accompagnés : 6 communes, 2 EHPADs, 2 résidences autonomie, Abandon d'une MFR en raison d'une réorganisation interne :
 - o diagnostic général et plan d'actions pour tendre vers les objectifs Egalim ;
 - o diagnostic de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - o mise en relation avec des fournisseurs locaux ;
 - o aide à la passation de marchés publics.
- mise en place d'un réseau des équipes de restaurants collectifs visant l'appropriation des objectifs EGALIM et la recherche de synergies ;
- organisation de formation mutualisée (techniques de cuisine des agents des résidences autonomies, gestion du temps du repas) ;

- organisation de temps de sensibilisation des convives par des rencontres avec des producteurs locaux approvisionnement les cuisines centrales (5 rencontres organisées).

Dans la continuité de l'action engagé et au regard du bilan réalisé, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a réaffirmé ses ambitions au sein d'un Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT) 2025-2029 approuvé le 24 septembre 2025.

Le PAAT 2025-2026 reconnu par l'Etat « PAT de niveau 2 (« opérationnel ») s'articule autour de quatre objectifs :

1. Accompagner les transitions agricoles pour une agriculture locale résiliente
2. Faciliter le développement de filières territorialisées
3. Favoriser les transitions des habitudes de consommation
4. Animer le PAAT

Le projet, piloté par la Communauté et deux élus référents, entend poursuivre l'accompagnement de la restauration collective engagé en 2023 et renforcer son action envers le monde agricole pour accompagner les mutations du secteur : renouvellement générationnel par la préparation des transmissions et le soutien à l'installation, adaptation des pratiques agricoles pour faire face aux effets du dérèglement climatique et atténuer son impact environnemental.

>Bilan d'exécution budgétaire

Lauréate de l'AAP PNA 2021, la démarche engagée par la Communauté de communes a bénéficié du soutien financier de l'ADEME, complété par des fonds européens LEADER + d'août 2021 à juin 2024.

La CCPC a ensuite bénéficié d'une aide de la DRAAF pour poursuivre les actions d'accompagnement de la restauration collective (dispositif PulseCo pour l'année scolaire 2024-2025).

Le PAAT 2025-2029 est lauréat de l'AAC « Soutien au déploiement des PAT de niveau 2 ». A ce titre, les dépenses engagées pendant 3 ans à partir du 22 septembre 2025 sont éligibles au financement de la DRAAF issu du fond « planification écologique » pour un montant maximum de 118 000 €.

Dépenses engagées (poste compris) 2021 - 2025 : 187 352 €

Subventions : 89 935 € (dont 81 567 € reçues et 8 369 € à recevoir), soit 48% des dépenses engagées.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Part d'aliments en circuit court et/ou bio dans la restauration collective publique	Donnée relative à la part d'aliments en circuits courts inexistante. Part de produits durables et de qualité dans la restauration collective durable : 38%, dont 17% d'AB sur l'ensemble des établissements ayant effectués leur télédéclaration (données macantine.agriculture.gouv ; 50% de répondants).
Nombre d'établissements scolaires ayant engagé une démarche contre le gaspillage alimentaire	14 restaurants scolaires connus pour avoir engagé une démarche de réduction du gaspillage
Nombre de circuits courts créés / de filières créées	Donnée inexistante à l'échelle du territoire. Aucune filière alimentaire ou circuit alimentaire créée à l'initiative de la CCPC

Action 3.3 - Renforcer la séquestration carbone

>Présentation des objectifs

Communiquer et sensibiliser les professionnels agricoles aux bonnes pratiques	A venir
Informier sur l'intérêt des prairies, couverts végétaux et bocages	En cours
Préserver et exploiter les haies existantes, inciter la plantation, recréer du maillage bocager	En cours
Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques, et les mettre en lien avec les filières bois-énergie et bois c°	Terminée
Accompagner les professionnels de l'agriculture et les propriétaires forestiers dans le choix des essences à planter sur leur terrain	En cours
Réaliser un inventaire des haies et cartographier les zones "sans usage" pour planter des bois ou des haies	A venir
Quantifier la séquestration carbone associée aux activités agricoles	A venir
Identifier des zones à boiser	A venir
S'inspirer de la charte forestière de la CC du Pays de Pouzauges	Terminée
Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions ou rénovations	En cours

>Bilan d'exécution technique

Les principales mesures de l'action 3.3 engagées ont été menées dans le cadre du projet de développement d'une filière bois (action 5.1) et la participation, de 2021 à 2023, au programme régional « Forêt, bois & territoire »² animé par Fibois Pays de la Loire en coordination avec le CNPF Bretagne Pays de la Loire et la Chambre d'agriculture Pays de la Loire.

> Action en faveur de la forêt (2022 - 2023) :

Dans le cadre du groupe de travail « Forêt Bois & Territoire », les Communautés de communes du Pays de Chantonay et du Pays de Pouzauges ont confié au CNPF la réalisation d'un diagnostic des petits boisements situés dans la vallée du Grand Lay permettant d'identifier des leviers d'actions pour inscrire les propriétaires forestiers dans une dynamique de gestion durable.

Le diagnostic « Forêt, Bois & Territoire » montrait un morcellement important de la propriété forestière. Les petits boisements, définis par une surface inférieure à 25 ha, représentent plus de 57% de la surface forestière privée du Pays de Chantonay. Celle-ci, estimée à **2 573 ha**, elle est détenue par **1 052 propriétaires**, soit une moyenne de 2,45 ha par propriétaire. Les propriétaires de petits boisements n'étant pas concernés par l'obligation de réalisation d'un plan simple de gestion (PSG), peu s'était doté d'un document de gestion durable.

² Se reporter au bilan de l'action 5.1 pour une présentation du programme « Forêt, bois & territoire »

Au-delà d'une meilleure connaissance des boisements et de leurs enjeux en termes de gestion, le projet mené d'octobre 2022 à juillet 2023 visait donc à mobiliser les petits propriétaires à la gestion de leur bien et à accompagner les propriétaires volontaires dans le cadre de visites-conseils.

L'enquête par questionnaire a permis d'atteindre 43 propriétaires forestiers de plus d'un hectare sur la zone d'études (soit 21% de la cible), dont 31 du Pays de Chantonnay. Le technicien forestier du CNPF a, à la suite, réalisé 31 visites-conseils, dont 21 sur le territoire couvrant 182 ha forestier.

Outre les conseils de gestion apportés aux propriétaires, les visites conseils réalisées sur le Pays de Chantonnay se sont concrétisées par :

- La réalisation de 4 CBPS + et 1 PSG volontaire ont été réalisés, couvrant 22,74 ha supplémentaire d'un document de gestion durable répartis sur les communes de Chantonnay, Saint-Germain-de-Prinçay et Sigournais, portant le total à 882,24 ha soit 34% de la surface forestière privée et 27,9 % de la surface forestière totale du Pays de Chantonnay ;
- L'accompagnement de 3 projets de boisements de terres agricoles à Chantonnay (5,34 ha)
- L'organisation de deux réunions forestières répondant aux besoins identifiés dans le cadre de l'enquête auprès de propriétaires, en septembre et octobre 2023 : « initiation à la gestion forestière » à Sigournais (16 participants) et « valorisation des petits boisements de côteaux » à Réaumur (25 participants). Une troisième réunion consacrée au choix des essences dans le contexte de réchauffement climatique » organisée en octobre 2024 à St-Martin-des-Noyers a été annulée.

Enfin, les conclusions de l'étude réalisée par le CNPF identifient 5 axes d'actions :

- 1) Dynamiser l'exploitation forestière : organisation de chantiers groupés pour diminuer les coûts d'exploitation, de « bourse au bois » ...
- 2) Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion durable de la forêt, par l'organisation de journées techniques sur le territoire ;
- 3) Apporter un soutien financier à la réalisation de travaux forestiers et sylvicoles au sein des petits boisements : marquage, entretien des cloisonnements, et chantiers de récoltes ...
- 4) Améliorer la valorisation du bois local : recherche de débouchés auprès des collectivités, pour une valorisation notamment en bois déchiqueté compte tenu de la qualité relativement médiocre des petits gisements ;
- 5) Préserver les peuplements sans potentiel de production pour le rôle de protection de la biodiversité locale.

L'action de la CCPC auprès des propriétaires forestiers, interrompue durant la structuration de la filière bois bocager, pourra être relancée sur ces bases. À noter toutefois que les propriétaires forestiers n'ont pas été associés au développement de la filière bois locale en raison des priorités définies par la collectivité à la valorisation des haies et au regard des besoins des collectivités, pour l'instant relativement modestes.

> Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des agriculteurs à la gestion durable des haies (depuis 2024)

En lien avec le développement d'une filière bois locale (voir action 5.1), la Communauté de communes a approuvé au premier trimestre 2024 la mise en place un dispositif d'accompagnement à la gestion durable des haies.

Destiné dans un premier temps aux agriculteurs engagés dans le groupe de travail « Filière Bois Bocager », il sera progressivement ouvert à toutes les fermes volontaires, en priorisant les porteurs de projets de valorisation de bois.

Le dispositif se décline comme suit :

- Financement de PGDH ou équivalent, permettant une planification de la gestion des haies sur 15 ans à partir d'un état des lieux quantitatif et qualitatif des linéaires : 13 PGHD ou équivalent programmés, 9 engagés, dont 4 réalisés³ ;
- Accompagnement technique individuel pluriannuel des exploitations agricoles ayant bénéficiées d'un plan de gestion durable des haies financé : 3 réalisés ;
- Assistance au montage des projets de plantation : 1 en cours ;
- Organisation de journées techniques collectives : 1 organisée (présentation du PGDH, intérêts et mise en œuvre).

L'accompagnement proposé vise la montée en compétences des agriculteurs en matière de bonne gestion des haies afin d'améliorer l'intégration des haies au fonctionnement de l'exploitation, et ce faisant impulser, à terme, les projets de plantation. Il est assuré par la Chambre d'agriculture, le CPIE Sèvre et Bocage et l'Union des CUMA 85.

Pour la période 2024 – 2026, le dispositif est financé par la DRAAF – AAP Pacte en faveur de la haie 2024 à hauteur de 76% des dépenses prévisionnelles.

Il est constaté un retard au développement de cette mesure en raison notamment de changement de procédures de demandes d'aides régionales. Ainsi, l'objectif 2025 de 15 exploitations dotées de plans de gestion couvrant plus de 10% de la SAU n'a pas été atteint.

> Participation au programme « réseau de sites bocagers pilotes »

Une candidature a été déposée en novembre 2025 à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par le collectif « Bocage et boisements », coordonné par la DDTM85 et le CPIE

³ En comptant les PGDH réalisés préalablement, 6 fermes du groupe de travail ont un PGDH finalisés.

Sèvre et Bocage, visant la création de sites bocagers pilotes intégrés aux dynamiques locales des territoires.

Lauréat de l'AMI, le projet « site bocager pilote » du territoire permettra un accompagnement renforcé d'un collectif de six exploitations agricoles contigües visant une amélioration du maillage bocager par la préservation, la création et la restauration des arbres têtards et par un suivi des très jeunes et jeunes plantations aidées réalisées dans le zonage retenu.

Le site d'expérimentation couvre une surface de plus de 1 000 hectares située dans les aires d'alimentation des captages prioritaires de l'Angle Guignard et de Rochereau, dont environ la moitié est classée en périmètres de protection de la retenue de Rochereau. Également, trois des six exploitations sont engagées dans la filière bois locale (cf. action 5.1).

Le projet entend ainsi répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer les connexions entre les linéaires de haies et entre les sites bocagers existants ;
- Améliorer les fonctionnalités écologiques des haies replantées, notamment l'attractivité pour la biodiversité et la qualité de la ressource en eau ;
- Assurer une production durable de bois bocager ;
- Favoriser les synergies entre acteurs par la création de petits collectifs locaux.

Pour répondre à ces objectifs, 8 actions ont été retenues :

- Doter chaque exploitation de plans de gestion durable des haies ;
- Réaliser une cartographie de synthèse des linéaires ayant des arbres têtards ;
- Mettre en place des linéaires de haies-tests de tailles d'entretien au sécateur. Observation et comparaison technico-économique des résultats par le collectif ;
- Accompagner les agriculteurs dans le suivi des jeunes haies : regarnissage et densification par replantation, taille de formation, régénération naturelle assistée... ;
- Créer de nouveaux arbres têtards dans les jeunes haies ;
- Entretenir et restaurer les arbres têtards présents dans les linéaires, par la définition des stratégies les plus adaptées à l'état des arbres ;
- Organiser des formations au sein du site pilote afin d'accompagner la montée en compétences des acteurs : choix des essences, suivi des jeunes plantations, techniques de tailles de formation, marquage... ;
- Créer de nouveaux linéaires afin d'améliorer la connectivité du réseau bocager (partie Sud du site bocager et connectivité inter-exploitations).

Ce faisant, en facilitant la communication et la diffusion des bonnes pratiques, l'implantation d'un tel site d'expérimentation permettra de consolider la dynamique locale émergente autour de la gestion durable du bocage, avec et au-delà des fermes engagées.

Le plan d'actions sera affiné début 2026.

> Autres actions auprès du monde agricole

Une pluralité d'opérateurs intervient auprès des agriculteurs du territoire pour développer les pratiques agroécologiques (TCS, AB, ACS, ABC, systèmes herbagers) et l'amélioration du bilan carbone des exploitations agricoles. A titre d'exemple, plusieurs fermes ont participé au dispositif régional « Ferme bas carbone » consistant en la réalisation de diagnostics de l'impact environnemental suivi d'un accompagnement technique des élevages.

Ces actions sont conduites en premier lieu de la Chambre d'agriculture dans le cadre de ses compétences consulaires ou sur mandat des services de l'Etat, de la Région et du Département de la Vendée, ou de Vendée Eau dans les aires d'alimentation des captages (AAC) Rochereau-Angle Guignard. Ces derniers missionnent également les antennes locales des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) tels que le GAB 85, le GRAPEA CIVAM, le CPIE Sèvre et Bocage et l'Union des Cuma pour accompagner les agriculteurs.

Créer plus de liens entre la CCPC et ces opérateurs sera à envisager.

> Promotion des matériaux biosourcés

La 3^{ème} édition des Journées pour le Climat du Pays de Chantonnay a été consacrée à la sensibilisation et l'information des usagers et professionnels du BTP à la rénovation énergétique des logements, en particulier par le recours aux matériaux biosourcés (voir le bilan à l'action 6.1).

> Bilan d'exécution budgétaire

Les mesures en faveur des haies et de la forêt engagées sur la période 2021-2025 ont été affectés au budget filière bois (action 5.1). A titre informatif, les dépenses relevant du seul dispositif d'accompagnement à la gestion des haies (PGDH + suivi technique + journées techniques) s'élèvent à 12 028 € en raison d'un montage en consortium. Aucune dépense n'a été engagée pour les autres actions.

La promotion du recours aux matériaux biosourcés ont été affecté au budget de l'action 6.1.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
<p>Nombre d'agriculteurs intégrés au dispositif de replantation des haies et linéaire de haies replantées</p>	<p>Le Département de Vendée et Vendée Eau ont mis en place des programmes d'aides à la plantation à destination du monde agricole et des collectivités. La CCPC complète depuis fin 2024 ces deux programmes pour les agriculteurs accompagnés par le CPIE non éligibles au financement du CT EAU (hors zone prioritaire de captage). Activé pour 1 projet prévu en 2025-2026. 23,276 km de haies plantées entre 2021 et 2025 sur l'EPCI, tous types de porteurs de projets confondus.</p>
<p>Nombres d'évènements de sensibilisation des acteurs concernés</p>	<p>2 évènements + 21 visites conseils auprès de petits propriétaires forestiers</p>
<p>Nombre de projets de rénovation de la Plateforme Habitat utilisant des matériaux biosourcés</p>	<p>Données non disponibles</p>

Action 3.4 - Mettre en œuvre le PLUi pour un aménagement du territoire raisonné

>Présentation des objectifs

Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels	En cours
Lutter contre l'étalement urbain en optimisant le foncier constructible via renouvellement urbain et dents creuses	Terminée
Adopter des dispositions en matière de densité, notamment pour habitat	Terminée
Préserver les espaces agricoles, naturels, préservation et restauration des continuités écologiques (TVB, ZH, bocages, etc.)	Terminée
Soutenir la réhabilitation du bâti ancien par un règlement adapté et la mise en place d'une OPAH	Terminée
Optimiser le foncier économique et favoriser la reconversion des friches	En cours
Réfléchir à l'optimisation énergétique lors de l'aménagement de nouveaux quartiers en zones d'activités économiques	En cours

>Bilan d'exécution technique

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay est devenue compétente en matière de documents d'urbanisme en novembre 2015 et a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dès 2016.

Le PLUi a été approuvé le 11 décembre 2019, avec un volet spécifique habitat, sans pour autant être formalisé par un Programme Local de l'Habitat donnant l'appellation PLUi-H. Il a fait depuis l'objet de 7 procédures d'évolution pour des modifications diverses ne remettant pas en question le PADD⁴.

Le PLUi du Pays de Chantonnay s'inscrit délibérément dans une dynamique de maîtrise de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain, que ce soit sur un plan quantitatif (superficies dédiées aux zones de développement en extension de l'enveloppe urbaine, niveaux de densité pour l'habitat, taux de densification / renouvellement urbain pour l'habitat) comme sur la base de critères plus qualitatif (spatialisation, gestion dans le temps).

Articulation du PLUi avec le PCAET :

Le développement de nouveaux logements se concentre très majoritairement sur les bourgs, et dans une moindre mesure par le changement de destination. De plus, ce **développement** se fait **à plus de 44%** au sein des **enveloppes urbaines**. En outre, il est réparti à l'échelle de la Communauté de communes en tenant compte des typologies des communes (pôle structurant, pôle d'appui, pôle de proximité).

⁴ *Projet d'Aménagement et de Développement Durables*

De fait, la concentration du développement sur les bourgs d'une part, et la localisation des zones d'urbanisation future en continuité des enveloppes urbaines d'autre part (et donc au plus près des pôles de commerces, services et équipements), permet de limiter les distances de déplacements motorisés individuels pour les petits déplacements du quotidien et favorise le recours aux modes doux de déplacement. Ces éléments contribueront à limiter la pollution atmosphérique, l'émission de gaz à effet de serre et la consommation énergétique liée aux déplacements. La répartition de l'offre en logements en tenant compte des typologies des communes (avec davantage de logements en proportion sur le pôle structurant par rapport aux pôles d'appui et aux pôles de proximité) vient conforter cette analyse. Le PLUi vise la promotion des modes doux de déplacements, en s'appuyant sur :

- Le développement de liaisons douces sécurisées entre les bourgs, mais aussi en lien avec les pôles d'animation que sont les paysages autour des 3 lacs notamment ;
- La recherche d'un renforcement du maillage des continuités douces à l'échelle de chacun des bourgs, par le travail opéré au niveau des OAP⁵ sectorielles comme au niveau des Emplacements réservés.

Toujours sur la question des **déplacements, la gare constitue un atout certain** : dès lors, la confortation démographique du pôle structurant devrait conduire à une utilisation plus marquée de ce mode de déplacement alternatif à la voiture. Enfin, des zones d'urbanisation future se trouvent à proximité du réseau routier départemental, à Chantonay en particulier. Si les enjeux relatifs aux particules fines sont plus marqués que sur les autres zones d'urbanisation future, ils doivent malgré tout être pondérés : un aménagement paysager des limites des sites est prévu dans les OAP : la végétalisation qui accompagnera la composition urbaine viendra limiter les enjeux.

Par rapport à la tendance passée, le renforcement des niveaux de densité (zones d'urbanisation future, secteurs de renouvellement urbain), notamment sur les pôles du territoire, permet de produire des formes urbaines plus économes en énergie (mitoyenneté, logements intermédiaires, logements collectifs). En outre, les nouvelles constructions sont nécessairement plus économes en énergie que l'existant.

Enfin, le PLUi ne fait pas obstacle à **l'amélioration des performances énergétiques** des bâtiments et au recours aux énergies renouvelables. Au contraire, en mentionnant explicitement les toitures terrasses, ou encore les dispositifs de production d'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque) dans le règlement écrit, il met en avant ce type de pratique.

L'OAP « thématique » Trame verte et bleue relative à la gestion du bocage vise une gestion durable du bocage à travers des méthodes d'entretien adaptées. Par ailleurs, cette protection permet également de maintenir sur le territoire des puits de carbone non négligeables, en lien avec les enjeux de qualité de l'air.

⁵ Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les dispositions prévues par le règlement écrit permettent les projets de production d'énergie renouvelable dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'activité agricole et la sauvegarde des paysages, ou encore en lien avec le Schéma routier départemental en termes d'implantation). De manière spécifique, le PLUi vise à permettre la réalisation d'un projet de ferme photovoltaïque, sur le site de l'ancien CET (secteur Nenr) : ce projet s'inscrit dans le cadre de la reconversion de ce site. Il permet de valoriser des espaces non exploitables par l'agriculture. Enfin, la diversification des activités agricoles, permise par le règlement écrit, rend possible les projets de méthanisation.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC notamment avec le pôle Aménagement du Territoire comprenant les services de planification urbaine et habitat.

Aucun budget initial n'a été alloué pour le déploiement de cette action.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

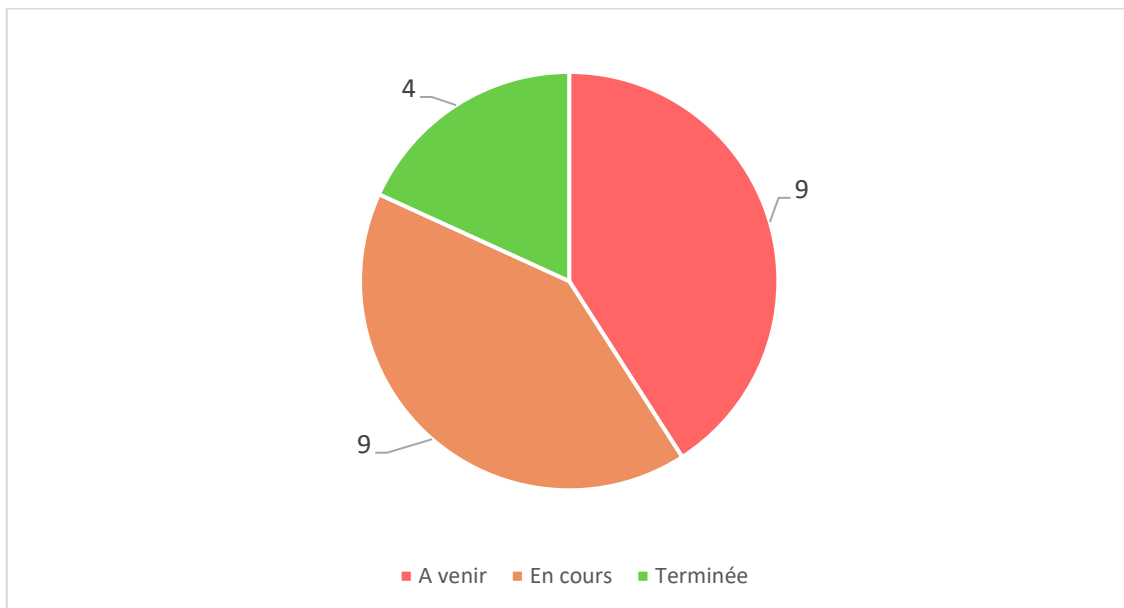
L'action est toujours en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Quantité de terres agricoles et naturelles consommées	Consommation moyenne de 17,3 ha (entre 2011 et 2020)
Evolution des distances domicile/travail	Ces données ont plutôt été étudiées dans le volet mobilité - Axe 4
Evolution des émissions de GES	Ces données peuvent être retrouvées dans l'analyse 1.3 Emissions de GES
Bilan de l'OPAH	<p>Bilan 2025</p> <p>377 nouveaux contacts 220 rdv en permanence 131 visites à domicile (64 PO et 3 PB) 67 dossiers instruits</p>
Evolution de la densification	Faible évolution hormis pic en 2023
Nombre de projets sur bâti à valeur patrimoniale	Ces données ne sont pas disponibles.
Suivi de la biodiversité au sein des friches	Ces données n'ont pas été recueillies en raison de l'absence de projets sur une friche.

2.2.4 Axe 4 : Favoriser et développer la mobilité alternative et raisonnée

Action 4.1 Développer le covoiturage	Créer un réseau de covoiturage local
	Mettre en place des bornes de covoiturage afin de réhabiliter l'auto-stop
	Identifier les trajets quotidiens réalisés, afin d'évaluer le besoin et d'adapter le covoiturage
	Communiquer sur les moyens et services actuels liés au covoiturage
	Développer les services de déplacement basés sur le bénévolat et l'échange (transport solidaire, transport à la demande, autopartage)
Action 4.2 Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs	Sensibiliser et faire des animations auprès des entreprises et des agriculteurs autour des motorisations alternatives comme GNV ou hydrogène
	Produire localement de l'énergie renouvelable, tel que le biogaz afin d'alimenter les bornes de recharge locale
	Identifier des zones favorables à l'implantation de bornes de recharges électriques et stations GNV
	Sensibiliser les entreprises à renouveler leur flotte de véhicules par des véhicules peu consommateurs ou peu émetteurs de GES
	Sensibiliser les collectivités à l'optimisation de leur flotte, dans un souci d'exemplarité
Action 4.3 Favoriser la mobilité douce	Réaliser une étude de mobilité afin de déterminer les zones favorables à l'implantation de bandes / pistes cyclables / de voies partagées
	Créer des voies partagées pour vélos et piétons
	Aider à l'acquisition de vélos électriques
	Densifier à la prise en compte des mobilités douces dans l'aménagement urbain
	Sensibiliser les scolaires à la prévention routière
	Engager un schéma directeur des déplacements
Action 4.4 Valoriser et développer les transports en commun existants	Etablir un état des lieux des offres de transport en communs existants
	Communiquer cette offre
	Valoriser et développer les lignes de chemin de fer existantes
	Adapter les horaires de transports en commun aux activités (scolaire, loisirs, entreprises, etc.)
	Mener une réflexion sur la multimodalité des transports en communs à l'échelle de la CC, mais aussi CC limitrophes
	Réaliser des aménagements permettant de favoriser et d'optimiser les transports en commun

Cet axe est composé **de 4** actions et **22** mesures.



Graphique 21 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 4

Deux tiers des actions portant sur la mobilité ont été engagées. Avec les dispositifs déployés, il conviendra d'ajuster les vrais objectifs du Pays de Chantonnay.

Aujourd'hui, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé sur le territoire, et c'est une source de pollution.

Demain, le recours aux mobilités douces (covoiturage, vélo, transports en commun) sera encouragé : par la création d'un réseau local de covoiturage ; par la mise en place d'aides financières pour permettre aux particuliers et aux entreprises de s'équiper (voiture ou vélo électrique, véhicule roulant au GNV...) ; et par l'aménagement du territoire pour se déplacer à pied ou à vélo en toute sécurité (voies piéton, pistes cyclables...).



Action 4.1 - Développer le covoiturage

>Présentation des objectifs

Créer un réseau de covoiturage local	En cours
Mettre en place des bornes de covoiturage afin de réhabiliter l'auto-stop	À venir
Identifier les trajets quotidiens réalisés, afin d'évaluer le besoin et d'adapter le covoiturage	À venir
Communiquer sur les moyens et services actuels liés au covoiturage	En cours
Développer les services de déplacement basés sur le bénévolat et l'échange (transport solidaire, transport à la demande, autopartage)	En cours

>Bilan d'exécution technique

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay est en partenariat avec la plateforme de **covoiturage Karos** depuis mars 2023.

Le covoiturage via la plateforme a bien fonctionné de septembre 2023 à décembre 2024, avec **des baisses saisonnières** (lors des vacances d'été, au mois d'août en particulier).

Nous avons connu une baisse importante de la pratique à partir de janvier 2025 en lien avec l'arrêt de la subvention régionale. Une partie du covoiturage a dû continuer depuis l'arrêt de l'aide, mais de manière informelle, nous ne disposons donc pas de chiffres sur cette pratique.

Le partenaire était présent sur divers événements (Journée pour le Climat, salon de l'Emploi du Pays de Chantonnay, etc.).

En termes de communication, le partenariat avec la plateforme Karos est mis en avant dans le **Guide des Mobilités du Pays de Chantonnay**, publié en 2025.

Un service de Transport Solidaire existe sur le territoire et est géré par une association, avec une subvention annuelle de la part de l'intercommunalité.

Un service de transport à la demande devrait se lancer en novembre 2024, mais à la suite des réductions budgétaires de la Région des Pays de la Loire, le lancement de ce service a pris du retard et devrait être effectif courant novembre 2026.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

Cependant, concernant la plateforme nous pouvons mentionner les budgets suivants par année :

- 2023 → 9 600 € pour l'adhésion à la plateforme ;
- 2024 → 10 800 € pour le renouvellement du partenariat ;
- 2025 → 10 800 € pour le renouvellement du partenariat.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de personnes utilisant les navettes/covoiturage	61 206 passagers entre 2021 et 2025
Nombre de trajets de covoiturage Emissions de GES liés au transport	346 tonnes de Co2 économisés
Nombre de bénévoles	Données non disponibles
Quantité d'espaces consommés pour nouvelles infrastructures mobilités	Données non disponibles

Action 4.2 - Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs

>Présentation des objectifs

Sensibiliser et faire des animations auprès des entreprises et des agriculteurs autour des motorisations alternatives comme GNV ou hydrogène	À venir
Produire localement de l'énergie renouvelable, tel que le biogaz afin d'alimenter les bornes de recharge locale	À venir
Identifier des zones favorables à l'implantation de bornes de recharges électriques et stations GNV	En cours
Sensibiliser les entreprises à renouveler leur flotte de véhicules par des véhicules peu consommateurs ou peu émetteurs de GES	À venir
Sensibiliser les collectivités à l'optimisation de leur flotte, dans un souci d'exemplarité	En cours

>Bilan d'exécution technique

A ce stade, cette action n'a pas encore été déployée.

Nous avons connaissance de localisation de bornes de recharges électriques et stations GNV que nous avons recensé dans notre Guide des Mobilités.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de charges et heures de recharge	Données non disponibles
Nombre de bornes sur le territoire	3
Nombre d'évènements de sensibilisation	Non réalisé
Part de véhicules utilisant des motorisations alternatives	Données non disponibles
Nombre de véhicules propres appartenant aux collectivités	5
Espace consommé pour aménagement mobilité	Données non disponibles

Action 4.3 - Favoriser la mobilité douce

>Présentation des objectifs

Réaliser une étude de mobilité afin de déterminer les zones favorables à l'implantation de bandes / pistes cyclables / de voies partagées	Terminée
Créer des voies partagées pour vélos et piétons	En cours
Aider à l'acquisition de vélos électriques	À venir
Densifier à la prise en compte des mobilités douces dans l'aménagement urbain	En cours
Sensibiliser les scolaires à la prévention routière	En cours
Engager un schéma directeur des déplacements	Terminée

>Bilan d'exécution technique

La Communauté de communes a approuvé un Plan de Mobilité Simplifié en 2023 comprenant notamment 18 actions. En suivant, elle s'est dotée d'un Schéma Directeur Cyclable en 2024 composé de 11 actions.

Parmi les actions du Schéma Directeur Cyclable, la n°5 concerne la constitution d'un **maillage cyclable inter-communes**. Le choix du bureau d'études est en cours (février 2026), afin de jalonner les 11 itinéraires issus de ce schéma. La philosophie de cette étude est d'utiliser au maximum la voirie secondaire pour la transformer en voie partagée ou voie verte le cas échéants.

Les bandes et pistes cyclables ont plutôt vocation à se développer dans les bourgs, où les communes sont compétentes, sur les voiries pour lesquelles la CCPC peut intervenir comme conseil.

Enfin, la Communauté de communes ne propose pas d'aide à l'acquisition de VAE, mais elle propose un **service de location** longue durée de VAE.

La flotte est composée de 10 VAE actuellement. Dans le futur, cette flotte pourrait augmenter, avec éventuellement une diversification avec l'achat de vélos spéciaux (Cargo, longtail, tricycle...).

Le service Enfance-jeunesse a mis en place le Savoir Rouler à Vélo depuis 2022.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget alloué par année est le suivant :

- 2022 → Plan de Mobilité Simplifiée → 22 320 €
- 2023 → Schéma Directeur Cyclable → 28 820 €
- 2023 → Achat VAE → 19 344,55 €

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
KM de voies cyclables proposées dans maillage	60km
Points de stationnements vélos installés	5
Part modale liée aux mobilités douces	Données non disponibles
Nombre de scolaires sensibilisés à la prévention routière	Données non récupérées
Espace consommé pour aménagement mobilité	Données non disponibles

Action 4.4 - Valoriser et développer les transports en commun existants

>Présentation des objectifs

Etablir un état des lieux des offres de transport en communs existants	Terminée
Communiquer cette offre	Terminée
Valoriser et développer les lignes de chemin de fer existantes	En cours
Adapter les horaires de transports en commun aux activités (scolaire, loisirs, entreprises, etc.)	À venir
Mener une réflexion sur la multimodalité des transports en communs à l'échelle de la CC, mais aussi CC limitrophes	À venir
Réaliser des aménagements permettant de favoriser et d'optimiser les transports en commun	À venir

>Bilan d'exécution technique

La communication des offres de transport sur le territoire est réalisée au moyen du **Guide des Mobilités** :



Le développement des transports en commun (Train, Car régionaux, TAD), se fait conjointement avec la Région qui est compétente.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

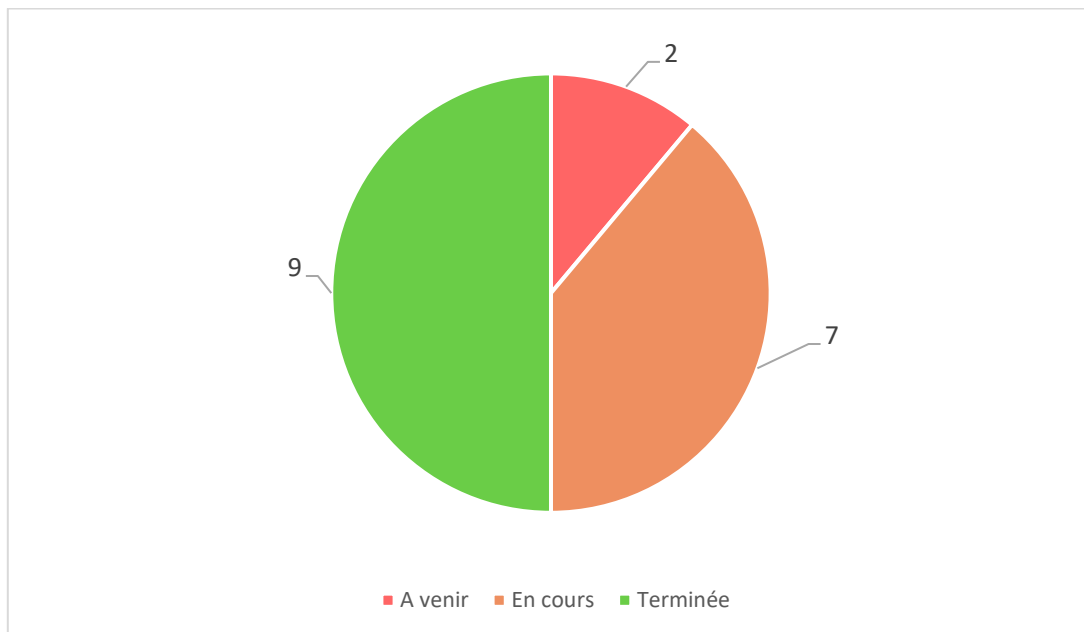
L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre abonnements transports en commun	Guide des mobilités
Nombre de bus circulant sur le territoire	Guide des mobilités
Nombre de trajets en TER	Données non disponibles
Espace consommé pour aménagement mobilité	Données non disponibles

2.2.5 Axe 5 - Développer les énergies renouvelables locales

Action 5.1 Favoriser l'émergence et la mise en place de la filière locale bois	Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques
	Prendre contact avec des collectivités ayant structuré une filière bois
	Augmenter la ressource bois-énergie et bois d'œuvre et la gérer durablement
	Limiter le gaspillage bois (économie circulaire)
	Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire concernant la filière bois-énergie
	Prioriser, en amont de projet de construction, le choix de chauffage
	Création de chaufferie locale par les collectivités dans un but d'exemplarité
Action 5.2 Sensibiliser sur les énergies renouvelables pour un développement raisonné	Sensibiliser et débattre autour du développement de tous les projets d'énergies renouvelables
	Identifier les projets en cours
	Encourager l'autoconsommation
	Valoriser les projets des énergies renouvelables sur le territoire
	Mener une réflexion sur le financement participatif des projets
Action 5.3 Développer les énergies renouvelables	Identifier les projets et sites pouvant accueillir des systèmes de productions ENR
	Intégrer la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) dans projet ENR
	Favoriser l'installation d'ENR
	Soutenir le développement des PAC
	Communiquer sur les projets identifiés
	Engager des réflexions sur les outils de financement pour le développement des énergies renouvelables

Cet axe est composé de **3** actions et **18** mesures.



Graphique 22 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 5

Toutes les actions de cet axe ont débuté, et seules 2 mesures sur 18 sont à venir.



Aujourd'hui, moins d'1% de l'énergie consommée sur le territoire est produite localement.

Demain, pour réduire la dépendance énergétique, le territoire se dotera de ses propres installations d'énergies renouvelables, pour créer sa ressource en énergie. Une filière bois sera créée, les travaux de rénovation incluant des énergies renouvelables seront appuyés et encouragés grâce au guichet unique de l'habitat.

Action 5.1 - Favoriser l'émergence et la mise en place de la filière bois

>Présentation des objectifs

Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques	Terminée
Prendre contact avec des collectivités ayant structuré une filière bois	Terminée
Augmenter la ressource bois-énergie et bois d'œuvre et la gérer durablement	En cours
Limiter le gaspillage bois (économie circulaire)	En cours
Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire concernant la filière bois-énergie	En cours
Prioriser, en amont de projet de construction, le choix de chauffage	À venir
Création de chaufferie locale par les collectivités dans un but d'exemplarité	Terminée

>Bilan d'exécution technique

La réflexion en faveur du développement d'une filière bois locale a été initiée dans le cadre d'un groupe de travail mis en place à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen (PBV). Les six EPCI membres ont en effet pris des engagements en faveur de la filière forêt-bois et de la préservation du bocage dans le cadre de leurs PCAET respectifs, et un via Charte Forestière de Territoire.

Les collectivités ont été accompagnées, entre 2021 et 2024, par Fibois Pays de la Loire, le CNPF Pays de la Loire – Bretagne et la Chambre d'agriculture dans le cadre du programme régional « Forêt Bois Territoire » afin de poser les bases d'une culture forêt bois bocage et envisager une animation commune ;

Cet accompagnement s'est déroulé en trois temps :

- 2021 – 2023 : montée en compétence des élus et techniciens par l'organisation de journées de formation, conférences et de rencontres des professionnels (fabricants de produits bois pour la construction, l'isolation en matériaux biosourcés, l'aménagement extérieur et intérieur, et de bois énergie, gestionnaires forestiers, exploitants agricoles ayant un atelier bois, gérants de la SCIC Bois Energies Locales ;
- 2021 – 2022 : réalisation d'un diagnostic de filière qui a permis d'identifier :
 - o les capacités et potentiels du Pays du Bocage vendéen, en recoupant, analysant et synthétisant des données habituellement dispersées, ainsi que les limites et freins possibles aux projets de développement ;
 - o des synergies possibles entre acteurs du territoire d'action ;
 - o des pistes d'actions mutualisables.
- 2022 – 2023 : animation de l'élaboration d'un plan d'actions en faveur d'une filière Forêt Bois du Pays Bocage Vendéen.

Les réunions techniques organisées à la suite de la restitution du diagnostic n'ont pas permis d'aboutir à un plan d'actions commun à l'échelle du PBV. Il est ressorti un besoin pour une majorité de collectivités de s'approprier une thématique somme toute nouvelle

par un ancrage locale de l'action, avant d'envisager des mutualisations et coopérations inter-EPCI.

Au sein de la CCPC, le diagnostic partagé a conduit le COPIL PCAET à définir de premiers axes de travail à engager prioritairement sur le territoire :

- Valorisation locale du bois bocager, en commençant par le bois énergie ;
- Préservation des haies ;
- Innovation par la granulation de ressources locales ;
- Préservation des boisements, en accompagnant les petits propriétaires forestiers.

> Réalisations par axes :

- **Valorisation locale du bois bocager, en commençant par le bois énergie**

Le SyDEV a mené une étude prospective du potentiel de développement de chaufferies biomasses sur le territoire dès 2021. Plusieurs projets de chaufferie bois plaquettes ont été identifiés, dont un à l'EHPAD Les Erables de Saint-Prouant, sous compétence du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Chantonnay. L'approbation par les instances communautaires de la création de cette première chaufferie bois plaquettes a constitué le point de départ pour engager en 2023 la structuration d'une filière bois locale, active depuis fin 2025.

Ce travail a été menée dans le cadre d'une démarche multi-partenariale, associant la CCPC, l'Union des CUMA 85, la Chambre d'agriculture, le CPIE Sèvre et Bocage et le SyDEV, et de co-construction entre agriculteurs, élus et direction du CIAS, selon le calendrier suivant :

- **2023** : Repérage des agriculteurs du territoire valorisant leurs haies ou potentiellement intéressés par le développement d'un atelier bois, qui a permis d'identifier 14 agriculteurs volontaires pour intégrer le groupe de travail « Filière Bois Bocager » (GT FBB) ;
- **2024** :
 - Lancement du groupe de travail afin de définir les modalités d'organisation de la filière étape par étape et des prix de vente justes, ie rémunérateurs pour les agriculteurs et soutenables pour l'EHPAD. Réflexion sur le positionnement de la CCPC, le degré de formalisation de la filière et l'intégration du groupe locale à la SCIC VBE. 6 réunions du groupe de travail ;
 - Préparation d'une plateforme de stockage à Chantonnay par un GAEC, travaux d'abattage et de déchiquetage de bois par 5 agriculteurs, dont 173 tonnes destinées à répondre aux besoins des établissements publics ;

- **2025 :**
 - o Élaboration et signature d'une convention d'approvisionnement de 3 ans formalisant les modalités d'organisation de la filière locale de bois énergie, la qualité de plaquettes, les prix et les exigences en relatives à la contribution à la gestion durable des haies de la filière : 9 agriculteurs signataires, le CIAS et la CCPC ;
 - o Première livraison de plaquettes bocagères en septembre 2025 et mise en route de la chaufferie bois de l'EHPAD en novembre 2025 ;
 - o Mobilisation des communes afin de diversifier les voies de valorisation locale par un exutoire en paillage bois : 8 communes, pour un besoin théorique estimé à 120 tonnes de copeaux par an ;
 - o Prise de participation de la CCPC a la SCIC Vendée Bois Energies (anc. Bois Energies Locales) en prévision de l'intégration à moyen terme du groupe local dans le cadre du développement.

Le premier bilan de la campagne 2024 - 2025 fait état de 173 tonnes de plaquettes vertes produites, dont après criblage 100 tonnes de plaquettes sèches et 22 tonnes de fine et d'une quantité vendue estimée à environ 80 tonnes, dont les 22 tonnes de fine de bois, un produit apprécié des services techniques des communes pour protéger les massifs paysagers mais dont la quantité disponible est dépendante du besoin de plaquettes bois-énergie.

La création de nouveaux équipements (réseaux de chaleur ou chaufferies collectives) sera nécessaire à la consolidation de la filière et l'intégration de nouvelles exploitations agricoles.

À noter que les propriétaires forestiers n'ont pas été associés à la démarche engagée en raison de l'enjeu de préservation des haies priorisé par la collectivité.

Une communication auprès des habitants a été réalisée à partir de l'été 2025 : conférence de presse et article dans Ouest France, publications sur les réseaux sociaux (Facebook, linkedIn). Une vente à la ferme de copeaux aux particuliers et paysagistes sera organisée est en cours d'organisation.

- **Préservation des haies**

Un dispositif d'accompagnement à la gestion durables des haies piloté par la CCPC a été mis en place pour les agriculteurs du GT FBB en parallèle de la structuration de la filière, avant d'être élargi à toutes les exploitations agricoles du territoire.

L'engagement dans le dispositif constitue une garantie de gestion durable de la ressource inscrit aux obligations des agriculteurs participant à la filière bois locale.

Répondant à une attente du monde agricole, la valorisation économique de l'entretien des haies à travers le développement d'une filière bois locale constitue un levier important pour encourager une gestion durable de la ressource à l'échelle du territoire et viser l'amélioration du maillage bocager à long terme. Ce faisant, l'action engagée recoupe la fiche action 3.3 « Renforcement de la séquestration carbone » du présent PCAET.

Se reporter à la fiche de l'action 3.3 pour une description détaillée du dispositif.

- **Innovation par la granulation de ressources locales**

Force est de constater la difficulté à développer des chaufferies bois plaquettes sur le territoire, et plus largement en Vendée, compte tenu de la faible densité urbaine et des contraintes d'exploitation de chaudières de petites et moyennes puissances.

Dans ce cadre, le SyDEV et les 6 EPCI du groupe de travail « Forêt Bois & Territoire » ont engagé fin 2023 une réflexion expérimentale sur les possibilités de valorisation en granulés bois de ressources ligneuses locales, à plus de 80% composées de feuillus, et en particulier issu des haies agricoles. Celle-ci est animé par l'Union des CUMA 85, référant ADEME pour développer les énergies biomasses.

Dans ce cadre, une étude de faisabilité confiée au bureau d'études RAGT Energie a été initiée en 2024. Elle comporte 3 phases :

- 1) Informations sur la granulation et ses enjeux ;
- 2) Identification des débouchés potentiels à l'échelle du territoire et de ses alentours et des ressources locales disponibles, dont analyse d'échantillons et formulation ;
- 3) Etude de la faisabilité technico-économique du projet d'unité de granulation.

Les premières phases de l'étude ont permis d'identifier une formulation intégrant un mix bocager et connexe de bois permettant la fabrication de granulés de classe A2 adaptés à des chaudières collectives couramment installées, voir des chaudières de particuliers. A noter, que le marché français est entièrement structuré autour des granulés A1 (97% de la production française).

La 3^{ème} phase de l'étude est en cours de développement pour une restitution prévue au premier trimestre 2026.

- **Préservation des boisements, en accompagnant les petits propriétaires forestiers**

Se reporter au bilan de l'action 3.3 « Renforcer la séquestration carbone »

>Bilan d'exécution budgétaire

Un poste de chargé(e) de mission PAT et filière bois a été créé en 2022 afin d'assurer le pilotage du projet (0,25 d'ETP pour la filière, puis 0,5 depuis 2024).

Les structures partenaires bénéficiant de financement européens, régionaux et nationaux pour accompagner la structuration de filière bois territorialisée, aucune dépense

supplémentaire n'a été engagée par la CCPC dans ce cadre, hors adhésion à Fibois et à la SCIC Vendée Bois Energies.

Le dispositif d'accompagnement à la gestion durable des haies a obtenu le soutien financier de la DRAAF issu de l'AAP Pacte en faveur de la haie 2024 (volet animation) pour la période 2024-2026. Le projet déposé est porté par un consortium constitué de la Chambre d'agriculture, de l'Union des Cuma 85, du CPIE et de la CCPC (chef de file). Ce faisant, les dépenses engagées par la CCPC se limite au reste à charge des actions pilotées par les structures partenaires et le temps de coordination du projet par la chargée de mission filière bois.

Dépenses engagées (y compris poste chargé et accompagnement à gestion durable compris) 2021 - 2025 : 73 509 €

Subventions à recevoir : 13 200 € (Appel à Projet (AAP) Pacte en faveur de la haie - volet animation), soit 18% des dépenses engagées.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de chaudière bois implantée dans bâtiments	Bâtiments publics : 6, dont 5 chaudières à granulés (2 SGDP, 1 SHLV, 1 EHPAD LE, 2 SP) chaudières industrielles : 3
Volume de bois produit sur le territoire	Pas de données disponibles
Retombées éco (CA, ETP, etc.)	Pas de données disponibles
Suivi de la biodiversité des milieux exploités	Pas de données disponibles
Part des espaces exploités labellisés et/ou protégés	Espaces forestiers : données non disponibles Linéaires de haies : donnée non disponible pour les haies classées de cœur de bourg, aucun linéaire sous label haie/PEFC

Action 5.2 - Sensibiliser sur les énergies renouvelables pour un développement raisonné

>Présentation des objectifs

Sensibiliser et débattre autour du développement de tous les projets d'énergies renouvelables	Terminée
Identifier les projets en cours	Terminée
Encourager l'autoconsommation	En cours
Valoriser les projets des énergies renouvelables sur le territoire	Terminée
Mener une réflexion sur le financement participatif des projets	Terminée

>Bilan d'exécution technique

Loi APER et Schéma directeur des énergies

Se reporter au bilan de l'action 5.3 « Développer les énergies renouvelables »

Collectif citoyen

Le collectif citoyen a été créé pour former des ambassadeurs du projet éolien de Chantonnay qui aideront à la levée de fonds citoyenne. Cette démarche est accompagnée par Philippe MASSÉ d'ELISE et est financée par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay avec le soutien financier du SyDEV et de l'ADEME. La réunion de lancement a eu lieu le 24 septembre 2024 et la démarche devra être finalisée en février 2027.

>Bilan d'exécution budgétaire

Coût de l'accompagnement au collectif citoyen : 18 000 € TTC.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Part de la production des ENR	BE : 35,7% (TEO, 2024)
Part d'investissements participatifs dans projets ENR	Pas de données
Nombre de projets dans secteurs à fortes valeurs	Pas de données
Espaces consommés pour un aménagement de nouvelles infrastructures ENR	Pas de données

Action 5.3 - Développer les énergies renouvelables

>Présentation des objectifs

Identifier les projets et sites pouvant accueillir des systèmes de productions ENR	Terminée
Intégrer la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) dans projet ENR	À venir
Favoriser l'installation d'ENR	En cours
Soutenir le développement des PAC	En cours
Communiquer sur les projets identifiés	En cours
Engager des réflexions sur les outils de financement pour le développement des énergies renouvelables	En cours

>Bilan d'exécution technique

La loi n°2023 175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) est structurée autour de quatre piliers :

- Libérer un potentiel foncier adapté aux projets d'énergie renouvelable et ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs ;
- Améliorer le financement et l'attractivité des projets d'énergie renouvelable ;
- Accélérer le déploiement de l'éolien en mer ;
- Accélérer les procédures sans renier les exigences environnementales notamment via un processus de planification.

Les communes sont à l'initiative de la définition de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'ENR pour une durée de 5 ans.

Elles proposent des zones d'accélération des énergies renouvelables terrestres selon les modalités suivantes :

- Concertation du public selon des modalités librement définies ;
- Délibération du conseil municipal ;
- Débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI.

Une première réunion rassemblant les élus et agents municipaux a été organisée le 24 octobre 2023 afin d'apporter des informations sur les attendus de la loi APER, les différents types d'énergie et l'état des lieux du territoire en termes de production d'énergie.

Une deuxième réunion en présence du Sous-préfet, de la DDTM et du SyDEV a été organisée à la Communauté de communes le 29 novembre 2023, notamment pour revenir sur les attendus en termes de concertation.

Début décembre 2023, les services de la CCPC ont commencé leur tour des dix communes afin de :

- Connaître, par ENR, leur souhait d'accueil ;
- Echanger sur les modalités de concertation à mettre en œuvre avec le public ;
- Prendre acte des projets en cours.

Un dossier a été réalisé pour chacune des 10 communes et mis en ligne pour consultation du public du 15 mars au 15 avril 2024. Une réunion publique a également été faite le 3 avril 2024. Toutes les communes du territoire ont ensuite délibéré pour arrêter les zones d'accélération ENR. En juillet 2024, les cartes ont été déposées sur la plateforme en mode brouillon, en attente d'une validation politique à l'échelle départementale.

Schéma Directeur des Énergies

La CCPC a lancé un Schéma Directeur des Énergies (SDE) afin d'actualiser les ambitions énergétiques fixées dans le PCAET et doter la collectivité d'une feuille de route opérationnelle et chiffrée de transition énergétique du territoire communautaire.

Le premier cadrage technique a eu lieu le 26 mars 2025 et le rendu de l'étude est prévu pour fin février 2026. Il s'agit d'une démarche concertée avec notamment le monde agricole et le monde économique.

>Bilan d'exécution budgétaire

Coût de l'étude du Schéma Directeur des Énergies : 64 065 € TTC.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

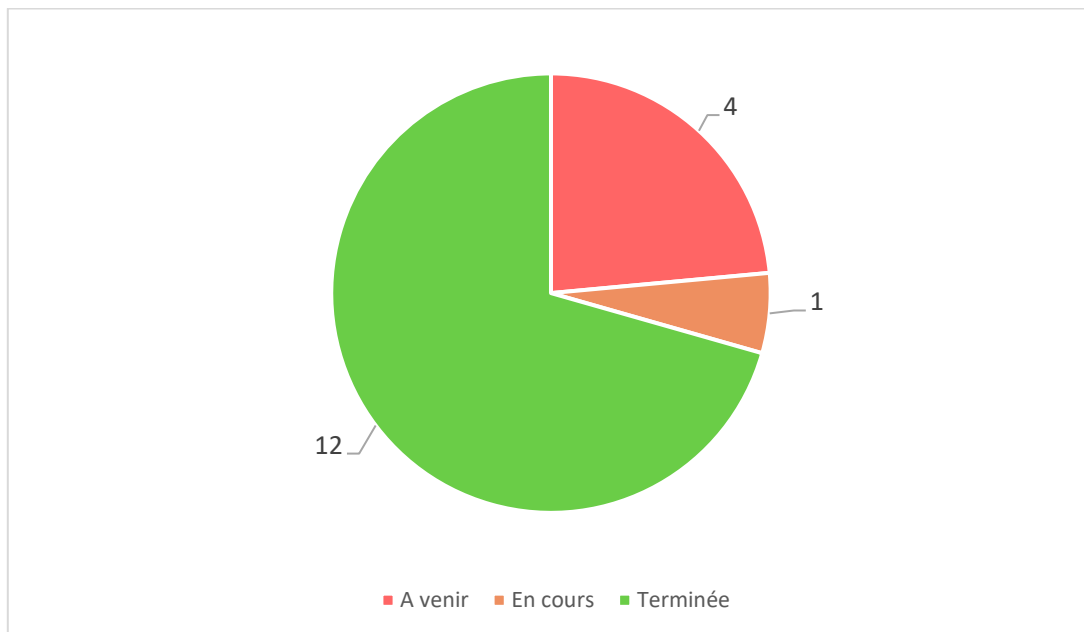
L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Production ENR (électricité + chaleur en GWh)	Cf. 1.4. La production d'énergie
Espaces consommés pour aménagement de nouvelles infrastructures ENR	Pas de données
Evolution qualité de l'eau	Pas de données

2.2.6 Axe 6 Garantir la transversalité du PCAET

<p>Action 6.1 Piloter, animer, sensibiliser et informer autour de la transition énergétique</p>	Viser tous les publics
	Initier une dynamique collective autour de la transition énergétique
	Favoriser une prise de conscience collective et notamment des personnes éloignées
	Accompagner le changement de comportement et de pratique de tous les habitants
	Donner de la visibilité au territoire sur son engagement dans la transition énergétique et écologique
	Veiller à impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre du PCAET
	Mener une réflexion sur la création d'un groupe citoyen de projets ENR
<p>Action 6.2 Agir pour stabiliser la qualité de l'air</p>	Communiquer sur les outils existants de surveillance de la qualité de l'air intérieur et extérieur
	Informers les acteurs de la qualité de l'air et notamment la pollution atmosphérique
	Sensibiliser les acteurs sur les sources de pollution, notamment mauvaise combustion bois
	Informers les acteurs sur équipements de chauffage bois les + performants et - polluants
	Travailler avec les agents des espaces verts pour réduire allergies et essences à éviter
<p>Action 6.3 Poursuivre la dynamique de réduction des déchets</p>	Réduire le tonnage de déchets en enfouissement
	Développer les recycleries
	Communiquer sur les résultats obtenus
	Communiquer, sensibiliser et informer les acteurs du territoire sur la réduction des emballages (vente vrac, etc.)
	Valoriser les biodéchets

Cet axe est composé de **3** actions et **17** mesures.



Graphique 23 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 6

Toutes les actions de cet axe ont débuté, et seules 4 mesures sur 17 sont à venir. Il est l'axe le plus réalisée en termes d'actions finalisées.

Aujourd'hui, le PCAET comporte des thématiques transversales, dont la première est le changement de comportement, pour adopter des gestes plus respectueux de l'environnement.

Demain, dans la mise en œuvre des actions, une véritable sensibilisation et communication sera réalisée pour permettre à tous les acteurs de bien comprendre les enjeux de la transition énergétique, pour faciliter l'adoption de nouvelles pratiques. Une information régulière sera transmise à l'ensemble des acteurs du territoire pour qu'ils puissent agir en conséquence. Enfin, le travail de réduction des déchets avec le SCOM se poursuivra, notamment par le développement de recycleries, mais aussi par la valorisation des déchets verts et des déchets alimentaires.



Action 6.1 - Piloter, animer, sensibiliser et informer autour de la transition énergétique

>Présentation des objectifs

Viser tous les publics	Terminée
Initier une dynamique collective autour de la transition énergétique	Terminée
Favoriser une prise de conscience collective et notamment des personnes éloignées	En cours
Accompagner le changement de comportement et de pratique de tous les habitants	Terminée
Donner de la visibilité au territoire sur son engagement dans la transition énergétique et écologique	Terminée
Veiller à impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre du PCAET	Terminée
Mener une réflexion sur la création d'un groupe citoyen de projets ENR	Terminée

>Bilan d'exécution technique

Les Journées pour le climat

Le changement climatique constitue l'un des défis majeurs de notre époque, nous obligeant à revoir nos modes de vie et à changer nos habitudes. Consciente de cette réalité incontournable, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a opté pour une approche proactive qui se concrétise au quotidien par la mise en œuvre d'actions effectives visant un développement plus durable. C'est dans cette optique qu'a été lancée en 2023 la première édition des « Journées pour le climat ».

Le territoire regorge de précieuses initiatives qui méritent d'être découvertes et mises en valeur, témoignant de la richesse des engagements en faveur de l'environnement.

L'objectif de ces journées est clair : informer et sensibiliser les citoyens aux enjeux climatiques tout en promouvant les initiatives et solutions locales à travers une diversité d'ateliers. La durée exceptionnelle de deux semaines de programmation d'animations en 2023 a pu refléter l'ampleur de l'engagement, offrant ainsi une occasion unique de sensibiliser les visiteurs à des questions cruciales telles que l'habitat, la mobilité, l'énergie, la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages.

En exposant les visiteurs à des informations et des expériences significatives, ces journées ont offert la possibilité réelle d'une modification des habitudes en faveur d'un mode de vie plus durable.

Les partenaires, les professionnels, les acteurs, et plus particulièrement le SyDEV qui a financé en partie cet événement ont fait de cette première édition des Journées pour le climat une belle réussite.

Chiffres clés de 2023

- 15 jours d'animations (du 25 septembre au 8 octobre 2023) ;
- Des animations sur 11 communes ;
- 32 animations ;
- Une trentaine de partenaires ;
- Environ 900 personnes présentes.

Coût : 20 230 € TTC.

En 2024, l'événement a été reconduit, du 27 septembre au 8 octobre 2024, avec un fil conducteur autour de l'eau.

Les partenaires, les professionnels, les acteurs, et plus particulièrement le SyDEV qui a financé en partie cet événement ont fait de cette deuxième édition des Journées pour le climat une belle réussite. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé par mail aux participants des animations et diffusé sur les réseaux sociaux de la CCPC. Il a permis de recueillir l'avis de 30 personnes et de s'interroger sur les réussites et les points d'amélioration de cette deuxième édition.

Chiffres clés de 2024

- 9 jours d'animations (du 27 septembre au 6 octobre 2024) ;
- Des animations sur 10 communes ;
- 28 animations ;
- Une trentaine de partenaires ;
- Environ 1000 personnes présentes.

Coût : 19 827 € TTC.

En 2025, la troisième édition était autour de l'habitat, du 25 au 27 septembre et dans un lieu unique : la salle Antonia à Chantonnay.

Le **jeudi** après-midi était dédié à un public sénior, le **vendredi** aux scolaires (collège/lycée) et professionnels et le **samedi** au grand public avec des activités en intérieur et en extérieur.

Chiffres clés de 2025

- 3 jours d'animations ;
- 4 publics cibles ;
- 30 animations ;
- Environ 250 personnes présentes.

Coût : 25 197 € TTC

Défi Ma Petite Planète

En parallèle des Journées pour le climat, les agents et les élus de la Communauté de communes ont pu tester le défi en ligne proposé par l'association « Ma Petite Planète ».

L'association a été co-fondée en 2020 par trois personnes. Elle propose au grand public, aux entreprises, aux collectivités et aux établissements scolaires un jeu en ligne – sur

ordinateur ou via une application mobile – d’une durée de trois semaines avec des défis en équipes autour de l’écologie.

À ce jour, plus de 3 millions de défis cumulés ont été réalisés. Trois éditions sont proposées chaque année, permettant à chaque structure de sélectionner celle convenant le mieux à son agenda. L’association est constituée de plusieurs pôles pour accompagner chaque public cible, ainsi que d’une équipe de bénévoles qui aide à traduire le jeu, faire évoluer son contenu, et optimiser sa pédagogie.

Ce défi ludique est pensé pour parler au plus grand nombre en fonction de ses intérêts (environnement, jeu, compétition...) et faire en sorte que chacun comprenne son impact écologique et les enjeux liés à l’environnement au fil du jeu. Quinze thématiques liées à l’environnement sont abordées, pour toucher l’ensemble des sujets (mobilité, énergie, eau, déchets, achats responsables...).

À partir du 25 septembre 2023 et pour une durée de trois semaines, 24 agents de la CCPC et 13 élus ont constitué deux équipes et ont réussi à relever environ 450 défis.

Coût : 2 760 € TTC

Biodiversité

La démarche transversale « Territoire Engagé pour la Nature » est pilotée par la Région et s’appuie sur sept enjeux de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Elle vise à regrouper plusieurs outils financiers et l’appui d’une ingénierie territoriale autour de la biodiversité.

Le dispositif est ouvert aux Communautés de communes, mais donne la possibilité d’avoir des maîtres d’ouvrage différents, notamment des communes.

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay a répondu en mars 2023 à l’Appel à Projets de l’Office Français de la Biodiversité (OFB) pour financer un Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC), avec un budget de 250 000 euros dont 80% d’aides OFB.

Les six grands objectifs du dossier présenté étaient les suivants :

- Préserver le bocage (inventaire des haies) ;
- Préserver la ressource en eau (inventaire des espèces aquatiques) ;
- Identifier les zones à forte valeur écologique (inventaire global) ;
- Participer à la connaissance sur les trames brunes, noires et blanches (cartographie des enjeux) ;
- Sensibiliser et communiquer autour de l’ABC (sciences participatives, expositions) ;
- Valoriser les résultats de l’ABC (dans les outils régionaux, dans le PLUi, dans un SIG).

La candidature de la CCPC n’a pas été retenue. Cette démarche étant considérée par les élus comme incontournable pour lancer un plan d’actions « Territoire Engagé pour la Nature », le choix a été fait de ne pas répondre à l’appel à projets TEN en 2023.

En janvier 2024, le CPIE Sèvre et Bocage a présenté aux élus du comité de pilotage PCAET le Portrait de territoire élaboré pour le Pays de Chantonnay.

D'autres actions portées par les services de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, et auxquelles la chargée de mission a été impliquée plus ou moins directement ont permis des avancées pour l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, la sensibilisation des entreprises et du monde agricole... Un livret à destination des entreprises du Pays de Chantonnay permet ainsi de découvrir comment concilier nature et économie.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

Coûts cumulés des trois éditions des Journées pour le climat : 65 254 €.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Suivi actions PCAET	COPIL PCAET réuni 4 fois par an
Nombre actions sensibilisations en fonction cible	Journées pour le Climat annuelle
Nombre articles de presse locales ou publications réseaux	Les données n'ont pas été recensées.

Action 6.2 - Agir pour stabiliser la qualité de l'air

>Présentation des objectifs

Communiquer sur les outils existants de surveillance de la qualité de l'air intérieur et extérieur	Terminée
Informar les acteurs de la qualité de l'air et notamment la pollution atmosphérique	Terminée
Sensibiliser les acteurs sur les sources de pollution, notamment mauvaise combustion bois	A venir
Informar les acteurs sur équipements de chauffage bois les + performants et - polluants	A venir
Travailler avec les agents des espaces verts pour réduire allergies et essences à éviter	A venir

>Bilan d'exécution technique

Campagne radon

Chaque hiver depuis 2016, le CPIE Sèvre et Bocage, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et l'Autorité de Sûreté Nucléaire, organise des campagnes de sensibilisation sur le risque lié au radon. Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, cancérigène lorsque sa concentration dans l'air intérieur est élevée.

En 2023, le territoire du Pays de Chantonnay était concerné par la campagne de sensibilisation. Trois réunions publiques ont été organisées et 110 dosimètres ont été distribués aux habitants intéressés.

Les dosimètres ont permis d'effectuer la mesure du radon dans les habitations pendant deux mois, lors de la période de chauffe.

Sur les 89 dosimètres retournés, seuls 6 dépassements – au-dessus de 300 Bq/m³ – nécessitant des actions correctrices simples ont été constatés. Aucune mesure nécessitant des actions plus complexes – au-dessus de 1000 Bq/m³ – n'a été relevée sur le territoire.

Parallèlement, deux réunions ont eu lieu début juillet pour donner aux habitants des conseils sur les mesures correctrices pour ce gaz et plus globalement sur la qualité de l'air intérieur.

Pas de coût pour la collectivité.

Campagne sur la qualité de l'air extérieur

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay a souhaité volontairement, dans le cadre de son PCAET, mettre en place des capteurs de qualité de l'air sur son territoire, afin d'avoir des données hyperlocales de qualité de l'air, en temps réel. Cette étude répond à des enjeux réglementaires (% de réduction des émissions à atteindre, seuils limites de concentration) à l'échelle européenne, nationale et locale (SDRADDET, PCAET...), à des enjeux de santé publique (impact sur les systèmes respiratoires, cardio-vasculaires, reproducteurs, etc.) et à des enjeux environnementaux (pluies acides, diminution du rendement agricole).

Six micro-capteurs AtmoTrack – start-up basée à Nantes – ont ainsi été installés en novembre 2022 pour une durée d'un an.

Ces capteurs mesurent les concentrations en :

- particules fines (PM2.5 et PM10) ;
- dioxyde d'azote (NO2) ;
- ammoniac (NH3).

Ils ont été positionnés aux lieux suivants :

- Entreprise Handipharm dans la zone Polaris à Chantonnay ;
- Mairie de Chantonnay ;
- Ateliers municipaux à Sigournais ;
- Mairie de Saint Prouant ;
- Cabinet vétérinaire au Vendéopôle de Bournezeau ;
- Entreprise United Pet Food à Saint Martin des Noyers.

Les conclusions de l'étude ont été rendues en décembre 2023 et montrent que les concentrations en particules fines sont à enjeu sur le territoire, dépassant à plusieurs reprises la valeur au-delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour la santé des populations fragiles. Ces dépassements sont en lien avec les événements régionaux, et les pics présents lors des périodes de froids peuvent être corrélés avec le chauffage résidentiel.

Coût : 17 112 € TTC

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

Coût de la campagne avec ATMO TRACK : 17 112 € TTC.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est devra être relancé pour les mesures à venir.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de personnes sensibilisées	Pas de données
Concentration de polluants atmosphériques	Voir conclusions étude ATMO TRACK
Nombre de pics de pollution	Voir conclusions étude ATMO TRACK

Action 6.3 - Poursuivre la dynamique de réduction des déchets

>Présentation des objectifs

Réduire le tonnage de déchets en enfouissement	Terminée
Développer les recycleries	A venir
Communiquer sur les résultats obtenus	Terminée
Communiquer, sensibiliser et informer les acteurs du territoire sur la réduction des emballages (vente vrac, etc.)	Terminée
Valoriser les biodéchets	Terminée

>Bilan d'exécution technique

Afin de sensibiliser la population aux démarches zéro déchet, trois ateliers ont été organisés en 2022 avec TRIVALIS sur le territoire :

- Jeudi 22 septembre : Entretien de la maison ;
- Jeudi 6 octobre : Courses et cuisine ;
- Jeudi 20 octobre : Hygiène et beauté.

Les deux premiers ateliers ont été appréciés des participants. En revanche, TRIVALIS a dû annuler le dernier atelier en raison d'un trop petit nombre d'inscrits.

Biodéchets

Lancé le 25 septembre 2024, un groupe de travail a été initié par la CCP afin d'organiser une collecte mutualisée des déchets alimentaires avec les structures volontaires. Le CIAS pour 4 établissements et 3 mairies se sont engagés dans la démarche.

Ainsi, 9 sites sont collectés, sur 5 communes (Chantonnay, Rochetretoux, Saint Prouant, Sainte Cécile, Bournezeau) avec le prestataire REFOOD.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action peut être considéré comme terminée.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Tonnage par catégorie	Voir rapports d'activités SyCLEA

3. Projection sur la continuité du PCAET

3.1 Des freins et leviers à l'action locale

3.1.1 Les points forts et faibles de la mise en place de l'outil de planification

Le **comité de pilotage PCAET**, composé d'élus issus des trois commissions (Environnement, Économie et Mobilité) et de partenaires territoriaux, se réunit **quatre fois par an** depuis 2021 pour suivre les actions du PCAET, orienter les actions prioritaires et suivre les indicateurs en lien avec la stratégie définie. Ce comité de pilotage est **unique** en Vendée du fait de sa composition et de son dynamisme, ce qui en fait un véritable atout pour le territoire de la CCPC.

En revanche, aucun comité technique n'a été créé depuis l'approbation du PCAET. Il en ressort une difficulté pour le suivi de la mise en œuvre des actions, des indicateurs liés aux actions et du budget. Un autre point d'amélioration est la clarification du portage des actions en lien avec le monde agricole.

3.1.2 Priorisation des actions

Tous les ans, le COPIL PCAET a priorisé des actions, ce qui a permis de garder une dynamique dans l'application du plan d'action. Néanmoins, au bout de quatre ans et demi de mise en œuvre du PCAET, certaines mesures n'ont pas été engagées. Lors de la révision du PCAET, il conviendra de s'interroger sur les mesures non engagées : sont-elles à conserver ou à supprimer.

3.2 Anticipation de la prise en compte des évolutions réglementaires

En anticipation de la révision du PCAET, le bilan est aussi l'occasion d'anticiper la prise en compte des avancées réglementaires de la transition écologique et énergétique.

Le PCAET doit prendre en compte les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET des Pays de la Loire, élaboré par le Conseil Régional, a été adopté par délibération des 16 et 17 décembre 2021, avant son approbation par arrêté du préfet de région le 7 février 2022. Le PCAET version 1 a été adopté avant le SRADDET. Il conviendra donc de prendre en compte ses objectifs pour le PCAET version 2.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Bocage Vendéen sera révisé prochainement et le PLUi devra être compatible avec ce premier.

La CCPC a lancé en mars 2025 un Schéma Directeur des Energies (SDE) qui a été approuvé en Conseil communautaire le 25 février 2026. Le PLUi devra intégrer les orientations du SDE pour les rendre réglementaires. La stratégie du PCAET en matière de développement des ENR s'appuiera sur ce SDE.

Conclusion

Tout d'abord, la CCPC tient à remercier l'ensemble des partenaires (élus, agents, partenaires publics et privés) qui ont permis la mise en œuvre d'actions concrètes en collaboration avec la collectivité, ou en propre, pour le bon déroulé du plan d'action du PCAET.

Elle mentionne tout particulièrement le SyDEV pour son appui technique et financier et pour la coanimation avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, du réseau des chargés de mission Plan Climat Air Énergie Territorial qui permet une véritable montée en compétence et une émulation à l'échelle départementale.

Ce bilan à mi-parcours, dit « intermédiaire » a permis de faire le point sur les avancées au bout de quatre ans et demi de mise en œuvre du PCAET, d'en faire émerger des résultats et des premières conclusions permettant aux élus de la collectivité de faire des choix dans les actions prioritaires à mettre en œuvre pour le prochain PCAET.

